Bulletin
de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 14 - Numéro 37

21 septembre 2017

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
ISSN 1710-4149

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers **6**
1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

2. Tribunal administratif des marchés financiers **10**
2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

3. Distribution de produits et services financiers **103**
3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

4. Indemnisation **173**
4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

5. Institutions financières **180**
5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés **189**
6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées **279**
7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics **285**
8.1 Avis et communiqués
8.2 Réglementation
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
8.5 Autres décisions

9. Régimes volontaires d'épargne-retraite **295**
9.1 Avis et communiqués
9.2 Réglementation

9.3 Autorisation d’agir comme administrateur d’un régime volontaire d’épargne-retraite

9.4 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
TMF :	Tribunal administratif des marchés financiers
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

2.1 RÔLE D'AUDIENCES

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 septembre 2017 – 14 h 00					
2017-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Savaria Chabot gestion de patrimoine inc. et François Savaria Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LGB Avocats Regroupement d'avocats autonomes	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Bertrand Lussier et Options affaires Québec inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Shadley Bien-Aimé, s.e.n.c.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de refus de dispense, de mesures de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany Lefebvre Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 septembre 2017 – 14 h 00					
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Plexcorps et Plexcoin Parties intimées DL Innov inc., Gestio inc. et Dominic Lacroix Parties intimées Facebook Canada LTD Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Hudon Avocat inc. Langlois avocats, s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix, Régis Roberge, Dl Innov Inc., Micro-Prêts Inc. et Gap Transit Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Hudon Avocat inc.	Elyse Turgeon	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 septembre 2017 – 14 h 00					
2016-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Succession de Luc Roberge, Raymond Chabot inc., Revenu Québec, - Direction principale des biens non réclamés, Jean-Paul Gagnon et Daniel Kaufmann Parties intimées Nicolas De Smet Partie intimée Carl Jobin, Georges-Henri Boutin Jr et Jacques Poulin Parties intimées Claude Nobert et Gestion Claude Nobert inc. Parties intimées Industrielle Alliance, Assurance et Services Financiers inc. Partie mise en cause L'Empire, compagnie d'Assurance-Vie Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l. Cabinet de services juridiques inc. Waite & Associés LCM Avocats Inc	Elyse Turgeon	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 septembre 2017 – 14 h 00					
2016-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc. Parties intimées Banque de Montréal et Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
25 septembre 2017 – 9 h 30					
2014-033	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Justin Maisonneuve-Strasbourg, Justin Jonathan Service Financier (Justin Maisonneuve-Strasbourg, f.a.s.l.r.s. « Justin Jonathan Service Financier ») Parties intimées Banque Alterna Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de redressement et demande de levée partielle de blocage	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 septembre 2017 – 9 h 30					
2017-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Charlito Hael et Charlito Hael, faisant affaires sous entreprise individuelle la dénomination sociale « Services financiers APO» Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lazare & Altschuler	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
27 septembre 2017 – 9 h 30					
2017-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les agences d'assurance Copoloff Inc.et Sidney Copoloff Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Brunet & Brunet	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
28 septembre 2017 – 9 h 30					
2017-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les agences d'assurance Copoloff Inc.et Sidney Copoloff Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Brunet & Brunet	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 septembre 2017 – 14 h 00					
2017-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Transactions Excel inc., Serge Lacroix et Stéphane Létourneau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Lise Girard	Demande d'ordonnance de blocage, de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers BCF s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience pro forma
2015-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alain Véronneau (succession de) Partie intimée Lorraine St-Martin, Renée Fugère (Marie-Renée Fugère / Renée-Marie Fugère), Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Financière Banque Nationale, Courtage Direct Banque Nationale et Sun Life du Canada Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 septembre 2017 – 14 h 00					
2010-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Carol McKeown, Daniel F. Ryan et Downshire Capital Inc., Meadow Vista Financial Corp., McKeown Baboon Building Family Trust, Herbert Baboon Building Family Trust, McKeown Baboon business Family Trust et McKeown/Ryan Principal Residence Trust Parties intimées Richardson GMP Limited Partie mise en cause FIN-XO Valeurs mobilières et Patrimoine Hollis, Desjardins Valeurs Mobilières, TD Canada Trust et Canaccord Capital Corporation Parties mises en cause Agence du revenu du Québec Partie intéressée Agence du revenu du Canada Partie intéressée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Legal Logik inc. LCM avocats inc. Larivière Meunier Procureur général du Canada	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
28 septembre 2017 – 14 h 00					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix, Régis Roberge, Dl Innov Inc., Micro-Prêts Inc. et Gap Transit Inc. Parties intimées Banque royale du canada Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Hudon Avocat inc.	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
2 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
3 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
4 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
5 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
5 octobre 2017 – 14 h 00					
2014-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-Patrice Nadeau, 9206-2629 Québec inc., 9296-1465 Québec inc. et 9254-5011 Québec inc. Parties intimées Caisse Desjardins du Mont-Saint-Bruno, Banque Laurentienne du Canada, Banque Nationale du Canada et Belhumeur Syndics inc. Parties mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
11 octobre 2017 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné sencrl Létourneau, Gagné, sencrl	Lise Girard	Demande de cessation d'occuper	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 octobre 2017 – 14 h 00					
2016-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pouya Hajiani Partie intimée Mahsa Sotoudeh et Bahador Bakhtiari Parties intimées RBC Direct Investing Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats s.e.n.c.r.l Cardinal Léonard Denis, Avocats	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma
2017-027	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9190-4995 Québec inc. et Cindy Laflamme Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Crédit 2 GO Inc., Luc Dagenais et Sylvain Dagenais Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morin Daoud, Avocats et Médiateurs	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 octobre 2017 – 14 h 00					
2017-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada Inc. et Ghislain DJA Parties intimées Agronomix France Partie intimée Banque de Montréal et Banque Royale du Canada Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Greenspoon Bellemare	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma
13 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Lise Girard	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Conférence préparatoire

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 octobre 2017 – 9 h 30					
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Plexcorps et Plexcoin Parties intimées DL Innov inc., Gestio inc. et Dominic Lacroix Parties intimées Facebook Canada LTD Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Hudon Avocat inc. Langlois avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Elyse Turgeon	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
19 octobre 2017 – 14 h 00					
2017-029	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Éric Desaulniers Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l, s.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience pro forma
23 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l..	Elyse Turgeon Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
24 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l..	Elyse Turgeon Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l..	Elyse Turgeon Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
26 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l..	Elyse Turgeon Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
27 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l..	Elyse Turgeon Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
30 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l..	Elyse Turgeon Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
31 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l..	Elyse Turgeon Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 novembre 2017 – 14 h 00					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Josh Baazov Partie intimée Craig Levett Partie intimée David Baazov Partie intimée Le Groupe Stars Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Boro, Polnicky, Lighter Avocats Delegatus Services juridiques inc. Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r. l. Osler, Hoskin & Harcourt	Lise Girard	Demande de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 novembre 2017 – 14 h 00					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Steve Carson Partie intimée Martin Giroux Partie intimée Yannick Jetté Partie intimée Unissa Assurances Inc. Partie intimée Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morency Société d'Avocats, sencrl Lévesque Lavoie Avocats inc. Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience pro forma
6 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
7 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
8 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
9 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 novembre 2017 – 14 h 00					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Conférence préparatoire
10 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
14 novembre 2017 – 9 h 30					
2016-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gescoro Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jeanniot & associés l.l.p. s.e.n.c.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de suspension de permis, de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
15 novembre 2017 – 9 h 30					
2016-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gescoro Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jeanniot & associés l.l.p. s.e.n.c.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de suspension de permis, de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Antoine Robichaud Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur dérivés, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
21 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Antoine Robichaud Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur dérivés, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 novembre 2017 – 14 h 00					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l LCM Avocats inc.	Lise Girard	Requête de l'intimé Michel Plante en rejet de la demande	Audience pro forma
24 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alain Lambert Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
30 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
1er décembre 2017 – 9 h 30					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 décembre 2017 – 9 h 30					
2017-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alex Estivern Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers		Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
9 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
10 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
12 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
16 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
18 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
22 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
24 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
29 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
31 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
1er février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
5 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
6 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
8 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
9 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
13 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
14 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
21 février 2018 – 9 h 30					
2017-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances M. Lagrange Inc. et Jonathan Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
22 février 2018 – 9 h 30					
2017-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances M. Lagrange Inc. et Jonathan Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
23 février 2018 – 9 h 30					
2017-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances M. Lagrange Inc. et Jonathan Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l. Létourneau Gagné Avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

20 septembre 2017

2.2 DÉCISIONS

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-021

DÉCISION N° : 2016-021-004

DATE : Le 1er septembre 2017

EN PRÉSENCE DE : Me JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
4144589 CANADA INC.
et
ANDRÉ LESAGE
et
LOUISE ANGERS
Parties intimées

DÉCISION
PROLONGATION D'ORDONNANCES DE BLOCAGE

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] Le 23 septembre 2016[1], le Tribunal administratif des marchés financiers (ci-après le « Tribunal »), a prononcé, à la suite d'une demande d'audience *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité »), des ordonnances de blocage à l'encontre des intimés 4144589 Canada inc., André Lesage et Louise Angers.

[2] Le 13 janvier 2017[2] et le 8 mai 2017[3], le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage alors en vigueur au présent dossier pour une période de 120 jours renouvelable.

[3] Le 17 août 2017, l'Autorité a saisi le Tribunal d'une demande de prolongation de ces ordonnances de blocage présentable à la chambre de pratique du 31 août 2017.

AUDIENCE

[4] L'audience du 31 août 2017 s'est tenue au siège du Tribunal en présence de la procureure de l'Autorité. Bien qu'ayant reçu signification de la tenue de cette audience, les intimés étaient absents et non représentés.

[5] Dans ces circonstances, la procureure de l'Autorité a demandé la permission de présenter au mérite sa demande prolongation, ce que le Tribunal lui a accordée.

[6] Par la suite, elle a informé le Tribunal que les procédures pénales à l'encontre des intimés 4144589 Canada inc. et André Lesage se poursuivent devant la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec.

[7] À cet égard, elle a précisé que, le 20 février 2017, ces intimés ont enregistré un plaidoyer de culpabilité pour l'ensemble des infractions pénales qui leur étaient reprochées.

[8] Elle a aussi informé le Tribunal que la prochaine audience prévue pour entendre les représentations des parties à l'égard de la sentence est maintenant fixée au 22 novembre 2017.

[9] La procureure de l'Autorité a plaidé que, dans la présente affaire, l'enquête au sens large se poursuit. Elle a aussi affirmé que les motifs initiaux qui ont justifié l'émission des ordonnances de blocage existent toujours.

[10] Elle a conclu ses représentations en demandant au Tribunal de prolonger, dans l'intérêt public et à titre de mesures conservatoires, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le présent dossier, et ce, pour une période additionnelle de 120 jours.

---

1 *Autorité des marchés financiers* c. *4144589 Canada inc.*, 2016 QCTMF 17.
2 *Autorité des marchés financiers* c. *4144589 Canada inc.*, 2017 QCTMF 1.
3 *Autorité des marchés financiers* c. *4144589 Canada inc.*, 2017 QCTMF 43.

ANALYSE

[11] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[4] prévoit que l'Autorité peut demander au Tribunal d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession.

[12] De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle. Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

[13] Une telle ordonnance est en vigueur pour une période de 120 jours renouvelable. Le 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[14] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Tribunal se penche donc sur la présence des motifs initiaux ayant justifié l'ordonnance de blocage. Le fardeau d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister repose sur les intimés.

[15] Le Tribunal note d'abord que les intimés - bien que dûment notifiés de la tenue de l'audience - étaient absent et non représentés lors de celle-ci. Ces intimés n'ont donc pas démontré au Tribunal que les motifs initiaux - qui ont justifié le prononcé d'ordonnances de blocage dans la présente affaire - avaient cessé d'exister.

[16] Par ailleurs, le Tribunal note que l'Autorité lui a démontré que son enquête se poursuit dans le présent dossier, en particulier, par le biais de procédures pénales à l'égard des intimés 4144589 Canada inc. et André Lesage devant la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec.

[17] Le Tribunal note aussi que l'Autorité lui a affirmé que les motifs initiaux susmentionnés existent toujours.

[18] Par conséquent, après avoir dûment considéré la preuve et l'argumentation qui lui ont été présentées durant l'audience, le Tribunal il est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de prolonger – à titre de mesures conservatoires - les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le présent dossier, et ce, pour une période additionnelle de 120 jours.

DISPOSITIF

---

[4] RLRQ, c. V-1.1.

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[5] et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[6] :

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers;

PROLONGE les ordonnances de blocage que le Tribunal a prononcées le 23 septembre 2016[7] et a renouvelées depuis, pour une période de 120 jours commençant le **15 septembre 2017** et se terminant le **12 janvier 2018**, de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

> **ORDONNE** à Louise Angers, à Louise Angers « *in trust* », à André Lesage et à la société 4144589 Canada inc., intimés en l'instance, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des immeubles suivants, que ces immeubles soient en leur possession, qu'ils leur aient été confiés ou qu'ils soient dans les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux, à savoir :
>
> 1) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
>
> 2) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
>
> 3) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
>
> 4) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
>
> 5) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
>
> 6) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
>
> 7) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

---

5 RLRQ, c. A-33.2.
6 Préc., note 4.
7 *Autorité des marchés financiers* c. *4144589 Canada inc*., préc., note 1.

2016-021-004 PAGE : 5

8) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

9) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

10) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

11) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

12) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

13) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

14) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

15) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

16) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

17) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

18) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

19) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

20) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

21) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

22) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

23) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro [...] ([...]), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, province de Québec;

Le tout étant des terrains vacants dans la municipalité du Lac Sainte-Marie, province de Québec.

Me Jean-Pierre Cristel
Vice-président et juge administratif

Me Caroline Paquin
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 31 août 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2017-002

DÉCISION N° : 2017-002-003

DATE : Le 1er septembre 2017

EN PRÉSENCE DE : Me JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
AGRONOMIX FRANCE
et
AGRONOMIX CANADA INC.
et
GHISLAIN DJA
Parties intimées
et
BANQUE ROYALE DU CANADA
et
BANQUE DE MONTRÉAL
Parties mises en cause

DÉCISION
PROLONGATION D'ORDONNANCES DE BLOCAGE

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] Le 18 janvier 2017[1], le Tribunal administratif des marchés financiers (ci-après le « Tribunal ») a prononcé - à la suite d'une une demande d'audience *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») - des ordonnances de blocage, des interdictions d'opérations sur valeurs et des mesures propres à assurer le respect de la loi à l'encontre des intimés Agronomix France, Agronomix Canada inc. et Ghislain Dja ainsi qu'à l'égard des mises en cause Banque Royale du Canada et Banque de Montréal.

[2] Les motifs détaillés de cette décision ont été rendus le 20 janvier 2017[2]. Les ordonnances de blocage ne visent cependant que l'intimée Agronomix Canada inc. et les mises en cause.

[3] Le 31 janvier 2017, les intimés Agronomix Canada Inc. et Ghislain Dja ont déposé un avis de contestation de la décision.

[4] Le 15 mai 2017, le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage susmentionnées[3].

[5] Le 1er août 2017, l'Autorité a saisi le Tribunal d'une demande de prolongation de ces ordonnances de blocage présentable en chambre de pratique le 31 août 2017.

AUDIENCE

[6] Le 31 août 2017, l'audience *pro forma* - pour la demande en prolongation des ordonnances de blocage et la contestation de la décision *ex parte* rendue par le Tribunal dans le présent dossier - s'est tenue en présence du procureur de l'Autorité. Bien qu'ayant reçu signification de la tenue de la présente audience, les intimés et les mises en cause n'étaient ni présents, ni représentés.

[7] Le procureur de l'Autorité a d'abord informé le Tribunal que des discussions - ayant essentiellement pour objectif un règlement potentiel du dossier - se poursuivaient avec le procureur des intimés Agronomix Canada Inc. et Ghislain Dja. Afin de donner du temps aux parties de finaliser ces discussions, il a demandé au Tribunal de reporter au 12 octobre 2017 l'audience *pro forma* portant sur la contestation susmentionnée. À cet égard, il a indiqué que le procureur des intimés consentait à cette demande et il a déposé au Tribunal une copie d'un courriel de celui-ci confirmant le tout.

[8] Le Tribunal a accepté cette demande et a fixé l'audience *pro forma* de la contestation au 12 octobre 2017 en chambre de pratique.

[9] Par la suite, le procureur de l'Autorité a informé le Tribunal que le procureur des intimés susmentionnés ne s'opposait pas à la prolongation des ordonnances de

---

1 *Autorité des marchés financiers* c. *Agronomix France*, 2017 QCTMF 5.
2 *Ibid.*
3 *Autorité des marchés financiers* c. *Agronomix France*, 2017 QCTMF 45.

blocage actuellement en vigueur au présent dossier et il a déposé une copie d'un échange de courriels qu'il a eu avec lui pour confirmer ses dires.

[10] Dans ces circonstances, le procureur de l'Autorité a demandé au Tribunal la permission de présenter au mérite sa demande de prolongation de blocage durant la présente audience, ce que le Tribunal lui a accordée.

[11] Le procureur de l'Autorité a par la suite fait entendre comme témoin une enquêteuse œuvrant au sein de cet organisme. Celle-ci a affirmé au Tribunal que l'enquête de l'Autorité se poursuit dans le cadre de la présente affaire. À cet égard, elle a notamment indiqué que l'analyse bancaire était complétée et que tous les investisseurs avaient maintenant été identifiés.

[12] Elle a souligné que les motifs initiaux, qui ont justifié le prononcé par le Tribunal d'ordonnances de blocage dans le présent dossier, sont toujours présents.

[13] Le procureur de l'Autorité a conclu ses représentations en demandant au Tribunal de prolonger, dans l'intérêt public et à titre de mesures conservatoires, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le présent dossier, et ce, pour une période renouvelable de 120 jours.

ANALYSE

[14] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[4] prévoit que l'Autorité peut demander au Tribunal d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession.

[15] De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle. Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

[16] Une telle ordonnance est en vigueur pour une période de 120 jours renouvelable. Le 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[17] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Tribunal doit déterminer si les motifs initiaux ayant justifié l'ordonnance de blocage existent toujours. Le fardeau d'établir que les motifs initiaux ont cessé de subsister repose sur les intimés.

[18] Le Tribunal note d'abord que les intimés Agronomix Canada Inc. et Ghislain Dja ont explicitement indiqué au Tribunal, par l'entremise de leur procureur, qu'ils ne

[4] RLRQ, c. V-1.1.

s'opposaient pas à la demande de l'Autorité de prolonger les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier.

[19] Le Tribunal note aussi que l'intimée Agronomix France - qui n'est toutefois pas visée par ces ordonnances de blocage - était absente et non représentée durant l'audience. Cette intimée n'a donc pas démontré au Tribunal que les motifs initiaux qui ont justifié le prononcé de ces ordonnances de blocages ont cessé d'exister.

[20] D'autre part, le Tribunal a noté que l'Autorité lui a démontré durant l'audience que son enquête à l'égard des intimés se poursuit. De plus, l'Autorité a affirmé au Tribunal que les motifs initiaux susmentionnés existent toujours.

[21] Par conséquent, après avoir dûment considéré l'ensemble de la preuve et de l'argumentation présenté par les parties, le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de prolonger, à titre de mesures conservatoires, les ordonnances de blocage en vigueur dans le présent dossier, et ce, pour une période additionnelle de 120 jours.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[5] et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[6] :

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers;

PROLONGE les ordonnances de blocage que le Tribunal a prononcées le 18 janvier 2017[7] et a renouvelées depuis, pour une période de 120 jours commençant le **13 septembre 2017** et se terminant le **10 janvier 2018**, de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

ORDONNE à l'intimée Agronomix Canada inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession ou qui lui a été confié et de ne pas, directement ou indirectement, retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle, à quelque endroit que ce soit, et, sans limiter la généralité de ce qui précède, les biens suivants :

- les biens dans les comptes portant les numéros 00541-1012467 et 00541-1014851, détenus auprès de la mise en cause Banque Royale du Canada, ayant une succursale située au ayant une succursale située au 7250, boul. Taschereau, bureau 02, Brossard, Québec, J4W 1M9;

---

5 RLRQ, c. A-33.2.
6 Préc., note 4.
7 *Autorité des marchés financiers* c. *Agronomix France,* préc., note 1.

2017-002-003 PAGE : 5

- les biens dans les comptes numéro 0158-1994465 et 0158-1994457, détenus auprès de la mise en cause Banque de Montréal ayant une succursale située au 2025, rue Peel, Montréal, Québec, H3A 1T7;

ORDONNE à la mise en cause Banque Royale du Canada, ayant une succursale située au 7250, boul. Taschereau, bureau 02, Brossard, Québec, J4W 1M9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom de ou pour l'intimée Agronomix Canada inc., notamment dans les comptes portant les numéros 00541-1012467 et 00541-1014851;

ORDONNE à la mise en cause Banque de Montréal, ayant une succursale située au 2025, rue Peel, Montréal, Québec, H3A 1T7, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom de ou pour l'intimée Agronomix Canada inc., notamment dans les comptes portant les numéros 0158-1994465 et 0158-1994457.

Me Jean-Pierre Cristel
Vice-président et juge administratif

Me Steeven Plante
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 31 août 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2015-027

DÉCISION N° : 2015-027-008

DATE : Le 6 septembre 2017

EN PRÉSENCE DE : Me ELYSE TURGEON

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
IMRAN SHAHID
et
KAMRAN SHAHID
et
9322-5746 QUÉBEC INC.
et
72677711 CANADA INC.
Parties intimées
et
BANQUE DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 2140, boul. Lapinière, à Brossard (Québec), J4W 1L8
et
BANQUE DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 3300, Boul. de la Côte Vertu, à Montréal (Québec) H4R 2B7
et
BANQUE TD CANADA TRUST, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 3780, boul. Leduc, suite 5, à Brossard (Québec) J4Y 0B3
et
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAULT-AU-RÉCOLLET-MONTRÉAL-NORD
et

2015-027-008 PAGE : 2

OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAPRAIRIE
Parties mises en cause

DÉCISION
PROLONGATION D'ORDONNANCES DE BLOCAGE

L'HISTORIQUE

[1] Le 10 décembre 2015, l'Autorité des marchés financiers (l' « *Autorité* ») a adressé au Tribunal une demande *ex parte* à l'encontre des personnes et entités décrites ci-après :

LES INTIMÉS :

- Kamran Shahid;
- Imran Shahid;
- la société 9322-5746 Québec inc.;
- la société 7267711 Canada inc.;

LES MISES EN CAUSE :

- Banque de Montréal;
- Banque TD Canada Trust;
- Caisse populaire de Sault-au-Récollet-Montréal-Nord;
- Groupe CHCR inc.;
- Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de La Prairie; et
- Desi Times.

[2] À la suite de cette demande, le Tribunal a tenu une audience *ex parte* à son siège le 11 décembre 2015 et a, le 15 décembre 2015[1], prononcé les ordonnances suivantes :

- des ordonnances de blocage à l'encontre des intimés Kamran Shahid, Imran Shahid, 9322-5746 Québec inc. et 7267711 Canada inc. de même qu'à l'égard des institutions financières mises en cause, et ce, en vertu des articles 93 et

[1] *Autorité des marchés financiers* c. *Shahid*, 2015 QCBDR 165.

115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2], de l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*[3] et de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[4];

- une ordonnance de publication à l'officier de la publicité des droits relativement à un immeuble, et ce, en vertu des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, de l'article 115.8 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et de l'article 256 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

- une ordonnance de suspension du certificat d'exercice de l'intimé Kamran Shahid, et ce, en vertu des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de l'article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

- des mesures propres à assurer le respect de la loi, et ce, en vertu des articles 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*;

- une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'encontre des intimés Kamran Shahid et Imran Shahid, et ce, en vertu des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

- une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller à l'encontre des intimés Kamran Shahid et Imran Shahid, et ce, en vertu des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*; et

- une mesure de redressement, et ce, en vertu des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de l'article 115.9 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[3] Le 30 décembre 2015, les intimés Kamran Shahid, Imran Shahid et 7267711 Canada inc. ont déposé des avis de contestation de la décision du 15 décembre 2014 du Tribunal.

[4] Le 1er mars 2016[5], à la suite d'une demande des intimés Kamran Shahid, Imran Shahid, 7267711 Canada inc. et 9322-5746 Québec inc., le Tribunal a rendu la décision suivante :

---

2 RLRQ, c. A-33.2.
3 RLRQ, c. D-9.2.
4 RLRQ, c. V-1.1.
5 *Autorité des marchés financiers* c. *Shahid*, 2016 QCBDR 28.

« **ACCUEILLE** la demande de levée partielle de blocage de Kamran Shahid, Imran Shahid et de la société 7267711 Canada Inc., parties demanderesses en l'instance;

LÈVE partiellement l'ordonnance de blocage n° 2016-027-001 qu'il a prononcée le 15 décembre 2015 à l'égard d'Imran Shahid, à la seule fin de lui permettre d'utiliser le compte n° [1] ouvert auprès de la Caisse populaire Desjardins de Sault-au-Récollet-Montréal-Nord, et ce, uniquement pour y effectuer des transactions personnelles;

LÈVE partiellement l'ordonnance de blocage n° 2016-027-001 du 15 décembre 2015 à l'égard de la Caisse populaire Desjardins de Sault-au-Récollet-Montréal-Nord, uniquement à l'égard du compte n° [1] ouvert par Imran Shahid;

LÈVE partiellement l'ordonnance de blocage n° 2016-027-001 du 15 décembre 2015 à l'égard de Kamran Shahid, à la seule fin de lui permettre d'utiliser le compte n° [2] ouvert auprès de la Banque TD Canada Trust, sise au 9780, boul. Leduc, suite 5, à Brossard, et ce, uniquement pour y effectuer des transactions personnelles;

LÈVE partiellement l'ordonnance de blocage n° 2016-027-001 du 15 décembre 2015 à l'égard de la Banque TD Canada Trust, sise au 9780, boul. Leduc, suite 5, à Brossard, uniquement à l'égard du compte n° [2] ouvert par Kamran Shahid;

LÈVE partiellement l'ordonnance de blocage n° 2016-027-001 du 15 décembre 2015 à l'égard de la société 7267711 Canada Inc., afin de lui permettre d'ouvrir, par l'intermédiaire de son dirigeant Imran Shahid, un compte de banque auprès d'une institution financière de son choix et d'y effectuer ses transactions d'affaires, ce compte étant excepté de la susdite ordonnance de blocage;

[23] La présente décision est prononcée aux conditions suivantes :

1. Imran Shahid, à titre de dirigeant de la société 7267711 Canada Inc., effectuera l'ouverture du compte de banque de cette société dans une institution financière de son choix, aux seules fins d'y déposer ses revenus d'affaires et ceux de cette société et d'y réaliser les transactions requises pour assurer sa subsistance et celle de sa famille;
2. Imran Shahid, à titre de dirigeant de la société 7267711 Canada Inc., communiquera à l'enquêteur que l'Autorité désignera le numéro de ce compte de banque, le nom et les coordonnées de l'institution financière où il a été ouvert, et ce, dans les trois jours de l'ouverture du susdit compte;
3. Les montants que déposeront Imran Shahid, Kamran Shahid et la société 7267711 Canada Inc. dans les susdits comptes ne doivent pas avoir été obtenus d'une manière qui soit en contravention des

interdictions que le Tribunal a prononcées à leur encontre dans sa décision n° 2016 027-001 du 15 décembre 2015;

4. Imran Shahid et Kamran Shahid ne pourront utiliser les comptes susmentionnés que pour y effectuer des transactions personnelles;

5. La société 7267711 Canada Inc. n'utilisera son compte de banque autorisé que pour des transactions reliées aux services de comptabilité et de préparation de rapports d'impôt qu'elle offre;

6. Imran Shahid et Kamran Shahid et la société 7267711 Canada Inc., par l'entremise de son dirigeant, remettront à chaque mois à l'enquêteur que l'Autorité désignera une copie des relevés mensuels de transaction de leurs susdits comptes respectifs, des bordereaux de dépôt et des chèques qu'ils ont reçus, et ce, trois jours après la réception des susdits relevés mensuels;

7. L'Autorité pourra, si elle l'estime nécessaire, demander à Imran Shahid, à Kamran Shahid et à la société 7267711 Canada Inc. de lui remettre toute pièce justificative qui est reliée à des dépôts ou à des encaissements de chèques dans leurs comptes bancaires respectifs qui sont décrits plus haut;

8. Imran Shahid et Kamran Shahid aviseront l'Autorité dans un délai de trois jours, le cas échéant, de tout changement d'employeur, de l'identité de ce dernier, de ses coordonnées, du type d'emploi occupé, du salaire, de la méthode de rémunération employée et de la date d'entrée en fonction;

9. Imran Shahid et Kamran Shahid ne devront pas effectuer, directement ou indirectement, de transactions d'opérations sur valeurs impliquant leurs anciens clients en assurance de personnes et devront se conformer aux dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*; et

10. La société 7267711 Canada Inc. et son dirigeant ne devront pas effectuer, directement ou indirectement, de transactions d'opérations sur valeurs qui soient en relation avec l'assurance de personnes et devront se conformer aux dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[24] La présente décision entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée. Le Bureau rappelle que cette décision n'affecte pas la durée des ordonnances de blocage qu'il a prononcées le 15 décembre 2015. »[6]

---

[6] *Id*., par. 22 à 24.

2015-027-008 PAGE : 6

[Référence omise]

[5] Les ordonnances de blocage prononcées par le Tribunal furent par la suite prolongées aux dates suivantes :

- le 29 mars 2016[7];
- le 21 juillet 2016[8]; et
- le 17 novembre 2016[9].

[6] Le 27 mars 2017[10], le Tribunal a prolongé de manière intérimaire les ordonnances de blocage au présent dossier jusqu'au 20 mai 2017, et ce, dans l'intérêt public, afin de permettre à l'intimé Imran Shahid d'être entendu. Une audience au mérite a été fixée au 20 avril 2017 pour la contestation de la demande de prolongation de l'Autorité.

[7] Le 10 mai 2017[11], les ordonnances de blocage au présent dossier ont été prolongées de nouveau. Le Tribunal a aussi levée partiellement les ordonnances de blocage en faveur d'Imran Shahid aux conditions suivantes :

> **ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE, EN VERTU DES ARTICLES 93 ET 115.14 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* ET DES ARTICLES 249 ET 250 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DE L'ARTICLE 115.3 DE LA *LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS* :**
>
> **LÈVE** partiellement les ordonnances de blocages qu'il a prononcées à l'égard d'Imran Shahid le 15 décembre 2015, telles qu'elles ont été renouvelées depuis, uniquement aux fins qui sont décrites ci-après :
>
> - vendre l'immeuble situé au [...], portant le numéro de lot [...] du Cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie;
> - payer le solde du prêt hypothécaire relatif à cet immeuble à la Caisse Populaire Desjardins de Sault-au-Récollet-Montréal-Nord, sise au 10205, boulevard Pie-IX, à Montréal-Nord;
> - acquitter le solde en souffrance des taxes municipales et de la taxe scolaire relatives à cet immeuble;
> - payer les frais afférents et la commission de l'agent d'immeuble à la suite de ladite vente, dans l'éventualité où les services d'un agent seraient retenus;

---

7 *Autorité des marchés financiers* c. *Shahid*, 2016 QCBDR 33.
8 *Autorité des marchés financiers* c. *Shahid*, 2016 QCTMF 2.
9 *Autorité des marchés financiers* c. *Shahid*, 2016 QCTMF 41.
10 *Autorité des marchés financiers* c. *Shahid*, 2017 QCTMF 28.
11 *Autorité des marchés financiers* c. *Shahid*, 2017 QCTMF 44.

> [36] La présente ordonnance de levée partielle est prononcée aux conditions suivantes :
>
> i. Le cas échéant, Imran Shahid confiera au notaire instrumentant cette vente le mandat de transférer le reliquat du prix de vente de cet immeuble, déduction faite après la vente, du solde hypothécaire, des taxes municipales, de la taxe scolaire, des frais afférents et de la commission de l'agent d'immeuble, dans l'éventualité où les services d'un tel agent auraient été retenus, dans son compte en fidéicommis;
>
> ii. Imran Shahid devra fournir à l'Autorité des marchés financiers, sans délai :
>
> a) une copie du document attestant du solde hypothécaire actuel;
>
> b) au moment de la vente de l'immeuble en question, la preuve de l'octroi d'un mandat au notaire instrumentant, avec les coordonnées du susdit notaire dont les services auront été retenus;
>
> c) *(sic)* une confirmation écrite de l'identité de l'agent d'immeuble, avec ses coordonnées, qui recevra le mandat de procéder à la vente de la maison ainsi que la remise d'une copie de son mandat, le cas échéant;
>
> d) une copie de la fiche de vente de l'immeuble; et
>
> e) (*sic)* une copie des offres et contre-offres qui seront présentées dans le cadre du processus de vente de l'immeuble; »

[8] Le 1er septembre 2017, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande de prolongation des ordonnances de blocage au présent dossier ainsi qu'une demande d'abrègement de délai de signification et de mise au rôle de cette demande.

[9] La demande d'abrègement a été accordée et la demande de prolongation a été mise au rôle du 6 septembre 2017.

[10] Le 5 septembre 2017, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande de mode spécial de signification de sa demande de prolongation pour Kamran Shahid et 9322-5746 Québec Inc., par la publication d'un communiqué de presse sur le site web de l'Autorité. Cette demande a été autorisée par le Tribunal.

AUDIENCE

[11] Le 6 septembre 2017, une audience a eu lieu au siège du Tribunal.

[12] Le procureur de l'intimé Imran Sahid a fait des représentations au Tribunal à l'effet que son client Imran Sahid consentait à la demande de l'Autorité et a confirmé son

consentement au maintien du *status quo* eu égard aux ordonnances actuelles pour une durée additionnelle de 120 jours.

[13] La procureure l'Autorité a souligné au Tribunal le consentement de la partie intimée à la demande et a indiqué que l'immeuble visé par les ordonnances serait incessamment vendu et que les ordonnances actuelles prononcées à l'égard du notaire devaient être maintenues.

[14] La demande de l'Autorité fait mention des motifs suivants :

- Les ordonnances de blocage prononcées le 10 mai 2017 aux termes de la décision no 2015-027-005 viennent à échéance le 17 septembre 2017;
- L'enquête au sens large est toujours en cours;
- des chefs d'accusation ont été déposés par l'Autorité à l'encontre des intimés Kamran Sahid, Imran Sahid et 9322-5746 Québec inc.;
- Un avis d'audition a été transmis par la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, et l'audition pro forma a été fixée au 12 septembre 2017.
- Les motifs initiaux ayant mené aux ordonnances de blocage précédentes existent toujours;
- Qu'il est dans l'intérêt public qu'une prolongation des ordonnances de blocage soit prononcée.

ANALYSE

[15] Conformément à l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*[12] et de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[13], le Tribunal peut, en vue ou au cours d'une enquête, prononcer une ordonnance de blocage de fonds, titres ou autres biens à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête. Il peut également ordonner à toute autre personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a la garde ou le contrôle pour une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête. Une telle ordonnance demeure en vigueur pour une période renouvelable de 120 jours.

[16] Les articles 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* prévoient aussi que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage pour une période de 120 jours si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs, ayant justifié l'ordonnance de blocage initiale, ont cessé d'exister.

[17] Le Tribunal a constaté que la requête de l'Autorité a été dûment signifiée aux parties intimées et aux mises-en-cause, soit par huissier ou par mode spécial de signification pour les intimés Kamran Sahid et 9322-5746 Québec inc. après autorisation de ce Tribunal à une demande de mode spécial de signification.

[18] Vu ce qui précède, le Tribunal prend acte du consentement de l'intimé à la requête présentée par l'Autorité et au consentement de l'intimé au maintien du status quo eu égard aux ordonnances actuelles pour une durée additionnelle de 120 jours et juge opportun dans l'intérêt d'accueillir la demande;

DISPOSITIF

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[12], de l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*[13] et des articles 249, 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[14] :

ACCUEILLE la demande de prolongation de blocage de l'Autorité;

PROLONGE les ordonnances de blocage prononcées le 15 décembre 2015[15], telles qu'elles ont été renouvelées et modifiées depuis[16], pour une période additionnelle de 120 jours, commençant le **6 septembre 2017** et se terminant le **3 janvier 2018** de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées de nouveau avant l'échéance de ce terme :

- **ORDONNE** aux personnes intimées en l'instance dont les noms apparaissent ci-après de ne pas se départir directement ou indirectement de fonds, titres ou autres biens qu'elles ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elles, y compris les contenus des coffrets de sûreté, à quelque endroit que ce soit :
  - Kamran Shahid;
  - la société 9322-5746 Québec inc.;
  - la société 7267711 Canada inc.;

---

12 Précitée, note 2.
13 Précitée, note 3.
14 Précitée, note 4.
15 *Autorité des marchés financiers* c. *Shahid*, précitée, note 1.
16 Précitées, note 7-11.

2015-027-008 PAGE : 10

- **ORDONNE** à Imran Shahid, intimé en l'instance, de ne pas se départir directement ou indirectement de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession ou qui lui ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, y compris les contenus des coffrets de sûreté, à quelque endroit que ce soit et, sans limiter la généralité de ce qui précède, le bien suivant :

  - l'immeuble situé au [...], portant le numéro de lot [...] du Cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie;

- **ORDONNE** à la Banque de Montréal, sise au 2140, boul. Lapinière, à Brossard, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de Kamran Shahid, dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans le compte bancaire portant le numéro [3], ou dans tout autre compte ou coffret de sûreté au nom de Kamran Shahid;

- **ORDONNE** à la Banque TD Canada Trust, sise au 9780, boul. Leduc, suite 5, **à** Brossard, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de Kamran Shahid, dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans le compte bancaire portant le numéro [4], ou dans tout autre compte ou coffret de sûreté au nom de Kamran Shahid;

- **ORDONNE** à la Banque TD Canada Trust, sise au 9780, boul. Leduc, suite 5, **à** Brossard, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de 9322-5746 Québec inc., dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans le compte bancaire portant le numéro 4481/004/5018276, ou dans tout autre compte ou coffret de sûreté au nom de 9322-5746 Québec inc.;

- **ORDONNE** à la Banque de Montréal, sise au 3300, boul. de la Côte Vertu, à Montréal, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de 7267711 Canada inc., dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans le compte bancaire portant le numéro 3895/001/8976507, ou dans tout autre compte ou coffret de sûreté au nom de 7267711 Canada inc.;

- **ORDONNE** à la Caisse Populaire Desjardins de Sault-au-Récollet-Montréal-Nord, sise au 10205, boulevard Pie-IX, à Montréal-Nord, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom d'Imran Shahid, dont elle a la garde ou le contrôle, à l'exception du compte bancaire portant le numéro [1], ou dans toute autre compte ou coffret de sûreté au nom d'Imran Shahid;

- **ORDONNE** à toute personne qui recevra signification de la présente décision de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant aux personnes dont les noms apparaissent ci-après qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffret de sûreté :
  - Kamran Shahid;
  - Imran Shahid;
  - la société 9322-5746 Québec inc.;
  - la société 7267711 Canada inc.;
- **ORDONNE** au notaire qui sera désigné pour instrumenter la vente de l'immeuble situé au [...], portant le numéro de lot [...] du Cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie, de ne pas se départir du montant obtenu à la suite de la vente du susdit immeuble, déduction faite du solde hypothécaire, des taxes municipales, de la taxe scolaire, de la commission de l'agent d'immeuble, le cas échéant, et des autres frais afférents à cette vente, montant qui sera déposé dans le compte en fidéicommis de ce notaire;

[19] La présente décision ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision susmentionnée rendue le 1er mars 2016[17] accordant des levées partielles de blocage en faveur des intimés au présent dossier pour leur permettre d'utiliser certains comptes bancaires, et ce, à certaines conditions, de même que la décision du 10 mai 2017[18] accordant une levée partielle de blocage en faveur de l'intimé Imran Shahid à certaines fins et conditions spécifiques.

[20] Ainsi, le Tribunal maintient les conclusions qu'il a prononcées le 10 mai 2017[19] à l'égard du notaire qui sera désigné pour instrumenter la vente dudit immeuble ainsi qu'à l'égard de l'officier de la publicité des droits, lesquelles sont reproduites ci-dessous :

> « **MESURES PROPRES À ASSURER LE RESPECT DE LA LOI, EN VERTU DE L'ARTICLE 94 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* :**
>
> - **ORDONNE** au notaire qui sera désigné pour instrumenter la vente de l'immeuble décrit plus haut de déposer dans son compte en fidéicommis le montant obtenu à la suite de cette transaction de vente, déduction faite des montants décrits plus haut;

---

17 *Autorité des marchés financiers* c. *Shahid*, précitée, note 5.
18 *Autorité des marchés financiers* c. Shahid, préc., note 11.
19 *Id*.

2015-027-008 PAGE : 12

- **ORDONNE** au susdit notaire de remettre à l'Autorité les renseignements suivants :
  - le montant du prix de vente de la susdite maison;
  - le montant des paiements effectués à même ce prix pour acquitter
    - les frais d'hypothèque;
    - les frais afférents; et
    - la commission de l'agent d'immeuble, le cas échéant;
  - le montant du solde du prix de vente qui sera conservé dans le compte en fidéicommis du susdit notaire; et
  - la preuve du dépôt de cette somme dans son compte en fidéicommis;

ORDONNANCE DE PUBLICITÉ DES DROITS, EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS*, DE L'ARTICLE 256 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DE L'ARTICLE 115.8 DE LA *LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS* :

- **ORDONNE** à l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de La Prairie, au moment de la vente par Imran Shahid de l'immeuble situé au [...], portant le numéro de lot [...] du Cadastre du Québec, circonscription foncière de La Prairie, de radier la publication de l'ordonnance de blocage relativement à cet immeuble prononcée par le Tribunal le 15 décembre 2015, en vertu de la décision n° 2015-027-001, telle qu'elle a été renouvelée depuis. »

Me Elyse Turgeon, juge administratif

Me Delphine Roy-Lafortune
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Me Léonard Waxman
Procureur de l'intimé Imran Shahid et de l'intimée 72677711 Canada inc.

2015-027-008 PAGE : 13

Date d’audience : 6 septembre 2017

TRIBUNAL ADMINISRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-007

DÉCISION N° : 2016-007-009

DATE : Le 7 septembre 2017

EN PRÉSENCE DE : Me ELYSE TURGEON

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
STEEVE DUCHESNE
et
9199-7627 QUÉBEC INC.
Parties intimées
et
BRIGITTE BÉDARD
et
BANQUE TD CANADA TRUST
et
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DU SAGUENAY
et
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
Parties mises en cause

DÉCISION

PROLONGATION D'ORDONNANCES DE BLOCAGE

HISTORIQUE

[1] L'Autorité des marchés financiers (ci- après « Autorité ») a, le 10 février 2016, saisi le Tribunal d'une demande d'audience *ex parte* à l'encontre des intimés Steeve Duchesne et 9199-7627 Québec inc. et à l'égard des mises en cause au présent dossier.

[2] Une audience *ex parte* a eu lieu le 11 février 2016 afin que l'Autorité puisse présenter sa demande.

[3] Le 12 février 2016[1], le Tribunal a accueilli la demande amendée de l'Autorité et rejeté la demande de modification des conclusions de la demande formulée par la syndique de la Chambre de la sécurité financière. Les motifs détaillés de cette décision ont été rendus le 11 mars 2016[2].

[4] Dans cette décision, le Tribunal a suspendu le certificat d'exercice de Steeve Duchesne et l'inscription du cabinet intimé dans toutes les disciplines pour lesquelles ils sont inscrits pendant la durée de l'enquête de l'Autorité ou jusqu'à ce qu'une décision au fond soit rendue par le Tribunal sur toute demande de radiation ou de levée de la suspension.

[5] Le Tribunal a également autorisé toute personne désignée par l'Autorité à se présenter sur les lieux du cabinet pour prendre possession des dossiers clients, liste de clients, livres et autres registres du cabinet intimé. Il a aussi ordonné que les dossiers, livres et registres du cabinet intimé soient déplacés dans les bureaux de l'Autorité.

[6] De plus, le Tribunal a prononcé des ordonnances de blocage à l'encontre de l'intimé Steeve Duchesne et de la mise en cause Brigitte Bédard, pour les biens qui lui ont été confiés par ce dernier, ainsi qu'une ordonnance de blocage à l'égard des comptes bancaires de Steeve Duchesne et du cabinet intimé. Il a aussi requis la publicité de sa décision au registre foncier relativement à un immeuble.

[7] Enfin, le Tribunal a prononcé dans sa décision du 12 février 2016 une interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller à l'encontre de l'intimé Steeve Duchesne.

[8] Le 7 juin 2016, suivant une demande de l'intimé Steeve Duchesne, le Tribunal a prononcé une levée partielle de blocage sous certaines conditions, de la manière suivante :

> **« LÈVE** partiellement les ordonnances de blocage émises par le Bureau le 12 février 2016 au présent dossier, telles que renouvelées depuis, et ce, aux seules fins de permettre à Steeve Duchesne d'ouvrir et d'utiliser

---

1 *Autorité des marchés financiers c. Duchesne*, 2016 QCBDR 24.
2 *Autorité des marchés financiers c. Duchesne*, 2016 QCBDR 24 (motifs détaillés).

un nouveau compte bancaire dans une institution financière de son choix située au Québec et aux conditions suivantes :

1. Steeve Duchesne devra aviser l'Autorité des coordonnées et du nom de l'institution financière dans laquelle il ouvrira ce compte bancaire ainsi que du numéro de ce dernier, et ce, dans un délai de dix (10) jours de cette ouverture;

2. Steeve Duchesne n'utilisera ce compte bancaire que pour ses transactions personnelles;

3. Les sommes que Steeve Duchesne déposera dans ce compte bancaire ne devront pas avoir été perçues d'une manière qui contrevienne aux interdictions que le Bureau a prononcées à l'encontre de Steeve Duchesne le 12 février 2016;

4. Steeve Duchesne transmettra chaque mois à l'enquêteuse de l'Autorité, Mme Marie-Isabelle Dionne (téléphone : (514) 395-0337, poste 2462; courriel : marie-isabelle.dionne@lautorite.qc.ca), une copie du relevé mensuel de ce compte bancaire ainsi que les bordereaux de dépôt et les chèques reçus dans un délai de trois (3) jours de la réception de ce relevé mensuel ou du moment où il sera disponible;

5. L'Autorité pourra demander à Steeve Duchesne de lui remettre sans délai, à la suite de la réception de ces documents par les autorités ou institutions financières concernées, toutes les pièces justificatives qui sont reliées à des dépôts ou encaissements de chèques dans ce compte bancaire, et ce, lorsque l'Autorité l'estimera nécessaire;

6. Le cas échéant, Steeve Duchesne informera l'Autorité, dans un délai de trois (3) jours de l'événement, de tout nouvel employeur en indiquant l'identité de ce dernier, son adresse et son numéro de téléphone, le type d'emploi occupé, le salaire, la méthode de rémunération et la date d'entrée en fonction. »[3]

[9] Le 27 avril 2017, suivant une demande de la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada, le Tribunal a levé partiellement les ordonnances de blocage visant spécifiquement un immeuble[4].

[10] Les ordonnances de blocage ont été renouvelées aux dates suivantes :

- le 25 mai 2016[5];

---

[3] *Autorité des marchés financiers c. Duchesne*, 2016 QCBDR 67

[4] *Compagnie d'assurances d'hypothèques Genworth Financial Canada* c. *Autorité des marchés financiers*, 2017 QCTMF 37.

[5] *Autorité des marchés financiers c. Duchesne*, 2016 QCBDR 62.

- le 28 septembre 2016[6];
- le 20 janvier 2017[7]; et
- le 26 mai 2017[8].

[11] Le 16 août 2017, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande de prolongation des ordonnances de blocage en vigueur au présent dossier, accompagnée d'un avis de présentation pour la chambre de pratique du 7 septembre 2017.

[12] Le 24 août 2017, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande d'abrègement des délais de signification et de mode spécial de signification de sa demande de prolongation aux intimés Steeve Duchesne et 9199-7627 Québec inc. Le Tribunal a accordé cette demande le même jour.

AUDIENCE

[13] L'audience du 7 septembre 2017 a eu lieu en présence de la procureure de l'Autorité. Les intimés et les mises en causes visés par la demande de prolongation de blocage de l'Autorité n'étaient ni présents, ni représentés, quoiqu'on leur ait dûment signifié les procédures au dossier.

[14] La procureure de l'Autorité a déposé au dossier du Tribunal un courriel de l'intimé Steeve Duchesne en date du 6 septembre 2017 par lequel il indique consentir au renouvellement des ordonnances de blocage.

[15] Pour ces raisons, le Tribunal a entendu les représentations au mérite de la procureure de l'Autorité en chambre de pratique.

[16] La procureure de l'Autorité a fait savoir au Tribunal que le Directeur des poursuites criminelles et pénales avait entamé une poursuite criminelle à l'encontre de Steeve Duchesne pour des accusations de fraude. Elle a plaidé que les motifs ayant justifié le prononcé des ordonnances de blocage initiales existent toujours et que l'enquête de l'Autorité au sens large se poursuivait toujours. Elle a soumis que les sommes visées par les infractions auraient transité par les comptes faisant l'objet de blocages.

[17] Pour ces motifs, elle a respectueusement plaidé qu'il était dans l'intérêt public que le Tribunal prolonge les ordonnances de blocage en vigueur au présent dossier pour une période additionnelle de 120 jours.

---

6 *Autorité des marchés financiers c. Duchesne*, 2016 QCTMF 16.
7 *Autorité des marchés financiers c. Duchesne*, 2017 QCTMF 4.
8 *Autorité des marchés financiers c. Duchesne*, 2017 QCTMF 51.

ANALYSE

[18] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[9] et l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*[10] prévoient que l'Autorité peut demander au Tribunal d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession.

[19] De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle. Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

[20] Le 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et le 3e alinéa de l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* prévoient que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[21] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Tribunal se penche sur la présence des motifs initiaux ayant justifié l'ordonnance de blocage. Le fardeau d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister repose sur les intimés.

[22] Vu les représentations de la procureure de l'Autorité à l'effet que les motifs ayant justifié les ordonnances de blocage initiales existent toujours et que l'enquête de l'Autorité au sens large se poursuit, le Tribunal considère justifié de prolonger les ordonnances de blocage en cours dans le présent dossier pour une durée additionnelle de 120 jours.

[23] La présente décision est rendue dans l'intérêt public.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[11], des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers :

---

9 RLRQ, c. V-1.1.
10 RLRQ, c. D-9.2.
11 RLRQ, c. A-33.2.

2016-007-009 PAGE : 6

PROLONGE les ordonnances de blocage prononcées le 12 février 2016[12], dont les motifs détaillés ont été rendus le 11 mars 2016[13], telles que renouvelées par la suite et tenant compte des décisions en levée de blocage rendues les 7 juin 2016[14] et 27 avril 2017[15], pour une période de 120 jours commençant le **29 septembre 2017** et se terminant le **26 janvier 2018** de la manière suivante, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

> **ORDONNE** à l'intimé Steeve Duchesne de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession ou qui lui ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, y compris les contenus des coffrets de sûreté, à quelque endroit que ce soit;
>
> **ORDONNE** à la mise en cause Brigitte Bédard de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession ou qui lui ont été confiés pour le compte de Steeve Duchesne;
>
> **ORDONNE** à la mise en cause Banque TD Canada Trust, sise au 255, rue Racine Est, local 100, Chicoutimi (Québec), G7H 7L2, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de l'intimé Steeve Duchesne dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans les comptes bancaires portant les numéros [1], [2], [3], [4] et [5] ou dans tout autre compte ou coffret de sûreté au nom de l'intimé Steeve Duchesne;
>
> **ORDONNE** à la mise en cause Banque TD Canada Trust, sise au 255, rue Racine Est, local 100, Chicoutimi (Québec), G7H 7L2, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de l'intimée 9199-7627 Québec inc. dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans les comptes bancaires portant les numéros 5206778 et 5210414 ou dans tout autre compte ou coffret de sûreté au nom de l'intimée 9199-7627 Québec inc.;
>
> **ORDONNE** à la mise en cause Caisse Populaire Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay, ayant une place d'affaires au 2212, rue Roussel, Chicoutimi (Québec) G7G 1W7, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de l'intimé Steeve Duchesne dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans le compte bancaire portant le numéro [6] ou dans tout autre compte ou coffret de sûreté au nom de l'intimé Steeve Duchesne;

---

12 Précitée, note 1.
13 Précitée, note 2.
14 Précitée, note 3.
15 Précitée, note 4.

ORDONNE à toute personne qui recevra signification de la présente décision, dont la mise en cause Société de l'assurance automobile du Québec, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens - ou accepter d'autres transactions sur de tels biens - appartenant à l'intimé Steeve Duchesne et qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffre de sûreté;

ORDONNE à toute personne qui recevra signification de la présente décision de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant à l'intimée 9199-7627 Québec inc. et qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffre de sûreté.

[24] La présente décision ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision du 7 juin 2016[16] accordant une levée partielle de blocage en faveur de l'intimé Steeve Duchesne sous certaines conditions, ni celle du 27 avril 2017[17] visant un immeuble particulier.

Me Elyse Turgeon, juge administratif

Me Delphine Roy Lafortune
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 7 septembre 2017

[16] Précitée, note 3.
[17] Précitée, note 4.

3.

Distribution de produits et services financiers

3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AMAR	SHIRA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2017-08-07
APRIL	MÉLANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-12
ARKALIS	PETER	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2017-09-11
AROUKO	CHRISTELLE MOYEDE	VALEURS MOBILIERES PEAK INC.	2017-08-25
ATTIE	ANDREW	LA CAPITALE SERVICES CONSEILS INC.	2017-08-25
AUBDOOLLAH	ADEELAH	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2017-09-18
B. LEFEBVRE	ALEX	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-06
BALAZIC	DENISE-MONIQUE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2017-08-15
BAPTISTE	LEILA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2017-09-11
BASSILY	PAUL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-11
BELIVEAU	SYLVIE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2017-07-31
BONNIER	MICHELE	GESTION MD LIMITÉE	2017-08-29
BOUCHER	DOMINIC	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2017-09-14
CADIEUX	MICHELYNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-08
CARBONNEAU	DENIS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-15
CARIER	MICHAEL	SERVICES FINANCIERS ETERNA INC.	2017-09-15
CARRIER	MICHEL	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-08
CHALIFOUX	MATHIEU	EXCEL PRIVATE WEALTH INC.	2017-09-15
COMEAU	MARC-ANDRÉ	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2017-09-08
COMTOIS	CLAUDIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-08
CÔTÉ	VALÉRIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-14
DAOUST	VICKY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-04-28
DESCHENES	SABRINA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-08
DESMARAIS	FRANCE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2017-07-31
DI LEMBO	MELISSA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2017-09-11

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DUBÉ	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-15
DUONG	CO-TAI	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2017-09-08
EL KASSIS	JENNIFER	VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC.	2017-08-14
FOISY	HELENE MARIE CONSTANCE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC	2017-08-31
FORTIN	MICHEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-11
FORTIN	JESSY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-08
FORTIN	JOEL	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2017-09-12
GAGNON	DANIEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-14
GAUTREAU	MANON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-12
GENEREUX	JOHANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-08
GOMEZ	PAULO CESAR	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-11
GOULET	ROGER	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2017-09-01
GOYETTE CHARTIER	NICOLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-07
GRANDMAISON	BRIGITTE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-11
HACKENBROCH	LEA	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2017-09-08
HALL	KEVIN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2017-09-15
HARVEY	DANIELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-11
HASSIN	HUSSIAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-06
HOULE	LAURA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-15
HUDON	CHRISTIAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-09
KANE	ELIMANE	COURTAGE DIRECT BANQUE NATIONALE INC.	2017-08-16
KISHKA	JEAN-RAPHAËL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-03
KURDY	MICHAEL	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-05

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LAPORTE	FRANÇOIS	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-11
LAROUSSI	SLIM	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2017-09-11
LAURENT	PHILIPPE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-08
LAVOIE	YVES	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-14
LEBREUX	KARINE	CIBC SECURITIES INC./PLACEMENTS CIBC INC.	2017-09-15
LEHOUX	MARIANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-05
LEPAGE	PIER	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2017-09-06
LEPAGE	GUILLAUME	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2017-09-08
LEVY	JONATHAN	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2017-09-11
LUCKE	MARC	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2017-09-14
MARCEAU	PASCAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-11
MARVAN	DJORDJE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-14
MEHRJOO	NAVID	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2017-09-11
MONETTE	DAVID	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-11
MONTESI	SAMUEL	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2017-08-09
NAHAS	LUTY	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-11
NARDONI	CINDY	VALEURS MOBILIERES PEAK INC.	2017-08-28
NIRO	ANTONELLA	VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC.	2017-08-21
OOSTVEEN	ELYSA	LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-11
OUELLETTE	FRANÇOIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-11
PATRY	JEAN-PHILIPPE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-05-26
PELLERIN	MARTINE	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2017-09-13
PERRON	KARINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-15
PIETTE	ÉMANUELLE	CIBC SECURITIES INC./PLACEMENTS	2017-09-08

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
		CIBC INC.	
PION	CAROLINE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2017-09-11
RAJOTTE	MARIE-MICHÈLE	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2017-09-08
RANDRIANASOLO	MARIE-MICHÈLE VOLOLONTSE HENO	DESJARDINS SECURITIES INC./VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2017-07-25
ROUSSON	GABRIEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-12
SAVARD	ANNE-CATHERINE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2017-09-12
SAVARD	JOCELYNE	LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2017-08-25
SIWALINGAM THARMAKULASINGAM	THARSHINI	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2017-09-11
SLUNDER	JOHANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-08
ST-LOUIS	RODNEY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-07
ST-ONGE	FRANÇOIS OLIVIER	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2017-09-11
THERRIEN	AMÉLIE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-11
TRUDEL	NICOLE	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2017-03-24
UM	STEPHANIE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2017-09-08
VALOIS	PIERRE-LUC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-08
VARELA HUERTAS	LUIS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2017-08-28
VERREAULT	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-11
VIGNEAULT	ANNIE	EXCEL PRIVATE WEALTH INC.	2017-08-13
VIGNEUX	DANIELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2017-09-08
VINCENT	DANIEL	CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC.	2017-09-12
YASHAEV	DINA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2017-09-11

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	**Mentions spéciales**
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
101115	BARIGUME, DIANE	4a	2017-09-14
101984	PARADIS BÉLAND, LISE	4a	2017-09-18
102979	BÉRUBÉ, GAÉTAN	1a	2017-09-18
105887	CARBONNEAU, DENIS	6a	2017-09-18
106393	CHABOT, ALAIN	6a	2017-09-19
107766	CORNEAU, NATHALIE	6a	2017-09-19
108325	COUTURE, CLAUDE	1a	2017-09-19
109049	DE BELLEFEUILLE, CLAUDE	1a	2017-09-19
111082	DUCLOS, NORMAND	2b	2017-09-14
116076	HAMEL, SYLVAIN	6a	2017-09-18
119743	LATOUR, GONTRAN	4a	2017-09-13
120195	LAVOIE, YVES	6a	2017-09-15
126834	PETTIGREW, RICHARD YVES	4a	2017-09-13
130429	SAVARD, ANNE-CATHERINE	1a	2017-09-13
130462	SAVARD, JOCELYNE	6a	2017-09-19
134378	VINCENT, DANIEL	6a	2017-09-13
137112	MARCOTTE, LOUISE	5a	2017-09-15
145265	ST-LOUIS, RICHARD	5b	2017-09-19
145739	PELLERIN, MARTINE	1a	2017-09-13
150200	SIMARD, MICHÈLE	3b	2017-09-15
156476	COLICCHIO, MARIA	1b	2017-09-13
158251	BLAIN, JEAN-MICHEL	1a	2017-09-13
158866	PARÉ, SYLVIE	3a	2017-09-18
161841	TOUZEL, MARIE-FRANCE	3a	2017-09-18
162478	LANDRY, ANDRÉE-ANNE	5a	2017-09-18
162886	VALLIÈRES, MANON	4b	2017-09-14
166485	MARTINEAU, MARIE-LOU	4b	2017-09-19
168099	HUDON, CHRISTIAN	6a	2017-09-15
174094	ROY-BEAULIEU, MÉLANIE	4b	2017-09-14
174542	CARRIER, MARTIN	3b	2017-09-18
175910	POULIN, MARTIN	3b	2017-09-14
176545	THIBAULT, BENJAMIN	1a	2017-09-15
181842	CRÊTE, STEPHAN	1a	2017-09-14
182449	BOUTIN, JESSICA	5a	2017-09-15
182580	IONESCU, ANDREI-LUCIAN	4b	2017-09-19

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
185345	OH, SEUNG CHUL	4a	2017-09-14
186799	DESLAURIERS, CHANTAL	4a	2017-09-19
187482	THIBAULT, JANNICK	5b	2017-09-18
187503	BÉRUBÉ, ANNE-SOPHIE	5b	2017-09-19
190288	VIGNEAULT, ERIC	5a	2017-09-13
191866	LABERGE, MÉLANIE	4b	2017-09-13
194623	DUMAIS, NANCY	2b	2017-09-14
195835	PILOTE, NANCY	3b	2017-09-18
197340	ATTBIB, YOUSSEF	1a	2017-09-15
206134	FORTIN, JOEL	1a	2017-09-15
208261	PHOMMAHAXAY, LINDA	3a	2017-09-19
208581	ENRIQUEZ SANTIBANEZ, DARIO EMILIO	1a	2017-09-13
208974	PICARD, NICOLAS	3b	2017-09-15
209504	MUNGER, OLIVIER	1a	2017-09-19
209573	LEPAGE, GUILLAUME	1a	2017-09-13
210087	SEMINERIO, MARIANNA	2a	2017-09-14
210307	GAULIN, ROXANNE	3b	2017-09-19
210340	CARIER, MICHAEL	1a	2017-09-18
211423	BOUCHER, DOMINIC	1a	2017-09-15
211572	LATOUR DE LAFONTAINE, HENRIANE	1b	2017-09-15
212475	ETESON, FRANÇOIS	4b	2017-09-14
214001	ABIDLI, ABDELNASSER	1b	2017-09-13
214247	BELANGER, DIANE	3b	2017-09-14
214925	LANDRY, FRANÇOIS	1a	2017-09-13
215072	MARTIN, ANNIE	1a	2017-09-15
215154	HOVINGTON, JIMMY	1b	2017-09-15
215177	POULIN-BELLISLE, MAXIME	3b	2017-09-19
215179	PROVOST, LAURENCE	3b	2017-09-19
215462	TREMBLAY, NADIA	1a	2017-09-15
216702	RICARD, JOSÉ	5b	2017-09-15
216960	POTVIN, PAMELA	3b	2017-09-15
217185	JAKALIAN, VIKEN	1a	2017-09-14
217334	LORISSON, OTSEM	1a	2017-09-19
217666	BELBACHA EL JAWHARI, YASSINE	1a	2017-09-15

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
217830	FOISY, MAXENCE	3b	2017-09-15
218287	NGURINZIRA, LILIOSE	3b	2017-09-15
218371	AIZPRUA, BRIGITTE	1a	2017-09-19
218412	DE L'ETOILE, WILLIAM	3a	2017-09-15
218535	NAJI, KARIM	1a	2017-09-14
218550	SAVARD, HUGUES	1a	2017-09-15
219053	CANTIN, MARIE-JOSEE	1b	2017-09-13
219110	LETOURNEAU, KARINE	1a	2017-09-14
219224	PERRY, RENEE	1b	2017-09-15
219412	SALDANHA MURUA, ADRIANA	1a	2017-09-15
219442	TRINH, BILLY	3b	2017-09-14
219635	GIRARD, MARIE-PIER	3b	2017-09-15
219858	GUEVARA, LORRAINE	1a	2017-09-15
220323	PINEAULT, DAVE	1a	2017-09-15
220475	VALENCE-LANDRY, ARIANE	3b	2017-09-19

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
ARMUTLU	MATHEW	ASSANTE CAPITAL MANAGEMENT LTD./GESTION DE CAPITAL ASSANTE LTEE	2017-08-25
CASSAR	CHANTAL	SCOTIA CAPITAL INC. / SCOTIA CAPITAUX INC.	2017-08-22
GILBERT	CLAIRE	RBC DOMINION SECURITIES INC./RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2017-08-29
LAPERRIERE	PATRICK	INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC. / INDUSTRIAL ALLIANCE SECURITIES INC.	2017-08-22
MARTEL	DERIK	INVESTORS GROUP SECURITIES INC./VALEURS MOBILIERES GROUPE INVESTORS INC.	2017-08-31
NEUMANN	MARLENE MONICA	RBC DIRECT INVESTING INC./RBC PLACEMENTS EN DIRECT INC.	2017-08-25
ROUSSEL	LISANE	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2017-08-25
STUART INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED	GAZAILLE	CHRISTIANE	2017-08-30
SUITOR	VICTORIA THELMA	CIBC WORLD MARKETS INC./MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2017-08-30
WITKOWSKA	MAGDALENA	CIBC WORLD MARKETS INC./MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2017-08-31

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501819	LES ENTREPRISES PIERRE AGOURI LTÉE / PIERRE AGOURI ENTERPRISES LTD.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2017-08-24
502414	FRANCINE MORIN	Assurance de personnes	2017-09-05
503180	LINE FONTAINE	Assurance de personnes	2017-08-24
504198	ASSURANCES CLÉROUX INC.	Assurance de personnes	2017-09-18
504633	ACCÈSCONSEIL DUBOIS INC.	Assurance de dommages	2017-09-07
508266	ALLAIRE, DURAND ET ASSOCIÉS INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2017-09-14
508716	MARIO SIMARD	Assurance de personnes	2017-08-31
509439	BERNARD BOURGEAULT	Assurance de personnes	2017-09-01
509555	MARTIN GAGNON	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2017-09-05
510121	LES SERVICES FINANCIERS LAROSE ET DOYON INC.	Assurance de personnes Planification financière	2017-09-01
510609	SERVICES D'ASSURANCES DUGUAY, BRYAN ET ASSOCIÉS INC. / DUGUAY, BRYAN & ASSOCIATES, INSURANCE SERVICES INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2017-09-18
511133	GESTION DE PATRIMOINE DOMINIQUE JANELLE INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2017-09-14
511773	PHILIPPE DELISLE	Assurance de personnes	2017-09-07
512374	ALLIANCE FINANCIÈRE IONA INC. / IONA FINANCIAL ALLIANCE INC.	Assurance de personnes	2017-09-08
514157	MICHELINE ST-JEAN ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC./MICHELINE ST-JEAN INSURANCE AND FINANCIAL SERVICES INC.	Assurance de dommages	2017-09-18
600028	LOUIS COURCHESNE	Assurance de personnes Planification financière	2017-09-06
600050	CONSTANCE TRÉPANIER	Assurance de personnes	2017-08-24
600139	JEAN-FRANÇOIS TESSIER	Assurance de personnes	2017-09-11
600143	SONIA MORIN	Planification financière	2017-08-31
600238	GILLES SINCLAIR	Planification financière	2017-09-11

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
600752	STEPHAN CRÊTE	Assurance de personnes	2017-09-14
601289	SERVICES FINANCIERS J. MONTPETIT INC.	Assurance de personnes	2017-08-31
601490	CAROLE ST-MARTIN	Assurance de dommages	2017-09-19
601838	ANUSUYA NAGARAJAH	Assurance de personnes	2017-09-15
602076	GESTION PRIVÉE NOUR INC./NOUR PRIVATE WEALTH INC.	Assurance de personnes	2017-09-12
602294	MAXIME BAILLARGEON	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2017-09-18

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BRISTOL GATE CAPITAL PARTNERS INC.	Wang	Liping	2017-09-18
COPOWER INC.	Subhan	Junaid	2017-09-18
FIRST BLOCK CAPITAL INC.	Van Der Chijs	Marc	2017-09-19
FORT CAPITAL SECURITIES LTD.	Burtch	Michael	2017-09-13
INVESTMENT PARTNERS FUND INC.	Leeder	Cyril	2017-09-14
TD ASSET MANAGEMENT INC. / GESTION DE PLACEMENTS TD INC.	Kowal	Monica	2017-09-18

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BRISTOL GATE CAPITAL PARTNERS INC.	Wang	Liping	2017-09-18
RBC PHILLIPS, HAGER & NORTH INVESTMENT COUNSEL INC./RBC PHILLIPS, HAGER & NORTH SERVICES-CONSEILS EN PLACEMENTS INC.	Somers	Pamela	2017-09-15

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
TD ASSET MANAGEMENT INC. / GESTION DE PLACEMENTS TD INC.	Kowal	Monica	2017-09-18

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BRISTOL GATE CAPITAL PARTNERS INC.	Wang	Liping	2017-09-18
FIRST BLOCK CAPITAL INC.	Van Der Chijs	Marc	2017-09-19
TD ASSET MANAGEMENT INC. / GESTION DE PLACEMENTS TD INC.	Kowal	Monica	2017-09-18

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
602783	LES SERVICES FINANCIERS JUSTIN MCHUGH INC. / JUSTIN MCHUGH FINANCIAL SERVICES INC.	Leanne Frechette	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2017-08-28
602789	9361-3479 QUÉBEC INC.	Michel Thériault	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2017-09-01
602794	SFMP INC.	Michel Pelletier	Assurance de personnes	2017-09-05
602796	ESCADRA INC.	Gabrielle Martin	Assurance de personnes	2017-09-07
602797	LAPOINTE SERVICES FINANCIERS INC.	Jérôme Lapointe	Assurance de personnes	2017-09-07
602799	9364-4227 QUÉBEC INC.	David Martin Paneth	Assurance de personnes	2017-09-13
602800	LES SERVICES FINANCIERS LUC LANGLOIS INC.	Luc Langlois	Assurance de personnes	2017-09-08
602801	REINSURANCE MANAGEMENT ASSOCIATES, INC.	Massimo Nini	Assurance collective de personnes	2017-09-11

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
602802	9361-3123 QUÉBEC INC.	Maxime Boucher	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2017-09-11
602804	TURN8 INSURANCE SOLUTIONS INC./LES SOLUTIONS D'ASSURANCES TURN8 INC.	Denis Malo	Assurance de personnes	2017-09-14
602805	9360-9295 QUÉBEC INC.	Louis Gagnon	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2017-09-14
602809	GESTION TREK INC.	Marc Bérubé	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2017-09-18
602810	GROUPE FINANCIER CRW INC./CRW FINANCIAL GROUP INC.	William Chang	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2017-09-18
602812	DUBÉ COOKE PEDICELLI INC.	Mark Pedicelli	Assurance de dommages	2017-09-18
602814	RADAR GESTION FINANCIÈRE INC. / RADAR FINANCIAL MANAGEMENT INC.	Maxime Baillargeon	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2017-09-18
602815	SERVICES FINANCIERS RAYMOND MATHIEU INC. / RAYMOND MATHIEU FINACIAL SERVICES INC.	Raymond Mathieu	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2017-09-19
602816	LES ASSURANCES ST-MARTIN INC.	Carole St-Martin	Assurance de dommages	2017-09-19

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Veuillez noter que les décisions administratives rendues par l'Autorité des marchés financiers à l'égard d'un cabinet, représentant autonome ou société autonome sont publiées sous forme de tableau à la section 3.8.4 de ce Bulletin.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veuillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1232

DATE : 11 septembre 2017

LE COMITÉ : Me Claude Mageau — Président
M. John Ruggieri, A.V.A., Pl. Fin. — Membre
M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin. — Membre

MARC-AURÈLE RACICOT, ès qualités de syndic adjoint de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.

ELIZABETH RIOS BENDEZU, conseillère en sécurité financière (numéro de certificat 184455)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Ordonnance de non-divulgation, de non-publication et de non-diffusion de tout renseignement ou document de nature personnelle et économique permettant d'identifier les consommateurs visés par la présente plainte.**

[1] Le 15 août 2017, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « comité ») s'est réuni au siège social de la Chambre, sis au 2000, avenue McGill College, 12e étage, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée contre l'intimée le 14 mars 2017 ainsi libellée :

LA PLAINTE

À L'ÉGARD DE R.M.B.R.

1. À Montréal, entre les ou vers les 30 décembre 2014 et 22 janvier 2015, l'intimée n'a pas recueilli personnellement tous les renseignements de sa cliente R.M.B.R., alors qu'elle lui faisait souscrire un contrat de rente, contrevenant ainsi aux articles 16 et 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2);

2. À Montréal, le ou vers le 22 janvier 2015, l'intimée a signé, à titre de témoin, le document « Demande d'adhésion – instruction » hors la présence de sa cliente R.M.B.R., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);

3. À Montréal, le ou vers le 22 janvier 2015, l'intimée a fourni de faux renseignements à l'assureur sur le formulaire « Demande d'adhésion – instruction », en indiquant qu'elle avait vérifié l'identité du preneur R.M.B.R., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);

À L'ÉGARD DE J.M.D.O.

4. À Montréal, le ou vers le 22 janvier 2015, l'intimée a signé, à titre de témoin, le document « Demande d'adhésion – instruction » hors la présence de son client J.M.D.O., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);

5. À Montréal, le ou vers le 22 janvier 2015, l'intimée a fourni de faux renseignements à l'assureur sur le formulaire « Demande d'adhésion – instruction », en indiquant qu'elle avait vérifié l'identité du preneur J.M.D.O., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3).

[2] Le plaignant était représenté par Me Vincent Grenier-Fontaine et l'intimée qui était présente, se représentait seule.

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[3] D'entrée de jeu, l'intimée a enregistré un plaidoyer de culpabilité sur chacun des cinq (5) chefs d'accusation portés contre elle.

[4] Le comité, après s'être assuré que l'intimée comprenait bien que, par son plaidoyer, elle reconnaissait les gestes reprochés et que ceux-ci constituaient des infractions déontologiques, a pris acte de son plaidoyer de culpabilité.

[5] Par la suite, le comité invita le procureur du plaignant à lui expliquer les faits du présent dossier.

LA PREUVE

[6] Le procureur du plaignant, de consentement avec l'intimée, déposa tout d'abord un cahier de pièces identifiées P-1 à P-22 contenant les documents pertinents à la compréhension du dossier.

[7] L'intimée, au moment des infractions reprochées, connaissait un courtier immobilier, lequel avait les deux (2) consommateurs, R.M.B.R. et J.M.D.O., comme clients.

[8] L'intimée ne connaissait aucunement ces deux (2) consommateurs qui étaient alors conjoints.

[9] Dans le cadre du programme d'accession à la propriété (RAP), le courtier immobilier connu de l'intimée a fait signer aux deux (2) consommateurs des demandes d'adhésion à un Régime d'épargne-retraite (RÉR)[1] hors la présence de l'intimée.

[1] Pièces P-5 et P-12.

[10] L'intimée y a par la suite certifié avoir vérifié l'identité des consommateurs et a signé à titre de témoin de leur signature hors leur présence.

[11] N'ayant pas accédé à la propriété dans le cadre du programme RAP, les consommateurs ont tenté de récupérer les frais payés à La Capitale pour l'ouverture de leurs dossiers, soit 285 $ chacun.

[12] N'ayant pu récupérer lesdits frais, ils ont déposé une plainte auprès de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est à l'origine de l'enquête du plaignant et du dépôt de la plainte contre l'intimée.

[13] Suite à la présentation des faits et des documents ci-haut mentionnés, séance tenante, le comité déclara l'intimée coupable des cinq (5) chefs d'accusation et procéda immédiatement à l'audition sur sanction.

REPRÉSENTATIONS DU PROCUREUR DU PLAIGNANT

[14] Le procureur du plaignant indiqua au comité, qu'après discussion avec l'intimée, ils s'étaient entendus pour présenter au comité une recommandation commune de sanction.

[15] Cette recommandation est une radiation temporaire de l'intimée pour un (1) mois quant au chef d'accusation 1, une amende de 4 000$ quant au chef d'accusation 2 et enfin d'une réprimande quant à chacun des chefs d'accusation 3, 4 et 5.

[16] Le procureur du plaignant est d'opinion que la sanction suggérée en est une individualisée, raisonnable et qu'elle constitue un équilibre entre la protection du public et le droit de l'intimée de gagner sa vie.

[17] Elle tient compte aussi du principe de la globalité des sanctions.

[18] Il énuméra par la suite les facteurs atténuants suivants :

- Il s'agit d'un seul incident en ce sens que les infractions visent deux (2) consommateurs qui sont conjoints;
- Inexistence de malveillance de la part de l'intimée;
- Aucun antécédent disciplinaire;
- L'intimée était à l'extérieur du pays au moment de la commission des infractions;
- Elle a plaidé coupable aux infractions reprochées.

[19] Par la suite, il énuméra les facteurs aggravants suivants :

- La gravité objective des infractions reprochées, lesquelles sont au cœur de l'exercice de la profession;
- L'information obtenue des consommateurs n'a pas été reçue par une personne inscrite;
- Le préjudice pécuniaire des deux (2) consommateurs, soit 285 $ chacun;
- L'importance de dénoncer cette pratique existant dans la profession de signer à titre de témoin hors la présence de ses clients.

[20] Enfin, le procureur du plaignant déposa une liste d'autorités pour appuyer le bien-fondé de la suggestion commune de sanction faite au comité[2].

[2] *Chambre de la sécurité financière* c. *Mongrain*, 2016 CanLII 30448 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Dubois*, 2013 CanLII 66170 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Hannoush*, 2016 CanLII 24456 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Breault*, 2015

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉE

[21] Tout d'abord, l'intimée confirma que la recommandation de sanction faite par le procureur du plaignant était commune et qu'elle était d'accord avec celle-ci.

[22] Elle ajouta par la suite que durant les trois (3) dernières années, elle avait eu une moyenne de revenus d'environ 10 000 $ et que, par conséquent, elle est présentement dans une situation financière précaire.

[23] Elle indiqua aussi qu'elle a toujours de la famille dans son pays d'origine, le Pérou, et qu'elle doit aider financièrement certains membres de celle-ci.

[24] Par conséquent, elle demanda au comité de lui accorder un délai de trois (3) ans pour payer l'amende qui lui serait ordonnée.

[25] L'intimée déclara qu'elle préférait qu'une radiation temporaire lui soit accordée quant au premier chef d'accusation plutôt qu'une autre amende de 4 000 $ vu les limites de ses moyens financiers.

ANALYSE ET MOTIFS

[26] Au moment de la commission des infractions reprochées, l'intimée avait environ cinq (5) années d'expérience à titre de représentante en assurance de personnes.

[27] Les infractions qui lui sont reprochées sont d'une gravité objective sérieuse et vont au cœur de l'exercice de la profession d'un conseiller en sécurité financière.

[28] L'intimée n'a cependant pas d'antécédent disciplinaire.

QCCDCSF 20; *Chambre de la sécurité financière* c. *Thibeault*, 2014 CanLII 39919 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Bellerose*, 2012 CanLII 97156 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Plamondon*, 2010 CanLII 99830 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Di Salvo*, 2013 CanLII 77930 (QC CDCSF).

[29] Elle a collaboré à l'enquête de la Chambre et a enregistré un plaidoyer de culpabilité aux cinq (5) chefs d'accusation de la plainte, évitant ainsi un débat judiciaire et des délais additionnels.

[30] Selon la preuve soumise au comité, les fautes commises par l'intimée n'avaient pas pour objectif l'obtention d'un bénéfice personnel et n'ont pas été commises avec une intention malveillante ou frauduleuse.

[31] L'intimée a néanmoins montré un manque de professionnalisme évident en signant lesdits documents à titre de témoin hors la présence de ses clients.

[32] Le comité est d'accord avec le procureur du plaignant à l'effet que les fautes commises par l'intimée vont au cœur même de l'exercice de la profession et en discréditent l'image.

[33] Le comité est convaincu de l'existence d'une situation financière très difficile pour l'intimée et comprend très bien les considérants qui ont amené les parties à faire ladite recommandation commune de sanction.

[34] De plus, la recommandation commune faite ne va pas à l'encontre des précédents en semblable matière soumis par le procureur du plaignant.

[35] Le comité est d'avis que la recommandation commune présentée ne déconsidère aucunement l'administration de la justice et qu'elle respecte le critère de l'intérêt public, tel que récemment consacré par le plus haut tribunal du pays dans l'arrêt *Anthony-Cook*[3].

[3] *R.* c. *Anthony-Cook*, 2016 CSC 43.

[36] De plus, compte tenu de ce qui précède et vu l'absence d'objection du procureur du plaignant à ce sujet, le comité accordera à l'intimée un délai de trois (3) ans pour payer l'amende.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE à nouveau du plaidoyer de culpabilité de l'intimée sur chacun des cinq (5) chefs d'accusation portés contre elle;

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité de l'intimée prononcée à l'audience sous chacun des cinq (5) chefs d'accusation mentionnés à la plainte;

ET PROCÉDANT À RENDRE LA DÉCISION SUR SANCTION :

ORDONNE à l'égard du chef d'accusation numéro 1 de la plainte, la radiation temporaire de l'intimée pour une période d'un (1) mois;

CONDAMNE l'intimée au paiement d'une amende de 4 000 $ sur le chef d'accusation numéro 2 de la plainte.

IMPOSE à l'intimée une réprimande en regard des chefs d'accusation numéros 3, 4 et 5 de la plainte;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier conformément à ce qui est prévu à l'article 156 (5) du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), aux frais de l'intimée, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où elle a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où elle a exercé ou pourrait exercer sa profession;

CONDAMNE l'intimée au paiement des débours conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. 26);

ACCORDE à l'intimée un délai de trente-six (36) mois pour effectuer le paiement de l'amende au moyen de trente-six (36) versements mensuels, égaux et consécutifs, le montant total encore dû devenant exigible à défaut par l'intimée de payer chacune des mensualités à la date prévue.

(S) Claude Mageau

Me CLAUDE MAGEAU
Président du comité de discipline

(S) John Ruggieri

M. JOHN RUGGIERI, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(S) Felice Torre

M. FELICE TORRE, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

Me Vincent Grenier-Fontaine
CDNP AVOCATS INC.
Procureurs de la partie plaignante

L'intimée se représente elle-même.

Date d'audience : 15 août 2017

CD00-1232 PAGE : 10

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1204

DATE : 30 août 2017

LE COMITÉ : Me Janine Kean — Présidente
M. Robert Chamberland, A.V.A. — Membre
M. Eric Bolduc — Membre

LYSANE TOUGAS, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
LISE BOUCHARD, conseillère en sécurité financière, (numéro de BDNI 1818551 et numéro de certificat 104187)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Non-divulgation, non-diffusion et non-publication des noms et prénoms des consommateurs visés par la plainte, ainsi que de tout renseignement de nature personnelle et économique permettant de les identifier.**

[1] Le 11 mai 2017, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni au Tribunal administratif du travail, sis au 900, Place D'Youville, 8e étage, à Québec pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire suivante portée contre l'intimée le 14 octobre 2016.

[2] La plaignante était représentée par Me Alain Galarneau alors que l'intimée était présente et représentée par Me Julie Savard.

LA PLAINTE

1. Dans la province de Québec, le ou vers le 6 mai 2009, l'intimée a fourni de faux renseignements à l'assureur sur le formulaire de proposition […] dans la section «Rapport du conseiller» et sur le formulaire «Page-produit InnoVision» dans la section «Déclaration du conseiller en assurance», contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);

2. Dans la province de Québec, le ou vers le 6 mai 2009, l'intimée a signé, à titre de témoin, le formulaire de proposition […] hors la présence de E.F. et de M.C., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3).

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[3] La procureure de l'intimée a informé le comité que sa cliente voulait enregistrer un plaidoyer de culpabilité sous chacun des deux chefs d'accusation portés contre elle. Elle a confirmé que par ce plaidoyer, l'intimée reconnaissait les gestes reprochés et que ceux-ci constituaient des infractions déontologiques.

[4] Ensuite, le comité a déclaré l'intimée coupable sous chacun des deux chefs d'accusation de la plainte portée contre elle, pour avoir contrevenu à l'article 34 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

[5] Le comité a aussi ordonné l'arrêt conditionnel des procédures quant aux autres dispositions invoquées à leur soutien.

[6] Le procureur de la plaignante a résumé les événements entourant la commission des gestes reprochés et a produit une preuve documentaire (P-1 à P-5).

PREUVE ET REPRÉSENTATIONS SUR SANCTION

- **La preuve**

[7] Le procureur de la plaignante a déclaré ne pas avoir de preuve supplémentaire à offrir sur sanction.

[8] Quant à l'intimée, elle a témoigné et a déposé une preuve documentaire additionnelle (SI-1 et SI-2).

[9] Il ressort de son témoignage qu'elle a commencé à exercer en 1991 et a agi en tant qu'administratrice au développement des affaires au cabinet Benoit Bouchard Assurances Inc. (BBA)[1].

[10] Bien qu'elle fût représentante en assurances depuis ce temps, elle a vendu environ 25 polices d'assurance tout au plus au cours de toutes ces années.

[11] Quant aux gestes reprochés, elle a expliqué que la proposition d'assurance en l'espèce avait été préparée par un représentant qui travaillait au sein de son cabinet depuis environ un ou deux ans (M. Delage). Cette proposition a été faite tant auprès de Manuvie que de Standard Life et la vente d'assurance a été réalisée avec le concours d'un représentant auprès de l'agence générale de Manuvie (M. Bédard). C'est ce dernier qui a suggéré que la proposition soit faite au nom de l'intimée, M. Delage ne possédant pas encore de code de représentant auprès de Manuvie. Il en détenait toutefois un auprès de Standard Life.

[12] Elle a relaté qu'en 2011, ce représentant a obtenu son code auprès de Manuvie et a procédé à une autre vente pour ce même client (SI-1 et SI-2).

[13] À l'époque, son cabinet fonctionnait au moyen d'un « pool de business », de sorte que tous les courtiers plaçaient sous son code. Dans ce cas-ci, l'intimée n'a agi que pour rendre service.

[14] Son cabinet a été acheté par le Centre national de courtage d'assurance inc. (CNCA) où elle exerce actuellement en vertu d'un contrat qui prend fin à l'automne 2017. Elle ne croit pas continuer d'exercer la profession par la suite.

- **Représentations**

[15] Le procureur de la plaignante a indiqué que les parties présentaient les recommandations communes suivantes :

a) La condamnation de l'intimée au paiement d'une amende de 5 000 $ sous le deuxième chef d'accusation;

b) L'imposition d'une réprimande sous le premier chef d'accusation, les deux chefs étant intimement liés et concernant le même événement.

[16] De plus, les parties ont recommandé la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés.

---

[1] Cabinet dont elle était propriétaire, et ce, à tout le moins jusqu'en 2009.

[17] Ensuite, il a mentionné les facteurs atténuants et aggravants suivants :

Aggravants

a) La gravité objective de l'infraction, vu l'importance de la signature du représentant qui doit être le reflet de la réalité et non banalisée.

Atténuants

a) La reconnaissance par l'intimée de ses gestes dès la première occasion;

b) La présence d'un événement isolé et n'impliquant qu'un seul consommateur;

c) L'excellente collaboration de l'intimée;

d) L'absence de mauvaise foi;

e) L'absence d'antécédent disciplinaire;

f) Le risque de récidive plutôt faible.

[18] À l'appui des sanctions suggérées, le procureur de la plaignante a passé en revue une série de décisions[2] qui supportent celles proposées en l'espèce.

[19] Dans certaines de ces affaires, les intimés ont également signé pour rendre service ou ont agi dans des circonstances semblables au cas en l'espèce. Dans l'affaire *Demers*, par exemple, l'intimée a agi à titre de responsable du cabinet et n'a pas porté attention à quel titre elle signait.

[20] Dans d'autres cas, il s'agit de signatures de représentants n'ayant jamais rencontré le ou les consommateurs ou ayant signé à la place d'un consommateur qui ne voulait pas se déplacer pour rencontrer le représentant ou d'un représentant voulant aider un collègue qui voulait éviter, à sa mère par exemple, de se déplacer pour signer un formulaire.

[21] Enfin, il a rappelé que selon la jurisprudence, la recommandation commune des parties sur sanction se devait d'être suivie par le comité, à moins que celle-ci ne déconsidère l'administration de la justice, le tout permettant d'accélérer ainsi le processus disciplinaire.

---

[2] *CSF* c. *Ardouin*, CD00-0864, décision sur culpabilité et sanction du 14 février 2012; *CSF* c. *Demers*, CD00-0929, décision sur culpabilité et sanction du 16 janvier 2013; *CSF* c. *Thibeault*, CD00-0998, décision sur culpabilité et sanction du 8 juillet 2014; *CSF* c. *Mongrain*, CD00-1124, décision sur culpabilité et sanction du 9 mai 2016; *CSF* c. *Duchesne*, CD00-1140, décision sur culpabilité et sanction du 13 mai 2016; *CSF* c. *Charbonneau-Desjardins*, CD00-1186, décision sur culpabilité et sanction du 26 janvier 2017.

[22] Pour sa part, la procureure de l'intimée a ajouté que le comité devait également considérer que si l'intimée a agi tel qu'elle l'a fait, c'est qu'elle se croyait autorisée vu l'implication du représentant de l'assureur auprès de qui la proposition était déposée, soit en l'espèce Manuvie.

ANALYSE ET MOTIFS

[23] Le comité réitère la déclaration de culpabilité prononcée contre l'intimée séance tenante sous chacun des deux chefs d'accusation contenus dans la plainte.

[24] Les sanctions suggérées par les parties paraissent conformes aux précédents jurisprudentiels pour des infractions de même nature.

[25] L'intimée n'a pas d'antécédent disciplinaire et n'a certes pas agi de mauvaise foi. Elle a reconnu ses gestes à la première occasion et a collaboré à l'enquête de la plaignante. Il s'agit d'un événement isolé et le risque de récidive est faible, voire inexistant.

[26] Néanmoins, la gravité objective des infractions est importante, comme l'indique le procureur de la plaignante, une signature doit refléter la réalité et être celle du représentant ayant agi pour la transaction en cause.

[27] Le comité déplore qu'encore aujourd'hui, un grand nombre de représentants fasse fi de la réalité et signe par complaisance ou autrement, en lieu et place d'un autre représentant. Ces gestes sont souvent commis pour contourner les règles qui retardent le processus de soumission de propositions ou pour accommoder un collègue.

[28] Cette façon de procéder ne peut être tolérée, même si ces représentants n'agissent pas, ce faisant, de mauvaise foi.

[29] Au surplus, cette signature, qui ne reflète pas la réalité, menace la protection du public. Cette façon de procéder porte atteinte à l'image de la profession. Le public doit pouvoir faire confiance à ses représentants. La signature apposée sur les propositions doit être celle de ceux ayant agi pour eux.

[30] Malgré l'existence de deux chefs d'accusation, les fautes commises concernent un seul et même événement et les mêmes clients.

[31] Considérant tant les facteurs aggravants qu'atténuants et les faits propres à la présente affaire, le comité est d'avis que les recommandations communes des parties répondent aux objectifs de la sanction et qu'elles sont compatibles aux sanctions

prononcées pour des infractions de même nature. Aussi, le comité y donnera suite estimant qu'il n'y a pas lieu d'y déroger.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÈRE ORDONNER la non-divulgation, la non-publication et la non-diffusion des noms et prénoms des consommateurs visés par la plainte, ainsi que de tout renseignement de nature personnelle et économique permettant de les identifier;

RÉITÈRE PRENDRE ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimée sous chacun des deux chefs d'accusation portés contre elle;

RÉITÈRE DÉCLARER l'intimée coupable sous chacun des deux chefs d'accusation mentionnés à la plainte, pour avoir contrevenu à l'article 34 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;

ORDONNE l'arrêt conditionnel des procédures quant aux autres dispositions invoquées dans la plainte.

ET STATUANT SUR LA SANCTION :

IMPOSE à l'intimée, sous le premier chef d'accusation, une réprimande;

CONDAMNE l'intimée au paiement d'une amende de 5 000 $ sous le deuxième chef d'accusation;

CONDAMNE l'intimée au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26.

CD00-1204 PAGE : 7

(s) Janine Kean
Me Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(s) Robert Chamberland
M. Robert Chamberland, A.V.A.
Membre du comité de discipline

(s) Eric Bolduc
M. Eric Bolduc
Membre du comité de discipline

Me Alain Galarneau
POULIOT CARON PRÉVOST BÉLISLE GALARNEAU
Procureurs de la partie plaignante

Me Julie Savard
BEAUVAIS TRUCHON AVOCATS s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : Le 11 mai 2017

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1222

DATE : 1er septembre 2017

LE COMITÉ : Me François Folot — Président
Mme Suzanne Côté, Pl. Fin. — Membre
M. Michel McGee — Membre

LYSANE TOUGAS, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
MANUEL MAY (certificat numéro 198371)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Ordonnance de non-divulgation, de non-publication et de non-diffusion du nom et du prénom des consommateurs ou consommatrices dont les initiales sont indiquées à la plainte ainsi que de tout renseignement permettant de les identifier**.

[1] Le 25 mai 2017, le comité de discipline de la *Chambre de la sécurité financière* (*CSF*) s'est réuni aux locaux du *Tribunal administratif du travail* (CLP), sis au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 18e étage, en la ville de Montréal, province de

Québec, H2Z 1W7, et a procédé à l'instruction d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTE

> « *1. Dans la région de Montréal, le ou vers le 15 décembre 2015, l'intimé a réactivé la proposition de contrat […], sans l'autorisation de P.C. et de A.B., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.3);*
>
> *2. Dans la région de Montréal, le ou vers le 15 décembre 2015, l'intimé a soumis un questionnaire médical pour la proposition de contrat […], sans l'autorisation de P.C., contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.3);*
>
> *3. Dans la région de Montréal, vers le mois de décembre 2015, l'intimé n'a pas agi avec honnêteté et intégrité en mettant en place un stratagème afin de conserver des bonis auxquels il n'avait pas droit, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.3);*
>
> *4. Dans la région de Montréal, le ou vers le 23 décembre 2015, l'intimé n'a pas agi avec honnêteté et intégrité en offrant de verser une somme d'environ 200 $ à A.B. et/ou à G.B., afin de réactiver des propositions de contrats, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.3).* »

[2] D'entrée de jeu, l'intimé qui se représentait lui-même, enregistra un plaidoyer de culpabilité à l'égard de tous et chacun des quatre chefs d'accusation mentionnés à la plainte.

[3] Quant à la plaignante, elle versa au dossier une preuve documentaire qui fut cotée P-1 à P-10. Elle exposa ensuite, au moyen des pièces déposées, les faits à l'origine de la plainte.

DÉCLARATION DE CULPABILITÉ

[4] Après avoir entendu les parties, révisé et analysé les pièces produites et considérant le plaidoyer de culpabilité de l'intimé, le comité, séance tenante, déclara ce dernier coupable sous tous et chacun des quatre chefs d'accusation contenus à la plainte.

[5] Les parties soumirent ensuite au comité leurs preuve et représentations sur sanction.

PREUVE DES PARTIES SUR SANCTION

[6] Alors que la plaignante déclara n'avoir aucune preuve additionnelle à offrir, l'intimé débuta en versant au dossier sous la cote SI-1 un jugement de la Cour supérieure du Québec daté du 16 mars 2017 ordonnant le délaissement et la vente sous contrôle de la justice de sa résidence.

[7] Il raconta ensuite avoir été congédié en avril 2016 et vivre actuellement une période très difficile, tant émotivement que financièrement.

[8] Il indiqua que comme conséquence de sa perte d'emploi, il se retrouvait maintenant dans une situation financière précaire, tant et si bien que la résidence familiale avait fait l'objet d'une prise de possession et allait être vendue en justice.

[9] Il ajouta que depuis 2015 il était confronté à des procédures de divorce, et alors qu'il n'avait pas la garde de ses trois jeunes enfants (âgés de 6, 5 et 2 ans), son « *ex-épouse* » tentait d'obtenir l'autorisation de les amener à l'extérieur de la province. Il affirma se battre devant les tribunaux pour empêcher que celle-ci ne puisse y parvenir.

[10] Il continua en affirmant « *bien comprendre* » la gravité des fautes qu'il a commises ainsi que les conséquences de celles-ci.

[11] Il s'excusa d'avoir agi tel qu'il lui a été reproché et réclama la clémence du comité.

[12] Il mentionna assumer l'entière responsabilité de ses actes, les regretter amèrement et qu'il allait « *devoir en porter l'odieux toute sa vie* ».

[13] Bien que concédant avoir pris de très mauvaises décisions, il affirma « *ne pas être une personne déshonorable* ».Il affirma « *avoir travaillé très fort* » depuis les événements à tenter de s'améliorer.

[14] Il termina en déclarant être parvenu à se dénicher un emploi au mois de novembre dernier à titre de « *Business Development Representative* ».

[15] Par la suite, les parties soumirent au comité leurs représentations respectives sur sanction.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[16] La plaignante, par l'entremise de sa procureure, débuta en indiquant qu'elle suggérait au comité l'imposition des sanctions suivantes :

- SOUS LE CHEF D'ACCUSATION N° 1 : la radiation temporaire de l'intimé pour une période de six mois, à être purgée de façon concurrente;
- SOUS LE CHEF D'ACCUSATION N° 2 : la radiation temporaire de l'intimé pour une période de six mois, à être purgée de façon concurrente;

– SOUS LE CHEF D'ACCUSATION N° 3 : la radiation temporaire de l'intimé pour une période de deux ans, à être purgée de façon concurrente;

– SOUS LE CHEF D'ACCUSATION N° 4 : la radiation temporaire de l'intimé pour une période de trois ans, à être purgée de façon concurrente;

[17] Elle ajouta réclamer de plus la publication d'un avis de la décision et la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés.

[18] Tout en se gardant d'affirmer qu'il s'agissait de « *suggestions communes* », elle mentionna que l'intimé avait été informé desdites suggestions et que ce dernier lui avait alors indiqué être en accord avec celles-ci.

[19] Elle évoqua ensuite les facteurs, à son opinion, aggravants et atténuants suivants :

FACTEURS AGGRAVANTS :

- La gravité objective des infractions reprochées;
- Des actes clairement prohibés, de nature à ternir l'image de la profession;
- La nécessité de sanctions dissuasives à l'endroit de représentants qui pourraient être tentés d'imiter la conduite de l'intimé;
- Les conséquences potentielles importantes des fautes commises par l'intimé;
- Des gestes posés de façon préméditée avec une intention reprochable, et alors que l'intimé savait ne pas détenir l'assentiment des clients;
- L'autorité de supervision que détenait l'intimé sur un stagiaire qu'il aurait engagé ou tenté d'engager dans ses comportements fautifs;
- Sa tentative de « *soudoyer* » certains consommateurs, et ce, dans le but de conserver des bonis injustifiés;

- Des irrégularités graves à l'endroit de la conformité commises antérieurement par l'intimé, tel qu'il appert plus amplement de la pièce P-2, soit d'un rapport du *Service de conformité* de l'institution financière qui l'employait;
- L'élaboration d'un système motivé par l'appât du gain et pouvant avoir des conséquences très sérieuses;
- Des fautes dénotant un manque d'honnêteté et d'intégrité.

FACTEURS ATTÉNUANTS :

- L'absence d'antécédents disciplinaires de l'intimé;
- Le relatif jeune âge de ce dernier;
- L'indication très tôt par celui-ci qu'il entendait plaider coupable aux chefs d'accusation qui seraient portés contre lui;
- L'expression de remords de la part de ce dernier;
- Les conséquences financières importantes découlant de son congédiement;
- La volonté exprimée par l'intimé de ne pas retourner dans le domaine de la distribution de produits et services financiers et, dans une telle situation, un risque de récidive peu élevé.

[20] Elle termina ses représentations en déposant à l'appui de ses recommandations, un cahier d'autorités contenant douze décisions antérieures du comité qu'elle commenta[1].

[1] *Chambre de la sécurité financière* c. *Chrétien*, 2017 CanLII 17649 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Boucher*, 2015 CanLII 80781 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Merlini*, 2015 QCCDCSF 40 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière* c. *Dionne*, 2014 CanLII 42100 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Laliberté*, 2013 CanLII 43423 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Corbeil* (*Chambre de la sécurité financière* c. *Roy*), 2015 CanLII 98730 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Chabot*, 2011 CanLII 99470 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Boileau*, 2011 CanLII 99535 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Giroux*, 2005 CanLII 59612 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Simard*, 2015 CanLII 21667 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière* c. *Martineau*, 2015 QCCDCSF 28 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière* c. *Chaoulski*, 2011 CanLII 99536 (QC CDCSF).

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[21] L'intimé débuta ses représentations en déclarant acquiescer aux sanctions réclamées par la plaignante, mais contester la demande de publication d'un avis de la décision.

[22] Sans préciser davantage, il indiqua qu'une telle publication pourrait nuire à son emploi, puisqu'il travaillait avec des clients « *dans différents domaines* » et que cela risquait de lui porter préjudice auprès de sa clientèle.

[23] Il ajouta enfin réclamer du comité, compte tenu de sa situation financière, qu'un délai de douze mois lui soit accordé pour l'acquittement des déboursés.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[24] Selon l'attestation de droit de pratique produite au dossier, l'intimé a débuté dans l'exercice de la profession le ou vers le 25 janvier 2013.

[25] Au moment des événements qui lui ont été reprochés, il occupait un poste de directeur des ventes d'une agence de l'assureur-vie où il œuvrait.

[26] Il n'a aucun antécédent disciplinaire.

[27] Il a manifesté, dès la première occasion, une volonté d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité à l'égard de chacun des quatre chefs d'accusation contenus à la plainte.

[28] Tel qu'il l'a lui-même relaté plus amplement devant le comité, il a vécu depuis les événements ayant mené au dépôt de la plainte, des périodes difficiles, et ce, tant personnellement, professionnellement que financièrement.

[29] L'immeuble qu'il possédait et qu'il habitait avec ses enfants et son « *ex-épouse* » a fait l'objet d'une prise en paiement et a été vendu ou risque d'être vendu en justice.

[30] Par ailleurs, il semble reconnaître l'importance de ses fautes et en assumer l'entière responsabilité. Il a exprimé devant le comité des regrets sincères à l'endroit de celles-ci.

[31] Néanmoins, la gravité objective des infractions qu'il a commises ne fait aucun doute.

[32] Elles vont au cœur de l'exercice de la profession et sont de nature à ternir l'image de celle-ci.

[33] L'intimé a agi avec préméditation, de façon délibérée et à la recherche d'un profit personnel.

[34] Ses fautes démontrent une absence de respect à l'endroit des règles de la probité.

[35] Les conséquences néfastes pouvant découler de celles-ci auraient pu être importantes.

[36] Enfin, bien qu'il ait préalablement fait l'objet en janvier 2015 d'une réprimande formelle de son employeur relativement à une situation où il aurait « *priorisé son intérêt personnel au détriment de celui des clients* » (voir pièce P-2), il a persisté dans la même voie.

[37] Aussi, compte tenu tant des facteurs objectifs que subjectifs, atténuants qu'aggravants qui lui ont été présentés et après étude et révision attentive du dossier et de la jurisprudence qui lui a été présentée, le comité est d'avis de donner suite aux recommandations de la plaignante.

[38] Les sanctions suggérées par cette dernière lui apparaissent justes et appropriées, conformes aux infractions ainsi que respectueuses des principes d'exemplarité et de dissuasion dont il ne peut faire abstraction.

[39] Relativement à la demande de l'intimé afin que le comité s'abstienne d'ordonner la publication d'un avis de la décision, le comité n'est pas, en l'espèce, confronté à une situation qui le justifierait d'agir de la sorte.

[40] Les conséquences possibles d'une telle publication, invoquées par l'intimé à l'appui de sa demande, ne sont que la suite ou le résultat des fautes commises par ce dernier.

[41] Dans l'affaire *Brunet* c. *Notaires*, 2002 QCTP 115 (CanLII), le *Tribunal des professions* écrivait :

> « *les inconvénients ou préjudices subis* [*que peut avoir la publication d'une sanction*] *sont la conséquence non de la sanction mais du comportement fautif admis par le professionnel*. »[2]

[42] Dans l'affaire *Wells* c. *Notaires*, 1993 D.D.C.P. 240 (TP), le *Tribunal des professions* mentionnait :

> « *L'objectif poursuivi par le* Code des professions *étant la protection du public, il est essentiel que toute mesure disciplinaire grave soit connue du*

[2] Paragraphe 28

> *public. Ce n'est que pour des raisons exceptionnelles que le Comité et par la suite le Tribunal des professions pourra émettre une dispense de publication.* »

[43] Enfin, relativement à l'acquittement des déboursés, ceux-ci correspondent aux procédures engagées pour obtenir un règlement définitif du dossier de l'intimé. Le comité appliquera donc la règle qui commande que les déboursés nécessaires à la condamnation du représentant fautif lui soient habituellement imputés.

[44] Toutefois, compte tenu de la situation financière précaire dans laquelle semble se retrouver l'intimé et compte tenu de l'ensemble des circonstances rattachées à sa condition présente, le comité lui accordera un délai de douze mois à compter de la date de la décision pour l'acquittement de ceux-ci.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité enregistré par l'intimé sous tous et chacun des quatre chefs d'accusation contenus à la plainte;

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité qu'il a prononcée séance tenante le 25 mai 2017 à l'endroit de l'intimé, et ce, sous tous et chacun des quatre chefs d'accusation contenus à la plainte;

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :

SOUS LE CHEF D'ACCUSATION N° 1 :

CONDAMNE l'intimé à une radiation temporaire de six mois, à être purgée de façon concurrente;

SOUS LE CHEF D'ACCUSATION N° 2 :

CONDAMNE l'intimé à une radiation temporaire de six mois, à être purgée de façon concurrente;

SOUS LE CHEF D'ACCUSATION N° 3 :

CONDAMNE l'intimé à une radiation temporaire de deux ans, à être purgée de façon concurrente;

SOUS LE CHEF D'ACCUSATION N° 4 :

CONDAMNE l'intimé à une radiation temporaire de trois ans, à être purgée de façon concurrente;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal où l'intimé a son domicile professionnel ou dans tout lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément à l'article 156, alinéa 5 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

ACCORDE à l'intimé un délai d'une année à compter de la date des présentes pour l'acquittement desdits déboursés.

CD00-1222 PAGE : 12

(S) François Folot

Me François Folot
Président du comité de discipline

(S) Suzanne Côté

Mme Suzanne Côté, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(S) Michel McGee

M. Michel McGee
Membre du comité de discipline

Me Caroline Chrétien
BÉLANGER LONGTIN s.e.n.c.r.l.
Procureure de la partie plaignante

L'intimé se représentant lui-même

Date d'audience : 25 mai 2017

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1213

DATE : 30 août 2017

LE COMITÉ : Me Janine Kean — Présidente
M. Stéphane Côté, A.V.C. — Membre
M. Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. Fin. — Membre

NATHALIE LELIÈVRE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
MICHEL BERNARD (certificat numéro 102705)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Non-divulgation, non-diffusion et non-publication des pièces P-13, P-14, P-22 à P-26, P-28 et P-29, P-37 et P-38, P-41 à P-43, lesquelles contiennent les noms et prénoms et autres informations concernant des consommateurs susceptibles d'être impliqués dans la présente plainte.**

[1] Les 26 et 27 avril, ainsi que le 2 mai 2017, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire suivante portée contre l'intimé le 1er novembre 2016.

[2] En fin d'audience le 2 mai 2017, la procureure de la plaignante a demandé la permission de plaider par écrit. Cette demande a été accueillie et le comité a reçu ses arguments le ou vers le 15 mai 2017 et a pris l'affaire en délibéré.

LA PLAINTE

1. Dans la province de Québec, entre septembre 2015 et avril 2016, l'intimé a soumis ou permis que soient soumises à l'agent général et gestionnaire d'un programme d'assurance collective de créanciers pour E**,** compagnie d'assurance, environ 105 propositions d'assurance vie, invalidité et/ou maladie grave au nom de 210 assurés pour des créances fictives, ce qui lui a permis de percevoir sans droit, directement ou indirectement, des commissions totalisant environ 8 823 916,35 $, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2) et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3) ;

2. Dans la province de Québec, entre décembre 2013 et avril 2016, l'intimé a soumis ou permis que soient soumises à l'agent général et gestionnaire d'un programme d'assurance collective de créanciers pour F, compagnie d'assurance, environ 128 propositions d'assurance vie, invalidité et/ou maladie grave au nom de 251 assurés pour des créances fictives, ce qui lui a permis de percevoir sans droit, directement ou indirectement, des commissions totalisant environ 6 796 218,26 $, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2) et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);

3. À Montréal, entre les ou vers les 29 août et 6 septembre 2016, l'intimé a entravé le travail du syndic et nui au travail de son enquêteur en ne se présentant pas aux rencontres auxquelles il a été convoqué par l'enquêteur et en faisant défaut de lui fournir les dossiers demandés, contrevenant ainsi aux articles 342, 343 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 43 et 44 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3).

[3] La plaignante était représentée par Me Sylvie Poirier et Me Jean-François Noiseux.

[4] Bien qu'ayant été dûment convoqué au moyen d'une signification en mains propres, l'intimé était absent et non-représenté.

[5] Dans les circonstances, la plaignante a été autorisée à procéder par défaut.

LA PREUVE

[6] Le comité a entendu monsieur Sébastien Lévesque, enquêteur au bureau de la plaignante[1] ainsi que monsieur Dave Bennett, vice-président sénior de la compagnie d'assurance E, par vidéo conférence, le 2 mai 2017.

[7] Une volumineuse preuve documentaire incluant les déclarations assermentées de sept employés des institutions bancaires concernées par les transactions, ainsi que celles des deux dirigeants des compagnies d'assurance impliquées dans la plainte, a été produite (P-1 à P-43).

[1] Monsieur Lévesque a repris ce dossier d'enquête, à la suite du départ de l'enquêteur qui en avait jusqu'alors la responsabilité au bureau de la plaignante.

[8] La procureure de la plaignante a de plus déposé des documents de travail sous DTP-1 et DTP-2.

[9] Parmi les déclarations assermentées, se trouvent notamment celles de :

a) D. Bennett, vice-président sénior de la compagnie d'assurance **E** dont le comité a entendu le témoignage par vidéoconférence, vu son lieu de travail à Toronto;

b) D.S., responsable des enquêtes de la compagnie **E**, qui réfère aux nombreux documents joints;

c) T.C., dirigeant de la compagnie d'assurance **F**.

[10] La preuve documentaire contient toutes les propositions d'assurance collective de créancier visées par les deux premiers chefs d'accusation et plusieurs autres documents pertinents, obtenus des représentants et des procureurs des deux compagnies d'assurance concernées. De nombreux documents, comme les états de comptes bancaires obtenus de diverses institutions financières et les affidavits de sept représentants de celles-ci, ainsi que les documents à leur soutien, ont été déposés pour confirmer, entre autres, l'inexistence des assurés et l'existence de créances fictives (P-37).

[11] Quant au troisième chef d'accusation reprochant à l'intimé d'avoir entravé et nui au travail de l'enquêteur, il ressort des notes au dossier de l'enquêteur précédent qu'il a eu un entretien téléphonique avec l'intimé à la fin août 2016. Le comité a procédé séance tenante à l'écoute de l'enregistrement de cette conversation au cours de laquelle l'intimé reconnaît en quelque sorte les faits.

LES FAITS

[12] L'enquête a commencé à la suite d'un signalement par l'Autorité des marchés financiers (AMF) d'une plainte portée par la compagnie d'assurance **E**, contre l'intimé et son cabinet. Un peu plus tard, le bureau de la plaignante a été informé que F, une deuxième compagnie d'assurance, était également impliquée dans les actes commis par l'intimé et son cabinet.

[13] Aux périodes des gestes reprochés, l'intimé exerçait ses activités professionnelles au sein du cabinet BGA Groupe Financier Inc., dont il était seul et unique actionnaire et administrateur (P-2).

[14] Selon l'attestation de droit de pratique émise par l'AMF, l'intimé détenait un certificat dans plusieurs disciplines dont l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes ainsi que l'assurance de dommages.

[15] Pour une partie importante de la période visée par la plainte, le droit d'exercer de l'intimé était assujetti à des conditions et restrictions que lui a imposées l'AMF pour une période de cinq ans. Celles-ci ont pris fin le 25 avril 2014 (P-1).

[16] Le 12 septembre 2016, l'AMF a retiré toutes les disciplines du certificat de l'intimé, ce dernier l'ayant avisée les avoir abandonnées.

Chefs 1 et 2 - Propositions d'assurance collective de créanciers pour des emprunts fictifs

[17] Dans sa plaidoirie écrite, la procureure de la plaignante a résumé comme suit le stratagème mis en place par l'intimé pour commettre les gestes reprochés à ces chefs. Ce résumé étant fidèle aux constatations et à la compréhension de la preuve qu'a le comité, il est reproduit ci-après dans son intégralité :

1. *L'intimé était le seul et unique dirigeant du cabinet BGA Groupe Financier inc., par l'entremise duquel il exerçait (P-2).*
2. *La compagnie d'assurance **F** (chef 2) offrait des produits d'assurance collective de créanciers. Elle avait une entente avec le cabinet **B** suivant laquelle ce dernier agissait comme gestionnaire du programme pour la distribution de ces produits (P-8 à P-10).*
3. *Le cabinet **B** faisait affaire avec différents distributeurs, désignés comme «sub-agents» pour la vente de ces produits, des représentants certifiés en assurance, mais aussi des concessionnaires automobiles ou autres entreprises qui offraient des produits de crédit (P-9 et P-10).*
4. *Suivant les termes de l'entente, le cabinet **B** assumait l'entière responsabilité des «sub-agents» avec lesquels le cabinet concluait des ententes pour la distribution de ces produits au public.*
5. *En outre, la totalité des commissions versées par la compagnie d'assurance **F** pour les assurances souscrites en vertu du programme, étaient versée au cabinet **B** qui était le seul responsable de remettre aux «sub-agents» leur part des commissions, suivant le pourcentage (%) convenu entre eux.*
6. *L'intimé avait depuis 2013, par l'entremise de son cabinet, une entente avec le cabinet **B** pour la distribution de ces produits de la compagnie d'assurance **F** (P-11).*
7. *Les produits d'assurance offerts en vertu du programme étaient des couvertures d'assurance vie, invalidité et/ou de maladie grave destinées à couvrir la somme d'un emprunt dont l'assuré était débiteur envers un créancier.*

8. *Le créancier de la somme assurée était le bénéficiaire de cette assurance.*

9. *Le formulaire standard utilisé pour la souscription d'assurance vie, invalidité ou maladie grave en vertu de ce programme comportait notamment une section où le nom, l'adresse et la date de naissance du débiteur assuré étaient inscrits et une section où devaient être indiqués le montant de la créance assurée ainsi que le nom et l'adresse du créancier bénéficiaire.*

10. *Le formulaire comportait de plus une section qui devait être remplie et signée par le titulaire du compte bancaire pour autoriser le prélèvement mensuel automatique des primes et un spécimen de chèque ou un formulaire comportant les informations bancaires pour le prélèvement des primes devait être joint.*

11. *Un seul formulaire pouvait être utilisé pour deux codébiteurs à assurer. Lorsqu'il y avait plus de deux codébiteurs, plusieurs formulaires étaient joints ensemble.*

12. *L'intimé, par l'entremise de son cabinet, a soumis au cabinet **B** au cours de la période de 2013 à 2016, plus de 128 formulaires de propositions de la compagnie d'assurance **F** (P-14) pour 251 assurés, pour de prétendues créances qui n'existaient pas.*

13. *Le même scénario s'est répété avec la compagnie d'assurance **E** qui offrait des produits semblables d'assurance collective de créanciers par l'entremise du cabinet **B**.*

14. *L'intimé, par l'entremise de son cabinet, avait une entente avec le cabinet **B** pour distribuer aussi, à compter de 2015, les produits de la compagnie **E**.*

15. *Au cours de la seule période de 2015 à 2016, l'intimé a, par l'entremise de son cabinet, soumis au cabinet **B** plus de 105 propositions pour 210 débiteurs assurés, pour des créances fictives.*

16. *L'inexistence de toutes* (sic) *et chacune des créances indiquées par l'intimé sur les 128 propositions de la compagnie d'assurance **F** et les 105 de la compagnie **E**, soumises par l'intimé et produites en preuve (P-13 et P-14), fut confirmée après vérification par toutes les institutions financières indiquées comme créancières sur ces propositions (P-37A à P-37G).*

17. *En ce qui concerne les commissions versées par la compagnie d'assurance **F** pour les assurances souscrites pour des créances fictives par les propositions soumises par l'intimé ou son cabinet, la preuve démontre que des sommes totalisant 18 219 957,38 $ furent versées au cabinet **B** et que, de ce montant, l'intimé a reçu frauduleusement par l'entremise de son cabinet des sommes totalisant 10 313 183,41 $ (dont 6 796 218,26 $ pour les propositions visées par le chef 2) (P-29 et P-41).*

18. *Pour la compagnie d'assurance **E**, ces sommes totalisent 19 949 073,57 $ pour le cabinet **B**, desquelles une somme totalisant 10 541 172,85 $ (dont 8 823 916,35 $ pour les propositions visées par le chef 1) fut reçue par l'intimé par l'entremise de son cabinet (P-28 et P-42).*

Chef 3 - Défaut de collaborer à l'enquête

[18] Pour ce troisième chef d'accusation, le résumé des faits présenté par la procureure de la plaignante et rapporté ci-après correspond à la preuve documentaire produite, ainsi qu'à ce qui ressort de l'enregistrement d'un échange téléphonique entre l'intimé et l'enquêteur responsable de ce dossier au bureau de la plaignante avant monsieur Lévesque :

1. *Le 29 août 2016, l'enquêteur a communiqué avec l'intimé par téléphone. Il a tenté d'obtenir sa version de certains faits et des réponses à des questions spécifiques.*
2. *Au cours de l'entretien, l'intimé a répondu de façon très évasive et fait preuve de beaucoup de réticence. Il a mis l'enquêteur plusieurs fois en attente, pour des périodes plus ou moins longues.*
3. *Après que l'enquêteur lui a rappelé son obligation de collaborer et de ne pas entraver l'enquête, l'intimé a finalement indiqué qu'il n'accepterait de répondre à ses questions qu'en personne et en présence de son avocat.*
4. *Il fut convenu que l'intimé se présenterait devant l'enquêteur avec son avocat, le surlendemain, soit le 31 août 2016, à 9h30 aux bureaux de la CSF.*
5. *L'enquêteur a sommé l'intimé d'apporter avec lui une copie des dossiers complets de tous les clients auxquels il avait fait souscrire des produits des compagnies d'assurance **E** ou **F**, en précisant que s'il n'avait pas le temps d'en faire une copie, d'apporter les originaux et qu'il ferait faire les copies.*
6. *Toujours le 29 août 2016, à la suite de cet entretien, le tout fut confirmé par l'enquêteur à l'intimé à 19h45 par courriel, auquel ce dernier a répondu à 19h53 en confirmant l'adresse indiquée à son certificat de l'AMF (P-34).*
7. *Le lendemain, le 30 août 2016 à 16h45, l'intimé a transmis un courriel à l'enquêteur, par lequel il l'informait devoir reporter la rencontre du lendemain en raison de l'indisponibilité de son avocat (P-34).*
8. *À 17h19, l'enquêteur accusait réception du courriel de l'intimé et, après lui avoir rappelé son obligation de collaborer et de se présenter à toute rencontre convoquée par la syndique ou son personnel, consentait à reporter la rencontre au 1er septembre à 9h30 et réitérait sa demande d'obtenir les dossiers des clients concernés (P-34).*

9. *Le 31 août 2016, à 16h51, l'intimé avisait l'enquêteur par courriel qu'il ne se présenterait pas à la rencontre du lendemain, le 1er septembre, l'informant qu'il avait demandé le retrait de toutes ses « licences personnelles » et celle du cabinet BGA Groupe Financier inc. Il lui demandait d'adresser toute demande directement à ses avocats (P-34).*

10. *À 17h06, l'enquêteur avisait l'intimé qu'il était toujours membre de la CSF, lui rappelait de nouveau qu'il était tenu de se présenter à toute rencontre convoquée par la syndique ou un membre de son personnel et confirmait que la rencontre du lendemain était maintenue. Il avisait également l'intimé que son défaut de s'y présenter pourrait constituer une entrave (P-34).*

11. *En dépit de ces avis, l'intimé ne s'est pas présenté à la rencontre à laquelle il était dûment convoqué et qui avait été reportée, à sa demande, au 1er septembre 2016.*

12. *Le 1er septembre 2016, l'enquêteur convoquait à nouveau l'intimé, cette fois pour le 6 septembre 2016 à 9h30. L'avis de convocation formel fut signifié par huissier à l'intimé d'urgence le même jour (P-35) et réitérait l'exigence de fournir les dossiers demandés.*

13. *Le 6 septembre 2016, l'intimé ne s'est pas non plus présenté de* (sic) *la rencontre à laquelle il était convoqué et n'a pas communiqué avec l'enquêteur pour l'aviser ou expliquer son absence (P-36). Il n'a pas fourni les dossiers requis par l'enquêteur.*

ANALYSE ET MOTIFS

[19] L'intimé détenait, au cours de la période visée par la plainte, un certificat en assurance de personnes, en assurance collective de personnes et également en assurance de dommages. Durant la période précisée à la plainte, il exerçait ses activités professionnelles au sein du cabinet BGA Groupe Financier Inc., dont il est l'unique propriétaire et administrateur.

[20] Toutefois, comme démontré, son droit d'exercer était, pour une bonne partie de la période visée par la plainte, soumis à des conditions et restrictions imposées par l'AMF pour une période de cinq ans. Ces conditions ont été levées le 25 avril 2014[2].

[21] Par la suite, le 12 septembre 2016, l'AMF a retiré toutes les disciplines du certificat de l'intimé, quand celui-ci l'a informée qu'il les avait abandonnées.

[2] P-1.

<u>Chefs d'accusation 1 et 2</u> - Propositions d'assurance collective de créanciers pour des emprunts fictifs sur les propositions des compagnies E et F respectivement.

[22] Les dispositions alléguées au soutien de ces chefs sont les suivantes :

> *<u>Loi sur la distribution de produits et services financiers</u> (RLRQ, c. D-9.2)*
>
> 16. Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients.
>
> Il doit agir avec compétence et professionnalisme.
>
> *<u>Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière</u>* (RLRQ, c. D-9.2, r.3)
>
> 35. Le représentant ne doit pas exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente.

[23] Pour chacun de ces deux chefs d'accusation, la preuve est constituée d'une importante preuve documentaire. Celle-ci est corroborée par les déclarations sous serment rendues et signées par plusieurs témoins, auxquelles s'ajoute le témoignage de monsieur Bennett, le vice-président sénior de la compagnie d'assurance **E**. Cette preuve est non contredite.

[24] Au surplus, il ressort à la suite des vérifications effectuées sur place par les enquêteurs de la compagnie d'assurance **E**, qu'aux adresses indiquées comme étant celles des débiteurs assurés sur les propositions de cette compagnie, les noms des assurés débiteurs étaient inconnus des occupants des lieux. Ainsi, tant l'identité des assurés indiqués que leurs adresses se sont révélées fictives.

[25] Aussi, en ce qui concerne la compagnie d'assurance **E,** l'intimé a avoué lors d'une réunion monsieur Bennett et un représentant du cabinet **B**[3], que les noms des débiteurs assurés inscrits sur les propositions, tout comme les adresses indiquées, avaient été pris au hasard dans un bottin de téléphone, de même que le nom des créanciers indiqués comme bénéficiaires, le tout choisi de façon aléatoire[4].

[26] L'intimé a donc avoué que les propositions d'assurances soumises à la compagnie d'assurance **E**, du moins à partir de novembre 2015, étaient fictives.

[27] Il a été même démontré que le stratagème frauduleux mis en œuvre par l'intimé a été encore plus loin.

---

[3] Voir les faits rapportés pour les chefs d'accusation 1 et 2.

[4] Aveux extrajudiciaires faits par l'intimé mis en preuve notamment par la déclaration assermentée de monsieur Bennett et confirmés par le témoignage de celui-ci, le 2 mai 2017.

[28] Même si le libellé des deux premiers chefs d'accusation porte que sur les créances fictives indiquées aux propositions, la preuve a en outre démontré, et ce, pour les propositions des deux compagnies **E** et **F,** que les informations concernant les autorisations de prélèvements bancaires, et plus particulièrement le nom du signataire inscrit comme titulaire du compte duquel les prélèvements étaient autorisés, étaient fausses pour la plupart, voire pour la totalité des propositions visées à ces chefs[5].

[29] Qui plus est, la preuve a démontré, pour chaque certificat, que le réel titulaire des comptes bancaires utilisés pour le prélèvement des primes pour ces certificats[6] n'était pas celui indiqué sur la proposition. Pour un bon nombre des propositions soumises par l'intimé, le véritable titulaire du compte bancaire était BGA Groupe Financier Inc., le cabinet lui appartenant[7]. Pour certaines autres propositions, les réels titulaires de comptes bancaires desquels étaient prélevées les primes se sont avérés être des tiers dont l'identité différait de celle du titulaire indiqué sur la proposition.

[30] À l'aide des relevés bancaires, l'enquêteur Lévesque a identifié de nombreux transferts effectués du compte bancaire, dans lequel les commissions de BGA Groupe Financier Inc. étaient versées, vers des comptes bancaires dans lesquels les primes mensuelles devaient être prélevées, selon les autorisations de prélèvement bancaire.

[31] Par conséquent, la plaignante s'étant déchargée de son fardeau de preuve, le comité déclarera l'intimé coupable sous chacun de ces deux premiers chefs d'accusation pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et ordonnera la suspension conditionnelle des procédures quant à l'article 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

Chef 3 - Défaut de collaborer à l'enquête

[32] Les dispositions alléguées au soutien de ce chef sont les suivantes :

> *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2)
>
> 342. Nul ne peut entraver le travail d'un enquêteur, notamment en l'induisant en erreur.
>
> 343. Les documents, livres, registres, comptes et dossiers qu'un syndic ou l'enquêteur peut requérir doivent lui être fournis quelles que soient la nature de leur support et la forme sous laquelle ils sont accessibles.

[5] P-12, P-13 et P-43.
[6] P-15 à P-22.
[7] P-13 à P-26, P-38, P-39 et P-41 à P-43.

> *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3)
>
> 43. Le représentant doit notamment se présenter à toute rencontre à laquelle il est convoqué par le syndic, le cosyndic, un adjoint du syndic, un adjoint du cosyndic ou un membre de leur personnel dès qu'il en est requis.
>
> 44. Le représentant ne doit pas nuire au travail de l'Autorité des marchés financiers, de la Chambre ou de l'un de ses comités, du syndic, d'un adjoint du syndic, du cosyndic, d'un adjoint du cosyndic ou d'un membre de leur personnel ou d'un dirigeant de la Chambre.

[33] Comme mentionné, le comité a pu écouter l'enregistrement de l'échange téléphonique du 29 août 2016, entre l'enquêteur et l'intimé. Au cours de cet échange, l'intimé a répondu à l'enquêteur de façon très évasive faisant preuve de réticence, en plus de mettre plusieurs fois l'enquêteur en attente. À l'issue de cet échange, comme l'intimé a indiqué qu'il ne répondrait qu'en présence de son avocat, ils ont convenu d'une rencontre le surlendemain, en présence de ce dernier. Il a été également convenu que l'intimé y apporterait une copie de ses dossiers.

[34] Toutefois, dès le lendemain, la rencontre a été reportée au 1er septembre 2016, à la demande de l'intimé alléguant que son avocat n'était pas disponible à cette date. La veille de cette nouvelle date, l'intimé a informé l'enquêteur qu'il ne se présenterait pas à ce rendez-vous, car il avait demandé le retrait de toutes ses « licences personnelles » et celle de son cabinet BGA Groupe Financier Inc.

[35] Ensuite, bien que dûment avisé des conséquences de son absence au rendez-vous et de son défaut de collaborer, l'intimé ne s'est pas présenté le 1er septembre 2016. De nouveau convoqué pour le 6 septembre 2016, cette fois par avis écrit signifié en mains propres, l'intimé a fait fi de cette convocation.

[36] L'échange téléphonique intervenu le 29 août 2016, entre l'intimé et l'enquêteur, suivi des quelques messages laissés par l'enquêteur sur le répondeur de l'intimé, des courriels échangés par la suite avec l'intimé, ainsi que l'avis de convocation daté du 1er septembre 2016 signifié à l'intimé, et le défaut de ce dernier de se présenter à la date fixée, démontrent le bien-fondé de ce troisième chef d'accusation.

[37] Nul doute que le comportement de l'intimé, tel que démontré, constitue une entrave au travail de l'enquêteur.

[38] La plaignante s'étant acquittée de son fardeau de preuve, le comité déclarera l'intimé coupable sous ce troisième chef d'accusation pour avoir contrevenu à l'article 43 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière.*

[39] Le comité ordonnera également la suspension conditionnelle des procédures à l'égard des autres dispositions alléguées au soutien de ce troisième chef d'accusation.

CD00-1213 PAGE : 11

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÈRE ORDONNER la non-divulgation, non-diffusion et non-publication des pièces P-13, P-14, P-22 à P-26, P-28 et P-29, P-37 et P-38, P-41 à P-43, lesquelles contiennent les noms et prénoms et autres informations concernant des consommateurs susceptibles d'être impliqués dans la présente plainte;

DÉCLARE l'intimé coupable sous chacun des chefs d'accusation 1 et 2, pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

ORDONNE la suspension conditionnelle des procédures quant à l'autre disposition alléguée au soutien de ces deux chefs d'accusation;

DÉCLARE l'intimé coupable sous le chef d'accusation 3, pour avoir contrevenu à l'article 43 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;

ORDONNE la suspension conditionnelle des procédures quant aux autres dispositions alléguées au soutien de ce troisième chef d'accusation;

CONVOQUE les parties, avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline, à une audition sur sanction.

(s) Janine Kean
Me Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(s) Stéphane Côté
M. Stéphane Côté, A.V.C.
Membre du comité de discipline

(s) Shirtaz Dhanji
M. Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

Me Sylvie Poirier et Me Jean-François Noiseux
CDNP AVOCATS INC.
Procureurs de la partie plaignante

L'intimé était absent et non représenté.

Dates d'audience : Les 26 et 27 avril, ainsi que le 2 mai 2017.
COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1080

DATE : 30 août 2017

LE COMITÉ : Me Janine Kean — Présidente
M. Robert Chamberland, A.V.A. — Membre
M. François Faucher, Pl. Fin. — Membre

LYSANE TOUGAS, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
NANCY CORRIVEAU, conseillère en sécurité financière, représentante de courtier en épargne collective, représentante en assurance collective de personnes et planificatrice financière (numéro de certificat 107795 et numéro de BDNI 1576141)
Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ RÉITÈRE L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Non-divulgation, non-publication et non-diffusion du nom du consommateur, de tout renseignement permettant de l'identifier et de toute information financière le concernant.**

[1] Le 15 mai 2017, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni au Tribunal administratif du travail, sis au 900, Place D'Youville, 8e étage, à Québec, pour procéder à l'audition sur sanction, suite à la décision sur culpabilité rendue le 18 novembre 2016.

[2] La plaignante était représentée par Me Julie Piché, alors que l'intimée se représentait seule.

[3] Par la décision sur culpabilité, l'intimée a été déclarée coupable sous quatre des cinq chefs d'accusation portés contre elle, pour avoir fait défaut de procéder à une analyse complète et conforme des besoins financiers du consommateur, contrairement aux prescriptions de l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*.

LA PREUVE

[4] La procureure de la plaignante a déposé, en guise de preuve additionnelle sur sanction, une fiche concernant le statut de l'intimée, mise à jour le 11 mai 2017 (SP-1)[1]. Cette fiche indique que l'intimée possède toujours un certificat dans la discipline d'assurance de personnes, d'assurance collective de personnes, de planification financière et de représentante de courtier en épargne collective. Elle exerce ses activités au sein de son propre cabinet.

[5] Pour sa part, l'intimée a déposé un résumé des représentations qu'elle entendait faire au comité (SI-1).

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[6] La procureure de la plaignante a informé le comité que les parties s'étaient entendues sur les recommandations communes suivantes :

a) Pour les chefs 1 et 3 :
   - La condamnation de l'intimée au paiement d'une amende de 5 000 $ sous chacun de ces chefs, pour un total de 10 000 $.

b) Pour les chefs 4 et 5 :
   - L'imposition d'une réprimande, ces deux chefs d'accusation présentant une connexité avec les précédents.

[7] À ces sanctions s'ajoute la condamnation de l'intimée au paiement des déboursés.

[8] Ensuite, elle a invoqué les facteurs aggravants et atténuants suivants :

Aggravants

a) La gravité objective de l'infraction, puisque l'analyse des besoins financiers (ABF) est un acte au cœur de l'exercice de la profession;

[1] Fiche de l'individu de l'intimée provenant de l'Autorité des marchés financiers en date du 12 mai 2017.

b) Les fautes commises se sont échelonnées de 2003 à 2005, bien qu'il s'agisse de la même infraction;

c) L'expérience de plus de dix ans de l'intimée au moment des événements, celle-ci ne pouvant alléguer une faute de débutante;

d) L'existence d'un risque potentiel de récidive, étant donné le témoignage rendu par l'intimée au début de la présente audience.

Atténuants

a) La présence d'un seul consommateur;

b) L'absence d'autre plainte portée contre l'intimée depuis les faits qui remontent à plus de dix ans ;

c) L'absence d'intention malhonnête ou de mauvaise foi de la part de l'intimée, ces fautes relevant davantage d'une certaine négligence de sa part.

[9] Au soutien de ces recommandations, elle a commenté une série de décisions portant sur des infractions semblables[2].

[10] Dans ces affaires, sous des chefs de même nature, les intimés ont été condamnés à des amendes de 5 000 $ et une réprimande leur a été imposée, sous les autres chefs présentant une connexité avec les précédents, en tenant compte également du principe de la globalité des sanctions.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉE

[11] Même si estimant que des réprimandes étaient suffisantes, l'intimée a confirmé son accord, par ailleurs, avec les recommandations de la plaignante.

[12] Quoique par son témoignage, l'intimée ait semblé ne pas avoir saisi la leçon à tirer de la présente expérience, après que le comité lui ait exprimé craindre, dans les circonstances, une récidive de sa part, elle a expliqué avoir modifié toutefois sa façon d'exercer, ce qui devrait la préserver de commettre à nouveau ces infractions.

[2] *CSF* c. *Thibault*, C.D.C.S.F. Montréal, n° CD00-0637, décision sur culpabilité du 2 février 2009 et décision sur sanction du 28 juillet 2011; *CSF* c. *Charbonneau*, C.D.C.S.F. Montréal, n° CD00-0858, décision sur culpabilité du 30 juillet 2012 et décision sur sanction du 22 janvier 2013; *CSF* c. *Di Salvo*, C.D.C.S.F. Montréal, n° CD00-0970, décision sur culpabilité et sanction du 26 novembre 2013.

[13] Elle a également affirmé reconnaître dorénavant l'obligation qui découle de l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* auquel elle a contrevenu.

[14] Elle a terminé en expliquant que ce qui a pu sembler être une contestation, était plutôt dû à une mauvaise interprétation de sa part du prétendu préjudice pécuniaire du consommateur.

ANALYSE ET MOTIFS

[15] L'analyse des besoins financiers est la pierre d'assise de l'exercice du représentant. Y procéder est indispensable. Cette ABF, lui permettra de bien connaitre son client afin de le conseiller adéquatement et de lui recommander le produit qui convient à sa situation et à ses objectifs. Le représentant doit, par conséquent, faire preuve de rigueur lors de la collecte des informations nécessaires à cette ABF. Il doit non seulement tenir à jour les informations contenues à son dossier, mais résister à l'envie de « tourner les coins ronds ».

[16] Comme mentionné dans la décision sur culpabilité, le comité ne remet pas en cause la compétence de l'intimée. Néanmoins, une ABF rigoureuse est incontournable et le représentant ne peut y passer outre.

[17] En l'espèce, l'intimée a agi avec une certaine négligence et entretenait une interprétation erronée de ses obligations déontologiques eu égard à son devoir de procéder à une analyse complète et conforme des besoins financiers de son client.

[18] Elle aura avantage à revoir sa compréhension de ses obligations déontologiques à ce titre et à porter une attention particulière au processus suivi pour s'assurer de procéder à une telle analyse.

[19] Cependant, le comité ne doute pas de la bonne foi de l'intimée. Celle-ci n'a pas non plus d'antécédent disciplinaire et aucune plainte n'a été portée contre elle hormis celle-ci.

[20] Considérant les faits propres à la présente affaire ainsi que les facteurs aggravants et atténuants pertinents, le comité est d'avis que les recommandations communes des parties répondent aux objectifs de la sanction et qu'elles sont conformes aux sanctions habituellement imposées pour des infractions de même nature.

[21] Par conséquent, le comité y donnera suite et condamnera l'intimée au paiement d'une amende de 5 000 $ sous chacun des chefs 1 et 3, pour un total de 10 000 $, payables par versements égaux et consécutifs, sous peine de déchéance du bénéfice du terme en cas de défaut.

[22] Quant aux chefs 4 et 5, le comité lui imposera une réprimande.

[23] Enfin, le comité condamnera l'intimée au paiement des déboursés.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÈRE ORDONNER la non-divulgation, la non-publication et la non-diffusion du nom du consommateur, de tout renseignement permettant de l'identifier et de toute information financière le concernant;

CONDAMNE l'intimée, sous chacun des chefs d'accusation 1 et 3, au paiement d'une amende de 5 000 $, totalisant 10 000 $;

IMPOSE à l'intimée, sous chacun des chefs d'accusation 4 et 5, une réprimande;

CONDAMNE l'intimée au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26.

(s) Janine Kean
Me Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(s) Robert Chamberland
M. Robert Chamberland, A.V.A.
Membre du comité de discipline

(s) François Faucher
M. François Faucher, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

CD00-1080 PAGE : 6

Me Julie Piché
THERRIEN COUTURE AVOCATS, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie plaignante

L'intimée se représente seule.

Date d'audience : Le 15 mai 2017

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Aucune information.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Décisions administratives rendues à l'égard d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome

Selon les articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9 (la « Loi ») **l'**Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut suspendre l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 $ pour chaque contravention lorsque ceux-ci ne respectent pas les dispositions prévues aux articles 81, 82, 83, 103.1, 128, 135 et 136 de la Loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la Loi ou à l'un de ses règlements.

L'Autorité peut également radier l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome lorsqu'il y a contravention aux articles 82 et 128 de la Loi ainsi qu'aux articles 81, 83, 103.1, 135 ou 136 de cette même Loi, lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

Le tableau ci-joint contient les décisions administratives rendues par l'Autorité à l'encontre de cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes ayant fait défaut de respecter certaines exigences relatives à leur inscription.

Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Il est également possible de vérifier si un cabinet, représentant autonome ou société autonome est inscrit auprès de l'Autorité en consultant le *Registre des entreprises et individus autorisés à exercer* disponible sur son site Web en cliquant sur le lien suivant :

http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html

Vous pouvez également vous adresser au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337
Montréal : 514 395-0337
Autres régions : 1 877 525-0337
Site Web: www.lautorite.qc.ca

Manquements	Code
Ne pas avoir maintenu une assurance de responsabilité conforme aux règlements	A
Ne pas avoir complété le maintien annuel de son inscription	B
Ne pas avoir versé les droits annuels prévus aux règlements	C
Ne pas avoir de représentant rattaché	D

Disciplines ou catégories de discipline	Code
Assurance de personnes	1
Assurance collective de personnes	2
Assurance de dommages (Agents)	3
Assurance de dommages (Courtiers)	4
Expertise en règlement de sinistres	5
Planification financière	6
Courtage en épargne collective	7611
Courtage en plans de bourses d'études	7615

La liste ci-dessous indique le numéro de client du cabinet, représentant autonome ou société autonome concerné, son nom, le numéro de la décision rendue par l'Autorité, le manquement reproché, la discipline ou la catégorie de discipline concernée par le manquement, la nature de la décision et la date de la décision.

Numéro de client	Nom de la personne morale	Numéro de décision	Manquements et Disciplines ou catégories de discipline	Nature de la décision	Date de la décision
1731461947	Valérie Poulin	2017-CI-1047191	D / 1	Radiation	2017-08-31
2000360725	Guy Grefford	2017-CI-1047351	D / 1	Radiation	2017-08-31
2000423560	Réjean Morissette	2017-CI-1047288	D / 1	Radiation	2017-08-31
2000465275	Peter Humeniuk	2017-CI-1047234	A-D / 1-2	Radiation	2017-08-31
2000990108	Sean Seales	2017-CI-1047252	D / 1	Radiation	2017-08-31
2001280711	Assurances CFANOA inc.	2017-CI-1047309	B / 4	Radiation	2017-08-31
3000430052	James Paul Macpherson	2017-CI-1047323	A / 5	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2017-08-31
3000875385	Cassandra Tremblay	2017-CI-1047263	D / 1	Radiation	2017-08-31
3001169903	Hugues-Dominic Pelletier	2017-CI-1047347	A / 1	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2017-08-31

4.

Indemnisation

4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Mise à jour par l'Autorité des marchés financiers des guides de l'actuaire des assureurs de personnes et des assureurs de dommages pour l'exercice financier se terminant en 2017

Cet avis s'adresse aux assureurs de personnes et aux assureurs de dommages à charte du Québec assujettis à la *Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A-32 (la « Loi »), ainsi qu'à leur actuaire désigné.

Contexte :

Tout assureur doit préparer et déposer à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme que celle-ci détermine et dans le délai indiqué, les documents et les renseignements exigés par la Loi ou demandés par l'Autorité en vertu des dispositions particulières de la Loi.

Dans le but d'aider l'actuaire désigné à produire ce rapport, l'Autorité publie annuellement des guides afin de préciser ses attentes.

Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur le passif des polices des assureurs de personnes et des assureurs de dommages

Conformément à l'article 298.14 de la Loi, l'actuaire désigné doit préparer, à la fin de chaque exercice financier, un rapport qui établit et présente les provisions et réserves qu'il estime suffisantes pour assurer une gestion saine et prudente. À la demande de l'Autorité, l'assureur doit lui faire parvenir copie de ce rapport. Le rapport doit être accompagné du certificat de l'actuaire relatif à l'évaluation des provisions et réserves. Ce certificat doit être annexé à l'état annuel de l'assureur.

À cet effet, l'Autorité a mis à jour les guides suivants :

- *Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur le passif des polices des assureurs de personnes* (incluant le fichier Excel à transmettre).

- *Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur le passif des polices des assureurs de dommages* (incluant les Instructions relatives aux Tableaux sur les sinistres et indices de perte).

Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur l'attestation de la ligne directrice de fonds propres des assureurs de personnes

Conformément à l'article 303 de la Loi, l'assureur doit fournir, sur demande de l'Autorité, les états et renseignements supplémentaires qu'elle estime nécessaires pour lui permettre de déterminer si l'assureur se conforme à la Loi ou aux règlements. À la demande de l'Autorité, l'assureur doit lui transmettre le rapport sur l'attestation de la ligne directrice de fonds propres produit par l'actuaire désigné en vertu de la sous-section 2470 des Normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et intitulée *Attestation relative au dépôt des documents portant sur la norme de capital requise par l'organisme de réglementation.*

À cet effet, l'Autorité a mis à jour le guide suivant :

- *Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur l'attestation de la ligne directrice de fonds propres – Assurance de personnes.*

Disponibilité des guides sur le site Web de l'Autorité

Ces guides, tel que mis à jour, sont disponibles dans les sections suivantes du site Web de l'Autorité :

- *Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur le passif des polices des assureurs de personnes* (Partie B - *Rapport sur le passif des polices*) : https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/formulaires-assureurs/assurance-de-personnes/

- *Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur le passif des polices des assureurs de dommages :* https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/formulaires-assureurs/assurance-de-dommages/

- *Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur l'attestation de la ligne directrice de fonds propres – Assurance de personnes* (Partie D - *Rapport sur l'attestation de la ligne directrice de fonds propres*) : https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/formulaires-assureurs/assurance-de-personnes/

Des tableaux présentant les principales modifications apportées à ces guides sont également disponibles à ces endroits sur le site Web de l'Autorité.

Dépôt électronique des documents et sanctions administratives

Pour plus de détails concernant les documents et renseignements à fournir à l'Autorité, le dépôt électronique des documents et les sanctions administratives qui s'appliquent, veuillez consulter les avis publiés de temps à autre sur le site Web de l'Autorité concernant le dépôt de l'état annuel.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Info-divulgations@lautorite.qc.ca

Le 21 septembre 2017

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Aucune information.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Société de fiducie CST
(nom utilisé au Québec par CST Trust Company)
Avis de modification de permis – Changement de nom
Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.01

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 6 septembre 2017, le permis de Société de fiducie CST en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.01 aux seules fins d'y substituer son nom pour celui de Société de fiducie AST (Canada) et, en anglais, AST Trust Company (Canada), lui permettant d'exercer ses activités au Québec en tant que société de fiducie sous son nouveau nom.

La représentante principale au Québec est madame Nelia Andrade, dont l'établissement d'affaires est situé au 2001, Boulevard Robert-Bourassa, bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 2A6.

Le siège de la société de fiducie est situé au 1, Toronto Street, bureau 1200, Toronto, (Ontario), M5C 2V6.

Fait le 6 septembre 2017

Autorité des marchés financiers

5.4.3 Coopératives de services financiers

Caisse d'économie Desjardins des employés de Ville de Laval
Caisse d'économie Desjardins des Cantons
MODIFICATIONS CONSTITUTIVES
Avis de modification de permis délivré en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts
Loi sur l'assurance-dépôts, RLRQ, c. A-26

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») modifie, en date du 1er septembre 2017, les permis délivrés en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, RLRQ, c. A-26, aux motifs suivants :

CHANGEMENT DE NOM LÉGAL

DE	À	ADRESSE DU SIÈGE
Caisse d'économie Desjardins des employés de Ville de Laval	Caisse Desjardins des employés de Ville de Laval	4210, rue Garand Laval (Québec) H7L 5Z6

Caisse d'économie Desjardins des Cantons	Caisse Desjardins du Secteur public de l'Estrie	560, rue Bowen Sud Sherbrooke (Québec) J1G 2E3

L'Autorité autorise ces caisses à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au Québec sous leur nouveau nom.

Fait le 9 août 2017

Autorité des marchés financiers

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

IFRS – Rappel concernant les nouvelles IFRS visant les produits, les instruments financiers et les contrats de location

(Texte publié ci-dessou)

IFRS – Rappel concernant les nouvelles IFRS visant les produits, les instruments financiers et les contrats de location

1. Objet

L'objectif de cet avis est de rappeler certaines normes comptables et dispositions réglementaires se rapportant à l'application prochaine des nouvelles normes internationales d'information financière (les « IFRS ») visant les produits[1], les instruments financiers[2] et les contrats de location[3]. Ce rappel s'adresse aux émetteurs assujettis à la *Loi sur les valeurs mobilières,* RLRQ, c. V-1.1, et qui appliquent les IFRS (ci-après les « sociétés »).

2. Rappel des normes comptables

IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (l'« IAS 8 »)

Selon les paragraphes 30 et 31 de l'IAS 8, lorsqu'une société n'a pas appliqué une nouvelle IFRS publiée et que celle-ci n'est pas encore entrée en vigueur, elle doit fournir dans ses états financiers l'information relative à ce fait et les informations connues ou pouvant raisonnablement être estimées concernant l'évaluation de l'impact possible de l'application de la nouvelle IFRS sur les états financiers de l'entité au cours de sa première période d'application.

Afin de répondre à cette exigence, la société doit considérer la présentation des informations suivantes :

a) le titre de la nouvelle IFRS;
b) la nature du ou des changements imminents de méthodes comptables;
c) la date à laquelle l'IFRS s'applique;
d) la date à partir de laquelle la société prévoit d'appliquer l'IFRS pour la première fois;
e) et
   i) soit, une description de l'impact prévu de la première application de l'IFRS sur les états financiers de l'entité;
   ii) soit, si cet impact n'est pas connu ou ne peut être raisonnablement estimé, une déclaration dans ce sens.

3. Rappel des dispositions réglementaires relatives au rapport de gestion

Annexe 51-102A1, *Rapport de gestion* du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, RLRQ, c. V-1.1, r. 24 (l'« Annexe 51-102A1 »)

Selon la rubrique 1.13, *Modification des méthodes comptables, y compris leur adoption initiale* de l'Annexe 51-102A1, une société doit commenter et analyser dans ses rapports de gestion les modifications à ses méthodes comptables.

En ce qui concerne les méthodes comptables adoptées ou dont l'adoption est prévue après la clôture du dernier exercice de la société, il faut notamment :

i) décrire la nouvelle norme, indiquer la date à laquelle elle doit être adoptée et, si elle est fixée, la date à laquelle elle sera adoptée;
ii) indiquer les méthodes d'adoption permises par la norme comptable et la méthode qui sera utilisée;
iii) indiquer l'effet prévu sur les états financiers de la société ou, le cas échéant, déclarer que la société n'est pas en mesure d'estimer raisonnablement l'effet;

---

1 IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*
2 IFRS 9, *Instruments financiers*
3 IFRS 16, *Contrats de location*

iv) indiquer l'effet que cela pourrait avoir sur les activités, par exemple en entraînant des manquements, en droit strict, aux clauses restrictives d'un contrat de prêt ou des changements de méthodes commerciales.

4. Rappel des dispositions réglementaires relatives aux attestations

Annexe 52-109A1, *Attestation des documents annuels* et Annexe 52-109A2, *Attestation des documents intermédiaires* du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, RLRQ, c. V-1.1, r. 27 (respectivement l'« Annexe 52-109A1 » et l' « Annexe 52-109A2 »)

Selon le paragraphe 7 de l'Annexe 52-109A1 et le paragraphe 6 de l'Annexe 52-109A2, une société doit présenter toute modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le CIIF. Rappelons qu'une modification importante du CIIF ne vise pas seulement à corriger une faiblesse importante, mais peut porter sur la mise en œuvre de contrôles internes importants dans l'application de nouvelles IFRS.

5. Prochaines étapes

D'ici l'entrée en vigueur des nouvelles IFRS, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») poursuivra ses examens de l'information communiquée par les sociétés. Plus spécifiquement, elle procédera à un examen qui portera sur l'étendue et la qualité de l'information relative aux nouvelles IFRS qui sera communiquée dans les rapports de gestion et les états financiers. Lors de ces examens, l'Autorité interviendra auprès des sociétés qui n'auront pas communiqué une information suffisante et exigera des modifications, le cas échéant.

6. Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en contactant :

Hélène Marcil
Chef comptable et directrice de l'information financière
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4291
Sans frais : 1-877-525-0337, poste 4291
helene.marcil@lautorite.qc.ca

Le 21 septembre 2017

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	**Date du visa**	**Autorité principale**[1]
Portefeuille privé tactique revenu fixe BNI (Parts de série N, NR) Portefeuille privé tactique Actions BNI (Parts de série N, NR)	14 septembre 2017	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Chartwell résidences pour retraités	18 septembre 2017	Ontario
Discovery 2017 Flow-Through Limited Partnership	15 septembre 2017	Alberta
Financial 15 Split Corp.	13 septembre 2017	Ontario
Hudbay Minerals Inc.	13 septembre 2017	Ontario
Life & Banc Split Corp.	18 septembre 2017	Ontario
Portefeuille géré TD – revenu Portefeuille géré TD – revenu et croissance modérée Portefeuille géré TD – croissance équilibrée Portefeuille géré TD – croissance audacieuse Portefeuille géré TD – croissance boursière	14 septembre 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
maximale		
Portefeuille prudent Portefeuille modéré Portefeuille équilibré Portefeuille de croissance Portefeuille de croissance élevée	14 septembre 2017	Ontario
Roots Corporation	13 septembre 2017	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Champion Iron Limited	13 septembre 2017	Ontario
Chou Associates Fund Chou RRSP Fund Chou Europe Fund Chou Asia Fund Chou Bond Fund	15 septembre 2017	Ontario
Dream Industrial Real Estate Investment Trust	18 septembre 2017	Ontario
Enbridge Inc.	14 septembre 2017	Alberta
FNB actif tactique d'obligations Dynamique iShares FNB actif de sociétés américaines	13 septembre 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
moyennes Dynamique iShares FNB actif de services financiers mondiaux Dynamique iShares		
Fonds actif de services financiers mondiaux Dynamique Fonds actif tactique d'obligations Dynamique Fonds actif de sociétés américaines moyennes Dynamique	13 septembre 2017	Ontario
Ontario Power Generation Inc.	13 septembre 2017	Ontario
Profound Medical Corp.	13 septembre 2017	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Financial 15 Split Corp.	15 septembre 2017	Ontario
Fonds d'obligations à court terme canadiennes PIMCO Fonds d'obligations à rendement total canadiennes PIMCO Fonds de revenu mensuel PIMCO (Canada) Fonds d'obligations à stratégie avantageuse mondiales PIMCO (Canada) Fonds d'obligations sans contrainte PIMCO (Canada)	15 septembre 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds de titres de qualité supérieure PIMCO (Canada)		
Fonds de revenu équilibré PIMCO (Canada)		

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 septembre 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 septembre 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 septembre 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 septembre 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 septembre 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 septembre 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 septembre 2017	19 octobre 2015
Banque de Montréal	13 septembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 septembre 2017	17 mai 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	14 septembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 septembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	15 septembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	15 septembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	15 septembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	15 septembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	15 septembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	15 septembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 septembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 septembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	18 septembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 septembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 septembre 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 septembre 2017	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	13 septembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	14 septembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	14 septembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	14 septembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	14 septembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	15 septembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	15 septembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	18 septembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	18 septembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	18 septembre 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	19 septembre 2017	4 juillet 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Capital Power Corporation	13 septembre 2017	3 mai 2016
Eclipse Residential Mortgage Investment Corporation	14 septembre 2017	23 juin 2017
La Banque de Nouvelle-Écosse	13 septembre 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	15 septembre 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	15 septembre 2017	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion	13 septembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	14 septembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	14 septembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	15 septembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	15 septembre 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	18 septembre 2017	13 juin 2016
Partners Value Split Corp.	11 septembre 2017	27 août 2015
TransCanada PipeLines Limited	13 septembre 2017	26 novembre 2015
TransCanada PipeLines Limited	13 septembre 2017	26 novembre 2015

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Capgemini S.E.

Le 15 septembre 2017

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Capgemini S.E. (le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant :

1. une dispense de l'exigence de prospectus (la « dispense de prospectus ») afin que cette exigence ne s'applique pas :

   a) aux opérations visées sur :

      i) les parts (les « parts de 2017 ») d'un compartiment nommé *ESOP Leverage NP 2017* (le « compartiment 2017 »), un compartiment d'un fonds commun de placement d'entreprise ou « FCPE », communément utilisé en France pour la conservation et le dépôt d'actions détenues par des employés investisseurs, nommé *ESOP Capgemini* (le « Fonds », et avec les compartiments (tel que ce terme est défini ci-après) et le compartiment de transfert (tel que ce terme est défini ci-après), les « Fonds »);

      ii) les parts (avec les parts de 2017, les « parts ») de compartiments futurs du Fonds organisés de la même manière que le compartiment 2017 (avec le compartiment 2017, les « compartiments »);

      aux termes d'offres dans le cadre du programme d'actionnariat des salariés du déposant (l'« ESOP ») auprès des salariés admissibles (tel que ce terme est défini ci-après) qui résident dans les territoires, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse (collectivement, les « salariés canadiens », et ces salariés canadiens qui souscrivent des parts sont désignés aux présentes les « participants canadiens »);

   b) aux opérations visées sur les actions ordinaires du déposant (les « actions ») effectuées par le compartiment pertinent et un autre compartiment du Fonds nommé Fonds Actionnariat Capgemini (le « compartiment de transfert ») auprès des participants canadiens lors du rachat de parts et de parts du compartiment de transfert (tel que ce terme est défini ci-après), respectivement, à leur demande;

   c) aux opérations visées sur les parts du compartiment de transfert effectuées aux termes d'une offre aux employés (tel que ce terme est défini ci-après) auprès de salariés canadiens, y compris lors d'un transfert des actifs de participants canadiens dans le compartiment pertinent au compartiment de transfert à la fin de la période de blocage (tel que ce terme est défini ci-après);

2. une dispense de l'obligation d'inscription à titre de courtier (la « dispense d'inscription », et avec la dispense de prospectus, la « dispense relative au placement ») afin que cette obligation ne s'applique pas au déposant et à ses entités apparentées locales (tel que ce terme est défini ci-après), aux Fonds et à Amundi Asset Management (la « société de gestion ») à l'égard :

   a) des opérations visées sur les parts effectuées aux termes d'une offre aux employés auprès de salariés canadiens qui ne résident pas en Ontario;

   b) des opérations visées sur les actions effectuées par le compartiment pertinent et le compartiment de transfert auprès des participants canadiens lors du rachat de parts et de parts du compartiment de transfert, respectivement, à leur demande;

c) des opérations visées sur les parts du compartiment de transfert effectuées aux termes d'une offre aux employés auprès de salariés canadiens, y compris lors d'un transfert des actifs de participants canadiens dans le compartiment pertinent au compartiment de transfert à la fin de la période de blocage.

Dans le cadre du traitement des demandes de dispenses dans plusieurs territoires (demande sous régime double) :

a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;

b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse;

c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Le terme « entité apparentée » a le sens qui lui est donné dans le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, à la section 4 intitulée « Dispenses relatives aux salariés, aux membres de la haute direction, aux administrateurs et aux consultants ».

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant est une société par actions constituée en vertu du droit français. Il n'est pas et n'a pas actuellement l'intention de devenir un émetteur assujetti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada. Le siège social du déposant est situé en France et les actions sont inscrites à la cote d'Euronext Paris. Le déposant n'est pas en défaut à l'égard de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.

2. Le déposant exerce des activités au Canada par l'entremise de certaines entités apparentées et a établi une offre dans le cadre du programme d'actionnariat des salariés mondial aux termes de l'ESOP (l'« offre aux employés 2017 ») et prévoit établir des offres subséquentes dans le cadre du programme d'actionnariat des salariés mondial pour les quatre années suivantes après 2017 qui seront similaires à tout égard important (les « offres aux employés pour les années subséquentes » et avec l'offre aux employés 2017, les « offres aux employés ») pour les salariés admissibles et ses entités apparentées participantes, y compris, ses entités apparentées qui emploient des salariés canadiens (les « entités apparentées locales » et, avec le déposant et ses autres entités apparentées, le « groupe Capgemini »). Chaque entité apparentée locale est une filiale contrôlée directement ou indirectement par le déposant et aucune d'elles n'est, ni n'a l'intention de devenir, un émetteur assujetti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.

3. À la date des présentes, les entités apparentées locales sont notamment Capgemini Canada inc., New Horizon System Solutions LP, Inergi LP, Société en Commandite Capgemini Québec – Capgemini Québec Limited Partnership et Capgemini Solutions Canada inc. Lors d'une offre aux employés pour une année subséquente, la liste des entités apparentées locales pourrait changer.

4. Chaque offre aux employés sera effectuée selon les modalités énoncées aux présentes et, à titre de précision, toutes les déclarations seront vraies pour chacune des offres aux employés sauf que les

mentions du compartiment 2017 et de l'offre aux employés 2017 seront modifiées pour renvoyer au compartiment pertinent et à l'offre aux employés pour une année subséquente pertinente, respectivement.

5. À la date des présentes et compte tenu de toute offre aux employés, les résidents canadiens ne sont et ne seront pas les propriétaires véritables de plus de 10 % des actions (lequel terme, aux fins du présent paragraphe, est réputé inclure toutes les actions détenues par le compartiment pertinent et le compartiment de transfert pour le compte de participants canadiens) émises et en circulation, et ne représentent et ne représenteront pas en nombre plus de 10 % du nombre total de porteurs d'actions selon les registres du déposant.

6. Chaque offre aux employés suppose un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du compartiment pertinent du Fonds (la « formule à levier »), sous réserve de l'approbation du conseil de surveillance des FCPE et de l'Autorité des marchés financiers en France (l'« AMF de France »).

7. Seules les personnes qui sont des salariés d'une entité faisant partie du groupe Capgemini pendant la période de souscription d'une offre aux employés et qui satisfont aux autres critères d'emploi (les « salariés admissibles ») pourront participer à l'offre aux employés en question.

8. Le compartiment 2017 a été établi en vue de mettre en œuvre l'offre aux employés 2017. Le compartiment de transfert a été établi aux fins de recevoir les actifs transférés à la fin de la période de blocage applicable. Le Fonds a été établi en vue de mettre en œuvre l'offre aux employés de façon générale. Il n'y a actuellement aucune intention que le compartiment 2017, le compartiment de transfert ou le Fonds devienne un émetteur assujetti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada. Il n'y a aucune intention qu'un compartiment qui sera établi aux fins de la mise en œuvre des offres aux employés pour les années subséquentes devienne un émetteur assujetti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.

9. Le Fonds, le compartiment 2017 et le compartiment de transfert sont inscrits auprès de l'AMF de France et approuvés par cette dernière. On prévoit que chaque compartiment établi en vue de mettre en œuvre les offres aux employés pour les années subséquentes sera inscrit auprès de l'AMF de France et approuvé par elle.

10. Aux termes de la formule à levier, chaque offre aux employés sera effectuée de la manière suivante :

    a) Les participants canadiens souscriront des parts, et le compartiment pertinent souscrira ensuite des actions, à l'aide de la contribution du salarié (tel que ce terme est défini ci-après) et d'un certain financement mis à disposition par la Société Générale (la « banque »), laquelle est une banque régie par les lois de la France. Dans le cas d'une offre aux employés pour une année subséquente, la banque peut changer, mais sa remplaçante demeurera une importante banque commerciale française assujettie à la législation bancaire française.

    b) Le prix de souscription sera l'équivalent en dollars canadiens du cours d'ouverture moyen de l'action (exprimé en euros) sur Euronext Paris pendant les 20 jours de bourse précédant la date d'établissement du prix de souscription (le « prix de référence »), moins une décote spécifiée sur le prix de référence.

    c) Les participants canadiens contribueront 10 % du prix de chaque action (exprimé en euros) (la « contribution du salarié ») au compartiment pertinent. Le compartiment pertinent conclura un contrat de swap (le « contrat de swap ») avec la banque. Aux termes du contrat de swap, la banque contribuera 90 % du prix de chaque action (exprimé en euros) devant être souscrite par le compartiment pertinent (la « contribution de la banque »). Le compartiment pertinent affectera les espèces reçues de la contribution du salarié et de la contribution de la banque à la souscription d'actions.

d) Chaque participant canadien recevra des parts dans le compartiment qui lui donneront droit au montant en euros de la contribution du salarié et à un multiple de la hausse moyenne (tel que ce terme est défini ci-après) du cours des actions souscrites pour son compte.

e) Aux termes du contrat de swap, le compartiment pertinent remettra à la banque un montant correspondant au montant net des dividendes versés sur les actions détenues dans ce compartiment.

f) Les parts seront assujetties à une période de détention d'environ cinq ans (la « période de blocage »), sous réserve de certaines exceptions qui sont prévues dans l'ESOP et qui ont été adoptées à l'égard d'une offre aux employés (comme un décès, une invalidité ou une cessation d'emploi).

g) En cas de déblocage anticipé découlant du fait qu'un participant canadien se prévaut de l'une des exceptions à la période de blocage (un « rachat anticipé »), le participant canadien peut demander de faire racheter ses parts du compartiment pertinent selon la formule de rachat (tel que ce terme est défini ci-après).

h) À la fin de la période de blocage applicable, le compartiment pertinent devra à la banque un montant correspondant à la valeur marchande des actions détenues dans le compartiment pertinent (calculée conformément aux modalités du contrat de swap), moins :

   i) la totalité des contributions des salariés; plus

   ii) un multiple du pourcentage de participation (tel que ce terme est défini ci-après) multiplié par le quotient que l'on obtient en divisant le prix de référence par la hausse moyenne des actions, s'il en est, puis multiplié par la différence entre la hausse moyenne et le prix de référence (le « montant de l'augmentation »).

      A) Le « pourcentage de participation » sera établi pour l'offre pertinente et communiqué aux participants canadiens avant que leurs souscriptions soient définitives.

      B) La « hausse moyenne » sera établie en fonction du dernier cours de clôture des actions le dernier jour de négociation de chaque mois durant les 60 dernières semaines de la période de blocage. Si un cours de clôture est inférieur au prix de référence, le prix de référence sera alors utilisé.

i) Si, à la fin de la période de blocage, la valeur marchande des actions détenues dans le compartiment pertinent est inférieure à 100 % des contributions des salariés, la banque effectuera, conformément aux modalités d'une garantie contenue dans le contrat de swap, une contribution au compartiment pertinent afin de combler le déficit.

j) À la fin de la période de blocage pertinente, le contrat de swap prendra fin après le versement du dernier paiement d'échange. Un participant canadien pourra alors demander de faire racheter ses parts en contrepartie d'espèces ou d'actions dont la valeur correspond à l'ensemble de ce qui suit :

   i) la contribution du salarié du participant canadien;

   ii) la quote-part du participant canadien du montant de l'augmentation, s'il en est

   (la « formule de rachat »).

k) Si un participant canadien ne demande pas de faire racheter ses parts dans le compartiment pertinent à la fin de la période de blocage, son placement sera transféré vers le compartiment de

transfert que détermine le conseil de surveillance du Fonds et sous réserve de l'approbation de l'AMF de France.

l) Des parts du compartiment de transfert (les « parts du compartiment de transfert ») seront émises en faveur des participants canadiens concernés en considération de leurs actifs transférés au compartiment de transfert. Lorsqu'un participant canadien devient un porteur de parts du compartiment de transfert, il peut demander de faire racheter les parts du compartiment de transfert en tout temps en contrepartie des actions sous-jacentes ou d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande d'alors des actions que détient le compartiment de transfert. Toutefois, à la suite d'un transfert vers le compartiment de transfert, la contribution du salarié et le montant de l'augmentation ne seront plus couverts par le contrat de swap (y compris la garantie de la banque comprise dans celui-ci).

m) Aux termes des modalités de la garantie contenue dans le contrat de swap, un participant canadien sera en droit de recevoir 100 % de sa contribution du salarié (en euros) à la fin de la période de blocage ou au moment d'un rachat anticipé. La société de gestion a le droit d'annuler le contrat de swap (ce qui annulera la garantie) à certaines conditions strictes lorsqu'il est dans le meilleur intérêt des porteurs de parts de le faire. Si la société de gestion annulait le contrat de swap et qu'il n'était pas dans le meilleur intérêt des porteurs de parts de le faire, les porteurs de parts auraient alors un recours en droit français contre la société de gestion. Un participant canadien ne sera en aucun cas tenu de contribuer un montant excédant sa contribution du salarié.

n) Dans l'éventualité d'un rachat anticipé, un participant canadien peut demander de faire racheter ses parts du compartiment pertinent. La valeur de ses parts sera calculée conformément à la formule de rachat. L'augmentation de la valeur des actions, s'il en est, par rapport au prix de référence, sera établie conformément à des règles semblables à celles appliquées au rachat à la fin de la période de blocage, mais elle sera établie plutôt par rapport à la valeur des actions à la date du rachat anticipé.

11. Aux fins fiscales fédérales canadiennes, un participant canadien devrait être réputé recevoir tous les dividendes versés sur les actions financées par la contribution du salarié ou la contribution de la banque, au moment où ces dividendes sont versés au compartiment pertinent, nonobstant le fait que les participants canadiens ne recevront pas réellement ces dividendes.

12. La déclaration de dividendes sur les actions (dans le cours normal des affaires ou autrement) est déterminée par les actionnaires du déposant suivant la proposition du conseil d'administration du déposant. Le déposant ne s'est aucunement engagé envers la banque quant à un versement minimum de dividendes pendant la période de blocage.

13. Étant donné qu'au moment de la décision d'investissement initiale quant à la participation à une offre aux employés, les participants canadiens ne seront pas en mesure de quantifier les impôts éventuels qu'ils auront à payer relativement à cette participation, le déposant ou ses entités apparentées locales sont prêts à indemniser les participants canadiens pour les coûts fiscaux associés au versement de dividendes excédant un montant précis d'euros par année civile par action pendant la période de blocage, de façon à ce que, dans tous les cas, un participant canadien soit en mesure, au moment de la décision d'investissement initiale, de déterminer l'impôt maximal qu'il aura à payer relativement aux dividendes reçus par le compartiment pertinent pour son compte aux termes d'une offre aux employés.

14. Au moment du règlement des obligations du compartiment pertinent aux termes du contrat de swap, le participant canadien réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) en raison de sa participation au contrat de swap, dans la mesure où les montants reçus de la banque par le compartiment pertinent, pour le compte du participant canadien, sont supérieurs (ou inférieurs) aux montants payés à la banque par le compartiment, pour le compte du participant canadien. Tout montant de dividendes payé à la banque aux termes du contrat de swap servira à réduire le montant

de tout gain en capital (ou augmentera le montant de toute perte en capital) que le participant canadien aurait autrement réalisé (ou subie). Les pertes en capital subies (gains en capital réalisés) par un participant canadien peuvent généralement être compensées (diminués) par tout gain en capital réalisé (toute perte en capital subie) par le participant canadien lors de la disposition des actions, conformément aux règles et aux conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou d'une loi provinciale comparable, selon le cas.

15. En vertu du droit français, un FCPE est une entité à responsabilité limitée. Le portefeuille du compartiment sera composé presqu'exclusivement des actions, ainsi que des droits et des obligations connexes aux termes du contrat de swap. Le compartiment pourrait également détenir des espèces ou des quasi-espèces dans l'attente d'un investissement dans les actions ou afin de faciliter les rachats de parts.

16. Les dividendes versés sur les actions détenues dans le compartiment de transfert seront réinvestis dans ce dernier et utilisés afin d'acheter des actions supplémentaires sur le marché boursier. Pour refléter ce réinvestissement, de nouvelles parts du compartiment de transfert (ou fractions de celles-ci) seront émises en faveur des participants canadiens, ou encore aucune part supplémentaire du compartiment de transfert ne sera émise et la valeur liquidative du compartiment de transfert sera augmentée.

17. Le portefeuille du compartiment de transfert se composera presqu'exclusivement des actions, mais peut également comprendre, à l'occasion, des espèces provenant des dividendes versés sur les actions, lesquelles seront investies dans des actions supplémentaires de même que des espèces ou des quasi-espèces devant être investies dans des actions ou détenues en vue de financer les rachats de parts du compartiment de transfert.

18. La société de gestion est une société de gestion de portefeuille régie par les lois de la France. La société de gestion est inscrite auprès de l'AMF de France à titre de gestionnaire de placements et se conforme aux règles de l'AMF de France. La société de gestion est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des participants canadiens et est responsable, solidairement avec le dépositaire (tel que ce terme est défini ci-après), envers eux de toute violation des règles et des règlements régissant le FCPE ou de toute opération intéressée ou négligence. La société de gestion n'est pas, ni n'a actuellement l'intention de devenir, un émetteur assujetti en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada. Dans le cas d'une offre aux employés pour une année subséquente, la société de gestion peut changer, mais sa remplaçante devra respecter les modalités décrites dans ce paragraphe.

19. Les activités de gestion de portefeuille de la société de gestion relatives à une offre aux employés et au compartiment sont limitées à la souscription d'actions auprès du déposant, à la vente de ces actions au besoin afin de financer les demandes de rachat, à l'investissement des espèces disponibles en quasi-espèces et aux activités pouvant s'avérer nécessaires pour donner effet au contrat de swap. Les activités de gestion de portefeuille de la société de gestion relatives au compartiment de transfert seront limitées à la souscription d'actions auprès du déposant au moyen des actifs des participants canadiens aux termes d'une offre aux salariés à la fin de la période de blocage (c'est-à-dire de la contribution du salarié d'un participant canadien, majorée de sa quote-part du montant de l'augmentation, s'il en est, selon la formule de rachat), à la vente d'actions détenues par le compartiment de transfert afin de financer, au besoin, les demandes de rachat et à l'investissement des espèces disponibles en quasi-espèces.

20. La société de gestion est également responsable de préparer les documents comptables et de publier des documents d'information périodiques à l'égard du compartiment pertinent et du compartiment de transfert. Les activités de la société de gestion n'auront pas d'incidence sur la valeur des actions.

21. Les entités faisant partie du groupe Capgemini, les Fonds et la société de gestion, ainsi que tout administrateur, dirigeant, employé, mandataire ou représentant de ceux-ci n'offriront pas de conseils

en matière de placements aux salariés canadiens à l'égard d'un investissement dans les actions ou les parts.

22. Aucune des entités faisant partie du groupe Capgemini, les Fonds ni la société de gestion ne sont actuellement en défaut à l'égard de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.

23. Les actions émises dans le cadre d'une offre aux employés seront déposées dans les comptes du compartiment pertinent ou dans les comptes du compartiment de transfert, selon le cas, auprès de CACEIS Bank France (le « dépositaire »), une importante banque commerciale française assujettie à la législation bancaire française. Dans le cas d'une offre aux employés pour une année subséquente, le dépositaire peut changer, mais son remplaçant demeurera une importante banque commerciale française assujettie à la législation bancaire française.

24. La participation à une offre aux employés est volontaire, et les salariés canadiens ne seront pas incités à participer à une offre aux employés en vue d'obtenir un emploi ou de conserver leur emploi.

25. Le montant total que peut investir un salarié canadien aux termes d'une offre aux employés ne peut excéder 25 % de sa rémunération annuelle brute (le calcul de la limite d'investissement de 25 % tient compte de la contribution de la banque).

26. Les actions et les parts ne sont actuellement pas inscrites à la cote d'une bourse au Canada, et il n'y a actuellement aucune intention de les y inscrire. Comme il n'existe aucun marché pour les actions ou les parts au Canada et qu'un tel marché n'est pas susceptible de se développer, les participants canadiens effectueront les premières opérations visées sur les actions ou les parts par l'entremise d'une bourse à l'extérieur du Canada, conformément aux règles et règlements de celle-ci.

27. Le déposant retiendra les services d'un courtier en valeurs mobilières inscrit à titre de courtier en valeurs (le « courtier inscrit ») aux termes de la législation en valeurs mobilières de l'Ontario afin qu'il conseille les salariés canadiens qui résident dans ce territoire et qui démontrent de l'intérêt à l'égard d'une offre aux employés et afin qu'il détermine, conformément aux pratiques de l'industrie, si un investissement dans une offre aux employés convient à chacun de ceux-ci en fonction de sa situation financière particulière.

28. Les salariés canadiens recevront une trousse de renseignements en français ou en anglais, selon leur préférence, qui comprendra une description des modalités de l'offre aux employés pertinente ainsi qu'une description des incidences fiscales canadiennes de la souscription et de la détention des parts et du rachat de ces parts à la fin de la période de blocage. La trousse d'information inclura aussi une déclaration relative aux risques qui décrira certains risques liés à un placement dans les parts. Les participants canadiens auront accès au Document de Référence, du déposant, en français et en anglais, déposé auprès de l'AMF de France relativement aux actions et pourront obtenir un exemplaire des règlements du compartiment pertinent et du Fonds. Les salariés canadiens pourront également accéder à des exemplaires des documents d'information continue du déposant qui sont fournis aux porteurs des actions. Les participants canadiens recevront un état initial des titres qu'ils détiennent aux termes de l'offre aux employés ainsi qu'un état mis à jour au moins une fois par année.

29. Pour l'offre aux employés 2017, il y avait environ 2 441 salariés admissibles qui résident au Canada, dont la majorité réside dans la province de l'Ontario (2 101). Moins de 2 % du nombre d'employés du groupe Capgemini à l'échelle mondiale ayant le droit de participer à l'offre aux employés 2017 résident au Canada.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense relative au placement aux conditions suivantes :

1. à l'égard de l'offre aux employés 2017, l'exigence de prospectus s'applique à la première opération visée sur les parts ou les actions acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, sauf si les conditions ci-après sont réunies :

   a) l'émetteur du titre :

      i) soit n'était pas émetteur assujetti dans un territoire du Canada à la date du placement;

      ii) soit n'est pas émetteur assujetti dans un territoire du Canada à la date de l'opération visée;

   b) à la date du placement, en tenant compte de l'émission du titre et de tout autre titre de la même catégorie ou série émis en même temps que le titre ou dans le cadre du même placement, les résidents du Canada :

      i) ne détenaient, directement ou indirectement, pas plus de 10 % des titres en circulation de la catégorie ou de la série;

      ii) ne représentaient pas plus de 10 % du nombre de propriétaires, directs ou indirects, des titres de la catégorie ou de la série;

   c) la première opération visée est effectuée :

      i) soit sur une bourse ou un marché à l'extérieur du Canada;

      ii) soit avec une personne à l'extérieur du Canada;

2. à l'égard de toute offre aux employés pour une année subséquente effectuée aux termes de la présente décision au cours des cinq années à compter de la date de celle-ci, pourvu que les conditions ci-après sont réunies :

   a) les déclarations demeurent véridiques et exactes avec les adaptations nécessaires à l'égard de l'offre aux employés pour une année subséquente;

   b) les conditions énoncées au paragraphe 1 ci-dessus s'appliquent à toute offre aux salariés pour une année subséquente.

Hugo Lacroix
Directeur principal des fonds d'investissement

Décision n°: 2017-FS-0100

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1er octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
1011778 B.C. Unlimited Liability Company et New Red Finance, Inc.	2017-08-28	30 892 950 $
AmAuCu Mining Corporation	2017-08-31	3 995 000 $
Avenue Living (2014) LP	2016-12-09 au 2016-12-15	292 000 $
Avondale Real Estate Capital Income Trust	2017-08-29	250 000 $
Canopy Health Innovations Inc.	2017-08-31	8 431 717 $
Centurion Financial Trust	2017-09-01	3 779 641 $
Chimata Gold Corp.	2017-09-11	871 840 $
Durum Industrial Real Estate Investment Trust	2017-09-01	1 464 900 $
EIG Energy Fund XVII-B, L.P.	2017-08-25	31 230 000 $
Eloro Resources Ltd.	2017-08-16	458 500 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fiera Properties CORE FI LP	2017-09-01	24 247 000 $
Fiera Properties CORE Pension Trust	2017-09-01	7 000 000 $
Finance CoPower, Inc.	2017-09-01	369 000 $
Glen Road Trust	2017-08-30	687 000 $
Greybrook Queensway Limited Partnership	2017-08-30	10 030 000 $
Greystone Real Estate Fund Inc.	2017-08-04	41 380 000 $
HMT Holdings Inc.	2017-08-31	1 010 000 $
Honda Canada Finance Inc.	2017-08-29	750 000 000 $
Honey Badger Exploration Inc.	2017-08-23	385 688 $
Les productions TV BWS inc.	2017-08-28	166 000 $
Les Productions TV BWS Inc.	2017-08-21	96 000 $
Les propriétés Genius Ltée	2017-05-26	1 875 000 $
Les Technologies Peak Positioning Inc.	2017-08-31	380 928 $
NationWide II Self Storage Trust	2017-08-31	535 950 $
Peloton Minerals Corporation	2017-08-31	272 140 $
ProMIS Neurosciences Inc.	2017-08-28	1 070 000 $
Rainmaker Resources Ltd.	2017-08-28	5 755 957 $
Ressources Explor inc.	2017-09-01	47 100 $
Ressources Nippon Dragon inc.	2017-08-07	240 910 $
Solegear Bioplastic Technologies Inc.	2017-08-28	1 133 150 $
Southern Silver Exploration Corp.	2017-08-31	468 000 $
SRG Graphite inc.	2017-08-30	2 100 00 $
Suske Capital Guaranteed Poland Renewable Energy Bond-Linked Trust	2017-08-31	8 000 000 $
Taku Gold Corp.	2017-07-13	60 000 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Tarku Resources Ltd.	2017-09-11	138 040 $
Trez Capital Yield Trust	2017-08-29 au 2017-09-07	14 519 022 $
Trez Capital Yield Trust US	2017-08-29 au 2017-09-07	311 131 $
Umbral Energy Corp.	2017-08-30	2 622 000 $
Viscount Mining Corp.	2017-08-30	1 250 000 $

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Dollarama Inc.

Vu la demande présentée par Dollarama Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 septembre 2017 (la « demande »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 33 (le « Règlement 61-101 »);

Vu l'article 6.1 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, RLRQ, c. V-1.1, r. 35 (le « Règlement 62-104 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3;

Vu les termes définis suivants :

« achat de blocs » : un achat de blocs effectué conformément à l'exception relative aux achats de blocs prévue aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;

« achat de blocs de gré à gré » : un achat de blocs réalisé au moyen d'un contrat de gré à gré conclu conformément à une dispense des règles sur les offres publiques de rachat octroyée par une autorité en valeurs mobilières;

« actionnaire vendeur » : la Banque Nationale du Canada;

« actions ordinaires » : les actions ordinaires de l'émetteur;

« actions visées » : un maximum de 450 000 actions ordinaires détenues par l'actionnaire vendeur visées par les rachats proposés;

« avis » : l'avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités déposé par l'émetteur le 7 juin 2017 et approuvé par la TSX;

« convention de rachat » : chacune des conventions aux termes desquelles l'émetteur s'engagera à acquérir les actions visées de l'actionnaire vendeur dans le cadre d'un ou de plusieurs rachats proposés devant avoir lieu au plus tard le 27 octobre 2017;

« offre publique de rachat » : l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vertu de l'avis et visant un maximum de 5 680 390 actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation à la date de l'avis;

« période d'interdiction » : chacune des périodes pendant lesquelles l'émetteur n'est pas autorisé à transiger ses actions ordinaires en raison de périodes d'interdiction internes, y compris durant les périodes régulières d'interdiction trimestrielles;

« prix de rachat » : le prix de rachat des actions visées;

« rachat proposé » : chacun des rachats d'actions visées effectués par l'émetteur aux termes d'une convention de rachat;

« règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités » : les règles prévues aux articles 628 à 629.3 de la partie VI du Guide à l'intention des sociétés de la TSX;

« SEDAR » : le Système électronique de données, d'analyse et de recherche;

« transaction indépendante » : une transaction indépendante au sens du paragraphe 629(l)(1) des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;

« TSX » : la Bourse de Toronto;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à dispenser l'émetteur des exigences des offres publiques de rachat prévues à la partie 2 du Règlement 62-104 relativement aux rachats proposés (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. L'émetteur est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

2. Le siège de l'émetteur est situé au 5805, avenue Royalmount, Montréal (Québec) H4P 0A1.

3. L'émetteur est un émetteur assujetti dans chacun des territoires du Canada et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « DOL ». L'émetteur n'est pas en défaut relativement aux obligations que lui impose la législation en valeurs mobilières des juridictions où il est un émetteur assujetti.

4. Le capital-actions autorisé de l'émetteur se compose (i) d'un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 112 336 659 étaient émises et en circulation en date du 1er septembre 2017; et (ii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées, dont aucune n'est présentement émise et en circulation.

5. Le siège de l'actionnaire vendeur est situé au Québec.

6. L'actionnaire vendeur n'a pas la propriété directe ou indirecte de plus de 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

7. L'actionnaire vendeur a la propriété véritable d'au moins 450 000 actions ordinaires et celles-ci n'ont pas été acquises par l'actionnaire vendeur ni en son nom aux fins ou en prévision d'une revente à l'émetteur.

8. Aucune action ordinaire n'a été achetée par l'actionnaire vendeur ou en son nom depuis le 6 août 2017, étant la date correspondant à 30 jours avant la date de la demande, aux fins ou en prévision de la revente des actions visées à l'émetteur.

9. La majorité des actions visées sont détenues par l'actionnaire vendeur dans le cadre d'opérations de couverture relativement aux actions ordinaires et stratégie d'arbitrage d'indices. L'actionnaire vendeur n'achètera pas ou n'accumulera d'aucune façon pour son compte des actions ordinaires afin de rétablir sa détention d'actions ordinaires qui sera réduite en conséquence de la vente d'actions visées en vertu des rachats proposés entre la date des présentes et la date à laquelle un rachat proposé doit être complété.

10. L'actionnaire vendeur n'a pas de lien de dépendance avec l'émetteur et n'est pas un « initié » de l'émetteur ni une personne qui a des « liens » avec un « initié » de l'émetteur ou une personne qui a des « liens » avec l'émetteur ou qui appartient au même groupe que lui, au sens de la Loi.

11. L'émetteur a annoncé l'offre publique de rachat le 7 juin 2017.

12. Conformément à l'avis, l'offre publique de rachat est réalisée par l'intermédiaire de la TSX ou de systèmes de négociation parallèles et de toute autre façon autorisée par la TSX ou par une autorité en valeurs mobilières, conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, y compris au moyen d'achats de blocs de gré à gré, conformément à une dispense émise par une autorité en valeurs mobilières à un prix de rachat qui est à escompte par rapport au cours en vigueur des actions ordinaires. L'offre publique de rachat expire le 18 juin 2018. En date du 1er septembre 2017, 1 303 900 actions ordinaires ont été rachetées aux termes de l'offre publique de rachat. La TSX a été informée de l'intention de l'émetteur de réaliser les rachats proposés et a confirmé qu'elle n'avait pas d'objection à l'égard des rachats proposés.

13. L'émetteur et l'actionnaire vendeur comptent conclure une ou plusieurs conventions de rachat aux termes desquelles l'émetteur s'engage à acquérir les actions visées de l'actionnaire vendeur en une ou plusieurs tranches au plus tard le 27 octobre 2017, moyennant un prix de rachat à être négocié sans lien de dépendance par l'émetteur et l'actionnaire vendeur. Le prix de rachat (i) sera à escompte par rapport au prix de la dernière transaction indépendante, sur un lot régulier des actions ordinaires immédiatement avant le moment de chaque rachat proposé; et (ii) sera à escompte par rapport au cours en vigueur des actions ordinaires à la TSX et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions ordinaires au moment de chaque rachat proposé.

14. Les actions visées acquises dans le cadre de chaque rachat proposé constitueront un « bloc », au sens des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

15. Le rachat proposé par l'émetteur aux termes de chaque convention de rachat constituera une « offre publique de rachat » pour l'application du Règlement 62-104, à laquelle s'appliqueraient les règles sur les offres publiques de rachat en vigueur.

16. Puisque le prix de rachat sera à escompte par rapport au cours en vigueur et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions ordinaires à la TSX au moment de chaque rachat proposé, aucun rachat proposé ne pourra être réalisé par l'intermédiaire du système de négociation de la TSX. Par conséquent, l'émetteur sera incapable d'acquérir les actions visées de l'actionnaire vendeur en utilisant la dispense des règles sur les offres publiques de rachat prévue par l'article 4.8 du Règlement 62-104.

17. N'eût été le fait que le prix de rachat sera, au moment de chaque rachat proposé, à escompte par rapport au cours en vigueur et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions ordinaires, l'émetteur pourrait par ailleurs acquérir les actions visées par l'intermédiaire de la TSX au moyen d'un achat de blocs conformément à l'exception relative aux achats de blocs prévue au sous-alinéa 629(l)7 des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de même qu'à la dispense des règles sur les offres publiques de rachat prévue par l'article 4.8 du Règlement 62-104.

18. La vente d'actions visées à l'émetteur ne constituera pas un « placement » au sens de la Loi.

19. Pour chaque rachat proposé, l'émetteur pourra acquérir les actions visées auprès de l'actionnaire vendeur sans être assujetti à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi.

20. L'émetteur est d'avis (i) qu'il sera en mesure d'acheter les actions visées à un prix inférieur à celui auquel il serait en mesure d'acheter les actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des

activités et à la dispense des règles sur les offres publiques de rachat prévue à l'article 4.8 du Règlement 62-104; et (ii) que les rachats proposés sont une utilisation responsable de son encaisse.

21. Le rachat proposé n'aura aucune incidence défavorable sur l'émetteur ou sur les droits des porteurs de titres de celui-ci et n'aura aucune incidence importante sur le contrôle de l'émetteur. À la connaissance de l'émetteur, les rachats proposés ne porteront pas atteinte à la capacité des autres actionnaires de l'émetteur de vendre des actions ordinaires sur le marché au cours en vigueur. Les rachats proposés seront réalisés à un coût moindre pour l'émetteur.

22. À la connaissance de l'émetteur, en date du 1er septembre 2017, le « flottant », au sens des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, des actions ordinaires représentait environ 92 % de l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation pour l'application des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

23. Le marché des actions ordinaires est un « marché liquide » au sens de l'article 1.2 du Règlement 61-101.

24. Aucune rémunération ou contrepartie autre que le prix de rachat ne sera payée par l'émetteur relativement aux rachats proposés.

25. Au moment de chaque rachat proposé, ni l'émetteur, ni tout membre du personnel des produits de négociation de l'actionnaire vendeur, ni tout membre du personnel de l'actionnaire vendeur qui a négocié le contrat ou a pris la décision, ou a participé à la prise de décision, ou a fourni des conseils dans le cadre de la décision de conclure le contrat en question et de vendre les actions visées n'aura connaissance d'un fait important ou d'un changement important, au sens de la Loi, relativement à l'émetteur qui n'a pas été diffusé au public.

26. L'émetteur ne fera pas de rachat proposé à moins d'avoir précédemment obtenu la confirmation écrite que l'actionnaire vendeur n'a pas acheté ou autrement accumulé pour son compte des actions ordinaires afin de rétablir sa détention d'actions ordinaires qui sera réduite en conséquence de la vente d'actions visées en vertu des rachats proposés entre la date des présentes et la date à laquelle un rachat proposé doit être complété.

27. Aucune convention de rachat ne sera négociée ou conclue durant une période d'interdiction. Si une période d'interdiction est en cours, l'émetteur n'acquerra pas les actions visées dans le cadre des rachats proposés jusqu'à la plus éloignée des dates suivantes : (i) la fin de la période d'interdiction; (ii) deux jours de bourse francs suivant la date de diffusion au public des résultats financiers de l'émetteur ou de tout changement important ou fait important, au sens de la Loi, relativement à l'émetteur ou aux actions ordinaires et visées par cette période d'interdiction.

28. Présumant la conclusion du rachat proposé, l'émetteur aura acquis dans le cadre de l'offre publique de rachat un maximum de 450 000 actions ordinaires par le biais d'achats de blocs de gré à gré, représentant environ 8 % des 5 680 390 actions ordinaires dont le rachat est autorisé dans le cadre de l'offre publique de rachat.

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

a) Les rachats proposés complétés seront pris en compte dans le calcul de la limite globale annuelle maximale imposée à l'offre publique de rachat conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

b) L'émetteur s'abstiendra d'effectuer un achat de blocs conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités au cours de la semaine civile pendant laquelle il réalise chaque rachat proposé et devra s'abstenir de faire tout autre rachat aux termes de l'offre publique de rachat jusqu'à la fin du jour civil au cours duquel il réalise chaque rachat proposé.

c) Le prix de rachat (i) sera à escompte par rapport au prix de la dernière transaction indépendante, sur un lot régulier des actions ordinaires immédiatement avant le moment de chaque rachat proposé; et (ii) sera à escompte par rapport au cours en vigueur des actions ordinaires à la TSX et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions ordinaires au moment de chaque rachat proposé.

d) Les acquisitions d'actions ordinaires par l'émetteur effectuées par ailleurs dans le cadre de l'offre publique de rachat seront effectuées conformément à l'avis et aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, le cas échéant, y compris au moyen d'achats de blocs de gré à gré conformément à une dispense émise par une autorité en valeurs mobilières.

e) À la suite de chaque rachat proposé de l'actionnaire vendeur, l'émetteur déclarera immédiatement à la TSX le rachat proposé.

f) Au moment de chaque rachat proposé, ni l'émetteur, ni tout membre du personnel des produits de négociation de l'actionnaire vendeur, ni tout membre du personnel de l'actionnaire vendeur qui a négocié le contrat ou a pris la décision, ou a participé à la prise de décision, ou a fourni des conseils dans le cadre de la décision de conclure le contrat en question et de vendre les actions visées, n'aura connaissance d'un fait important ou d'un changement important, au sens de la Loi, relativement à l'émetteur qui n'a pas été diffusé au public.

g) L'émetteur diffusera un communiqué de presse relativement aux rachats proposés avant le premier des rachats proposés annonçant (i) son intention de procéder aux rachats proposés et (ii) que l'information visant chaque rachat proposé, incluant le nombre d'actions ordinaires acquises et le prix de rachat total, sera disponible sur SEDAR suite à la conclusion de chaque rachat proposé.

h) Au plus tard à 17 heures (heure de Montréal) le jour ouvrable suivant chaque rachat proposé, l'émetteur déposera un avis au moyen de SEDAR indiquant notamment le nombre d'actions visées acquises et le prix de rachat.

i) L'émetteur n'acquerra pas, dans le cadre d'achats de blocs de gré à gré, au total plus du tiers de la limite globale annuelle maximale imposée à l'offre publique de rachat, le tiers étant égal à 1 893 463 actions ordinaires.

j) L'émetteur ne procédera à aucun rachat proposé à moins d'avoir précédemment obtenu la confirmation écrite de l'actionnaire vendeur que celui-ci n'a pas acheté et que personne n'a acheté en son nom d'actions ordinaires afin de rétablir sa détention d'actions ordinaires qui sera réduite en conséquence de la vente d'actions visées en vertu des rachats proposés entre la date des présentes et la date à laquelle un rachat proposé doit être complété.

Fait à Montréal, le 14 septembre 2017.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2017-SMV-0044

Groupe CGI inc.

Vu la demande présentée par Groupe CGI inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 24 août 2017 (la « demande »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 33 (le « Règlement 61-101 »);

Vu l'article 6.1 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, RLRQ, c. V-1.1, r. 35 (le « Règlement 62-104 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3;

Vu les termes définis suivants :

« achat de blocs » : un achat de blocs effectué conformément à l'exception relative aux achats de blocs prévue aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;

« achat de blocs de gré à gré » : un achat de blocs réalisé au moyen d'un contrat de gré à gré conclu conformément à une dispense des règles sur les offres publiques de rachat octroyée par une autorité en valeurs mobilières;

« actionnaire vendeur » : la Caisse de dépôt et placement du Québec;

« actions » : les actions subalternes et les actions à droits de vote multiples;

« actions à droits de vote multiples » : les actions classe B (droits de vote multiples) de l'émetteur;

« actions subalternes » : les actions subalternes classe A de l'émetteur;

« actions visées » : un nombre d'actions subalternes détenues par l'actionnaire vendeur visées par le rachat proposé représentant un prix de rachat total d'au plus 300 000 000 $, sous réserve d'un maximum de 7 063 521 actions subalternes;

« avis » : l'avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités déposé par l'émetteur en date du 1er février 2017 et approuvé par la TSX en date du 2 février 2017;

« convention de rachat » : la convention aux termes de laquelle l'émetteur procédera à l'acquisition des actions visées de l'actionnaire vendeur dans le cadre du rachat proposé;

« offre publique de rachat » : l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de l'émetteur en vertu de l'avis et visant un maximum de 21 190 564 actions subalternes, représentant environ 10 % du « flottant », au sens des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, des actions subalternes à la date de l'avis;

« prix de rachat » : le prix de rachat des actions visées;

« programme spécifique » : tout programme de rachat d'actions hors-bourse établis par l'émetteur en vertu duquel l'émetteur, un actionnaire qui souhaite vendre des actions subalternes et un courtier en valeurs inscrit en vertu de la législation en valeurs mobilières conviennent que ce courtier achètera un nombre maximal d'actions subalternes sur le marché de la TSX et sur les autres marchés publics canadiens, à certaines conditions, dans le cadre de l'offre publique de rachat, le tout réalisé conformément à des dispenses émises par les autorités en valeurs mobilières à l'égard dudit programme;

« rachat proposé » : le rachat par l'émetteur, aux fins d'annulation, des actions visées, devant avoir lieu au plus tard le 15 septembre 2017;

« règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités » : les règles prévues aux articles 628 à 629.3 de la partie VI du Guide à l'intention des sociétés de la TSX;

« SEDAR » : le Système électronique de données, d'analyse et de recherche;

« transaction indépendante » : une transaction indépendante au sens du paragraphe 629(l)(1) des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;

« TSX » : la Bourse de Toronto;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à dispenser l'émetteur des exigences des offres publiques de rachat prévues à la partie 2 du Règlement 62-104 relativement au rachat proposé (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. L'émetteur est une société régie par la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

2. Le siège de l'émetteur est situé au 1350, boulevard René-Lévesque Ouest, 25e étage, Montréal (Québec) H3G 1T4.

3. L'émetteur est un émetteur assujetti dans chacune des provinces du Canada et il n'est pas en défaut des obligations que lui impose la législation en valeurs mobilières de ces provinces.

4. Le capital-actions autorisé de l'émetteur se compose d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries, d'actions privilégiées de second rang pouvant être émises en séries, d'actions subalternes et d'actions à droits de vote multiples, dont 261 647 873 actions subalternes et 32 852 748 actions à droits de vote multiples étaient émises et en circulation au 21 août 2017.

5. Les actions subalternes sont inscrites à la cote de la TSX et de la Bourse de New York.

6. Le siège de l'actionnaire vendeur est situé au Québec.

7. En date du 21 août 2017, l'actionnaire vendeur était le propriétaire véritable, direct ou indirect, ou exerçait une emprise sur un total de 51 061 663 actions subalternes qui représentaient 19,5 % des actions subalternes, 17,3 % des actions et 8,7 % des droits de vote rattachés aux actions émises et en circulation.

8. Les actions visées représentent moins de 5 % des actions subalternes émises et en circulation.

9. L'actionnaire vendeur a la propriété véritable des actions visées et celles-ci n'ont pas été acquises par l'actionnaire vendeur ni en son nom aux fins ou en prévision d'une revente à l'émetteur.

10. Aucune action subalterne n'a été achetée par l'actionnaire vendeur ou en son nom depuis le 25 juillet 2017, étant la date correspondant à 30 jours avant la date de la demande, aux fins ou en prévision de la revente des actions visées à l'émetteur.

11. Entre la date de la présente dispense et le moment du rachat proposé, l'actionnaire vendeur n'achètera pas, n'aura pas acheté en son nom ou n'accumulera d'aucune façon des actions

subalternes afin de rétablir sa détention d'actions subalternes, qui aura été réduite en raison de la vente d'actions visées dans le cadre du rachat proposé.

12. La convention de rachat va prévoir un engagement de l'actionnaire vendeur de ne pas céder, pour une période de 120 jours suivant le rachat proposé, le solde des actions subalternes qu'il détiendra suite au rachat proposé.

13. L'actionnaire vendeur n'est pas un « initié » de l'émetteur ou une « personne participant au contrôle » de l'émetteur au sens de la Loi, ni une « personne apparentée » par rapport à l'émetteur au sens du Règlement 61-101.

14. En date du 21 août 2017, à l'exception de l'actionnaire vendeur, aucun actionnaire n'était le propriétaire véritable, direct ou indirect, ou n'exerçait une emprise sur plus de 10 % des actions subalternes.

15. L'émetteur a annoncé l'offre publique de rachat le 1er février 2017.

16. Conformément à l'avis, l'offre publique de rachat est réalisée sur le marché libre, par l'intermédiaire de la TSX, de la Bourse de New York et de systèmes alternatifs de négociation, de même que hors-bourse au moyen d'achats de blocs de gré à gré. L'offre publique de rachat expire le 5 février 2018. En date du 21 août 2017, 6 509 900 actions subalternes avaient été rachetées sur le marché libre aux termes de l'offre publique de rachat.

17. L'émetteur et l'actionnaire vendeur comptent conclure une convention de rachat aux termes de laquelle l'émetteur va acquérir les actions visées de l'actionnaire vendeur en une tranche moyennant un prix de rachat à être négocié sans lien de dépendance par l'émetteur et l'actionnaire vendeur. Le prix de rachat (i) sera à escompte par rapport au prix de la dernière transaction indépendante sur un lot régulier d'actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé et (ii) sera à escompte par rapport au cours en vigueur des actions subalternes à la TSX et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé.

18. Les actions visées acquises dans le cadre du rachat proposé constitueront un « bloc », au sens des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

19. Le rachat proposé constituera une « offre publique de rachat » pour l'application du Règlement 62-104, à laquelle s'appliqueraient les règles sur les offres publiques de rachat en vigueur.

20. Puisque le prix de rachat sera à escompte par rapport au cours en vigueur et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé et que le rachat proposé ne sera pas effectué par le biais de courtiers, il ne pourra être réalisé par l'intermédiaire du système de négociation de la TSX. Par conséquent, l'émetteur sera incapable d'acquérir les actions visées de l'actionnaire vendeur en utilisant la dispense des règles sur les offres publiques de rachat prévue par l'article 4.8 du Règlement 62-104.

21. N'eût été le fait que le prix de rachat sera à escompte par rapport au cours en vigueur et inférieur au prix de la dernière transaction indépendante sur un lot régulier d'actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé et que le rachat proposé ne sera pas effectué par le biais de courtiers, l'émetteur pourrait par ailleurs acquérir les actions visées par l'intermédiaire de la TSX au moyen d'un achat de blocs conformément à la dispense des règles sur les offres publiques de rachat prévue par l'article 4.8 du Règlement 62-104.

22. La vente d'actions visées à l'émetteur ne constituera pas un « placement » au sens de la Loi.

23. L'émetteur pourra acquérir les actions visées auprès de l'actionnaire vendeur pour le rachat proposé sans être assujetti à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi.

24. L'émetteur n'a pas racheté le nombre maximal d'actions recherché dans le cadre de neuf de ses dix précédents programmes d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

25. L'émetteur est d'avis que les rachats d'actions subalternes sur le marché libre ne sont pas une alternative au rachat proposé, mais qu'ils doivent plutôt être effectués sur une base complémentaire afin d'augmenter le rendement pour ses porteurs, eu égard notamment aux conditions du marché et aux opportunités d'acquisitions.

26. L'émetteur est d'avis (i) qu'il sera en mesure d'acheter les actions visées à un prix inférieur à celui auquel il serait en mesure d'acheter les actions subalternes aux termes de l'offre publique de rachat conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités et à la dispense des règles sur les offres publiques de rachat prévue à l'article 4.8 du Règlement 62-104; et (ii) que le rachat proposé est une utilisation avisée de ses fonds.

27. Puisque l'actionnaire vendeur possède le plus important bloc d'actions subalternes, l'émetteur est d'avis que le rachat proposé permettra d'éviter (i) une forte pression à la baisse sur le cours des actions subalternes pouvant résulter du fait que l'actionnaire vendeur cherche à disposer des actions visées; et (ii) un effet d'entraînement accentuant la pression à la baisse s'il persistait une incertitude dans le marché quant au nombre d'actions subalternes éventuellement vendues par l'actionnaire vendeur et à l'échéancier de ces ventes. Cette pression à la baisse ne serait pas liée à la performance financière de l'émetteur et nuirait à l'ensemble des porteurs souhaitant vendre des actions subalternes pendant cette période.

28. Le rachat proposé n'aura aucune incidence défavorable sur l'émetteur ou sur les droits des porteurs de titres de celui-ci et n'aura aucune incidence importante sur le contrôle de l'émetteur. À la connaissance de l'émetteur, le rachat proposé ne portera pas atteinte à la capacité des autres actionnaires de l'émetteur de vendre des actions subalternes sur le marché au cours alors en vigueur. Le rachat proposé sera réalisé à un coût moindre pour l'émetteur.

29. À la connaissance de l'émetteur, en date du 21 août 2017, le « flottant », au sens des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, des actions subalternes représentait environ 79,1 % de l'ensemble des actions subalternes émises et en circulation pour l'application des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

30. Le marché des actions subalternes est un « marché liquide » au sens de l'article 1.2 du Règlement 61-101.

31. Aucune rémunération ou contrepartie autre que le prix de rachat ne sera payée par l'émetteur relativement au rachat proposé.

32. Au moment du rachat proposé, l'émetteur et l'actionnaire vendeur n'auront pas connaissance d'un fait important ou d'un changement important, au sens de la Loi, relativement à l'émetteur qui n'a pas été diffusé au public.

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur;

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

a) Le rachat proposé sera pris en compte dans le calcul de la limite globale annuelle maximale imposée à l'offre publique de rachat conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;

b) L'émetteur s'abstiendra d'effectuer un achat de blocs conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités au cours de la semaine civile pendant

laquelle il réalise le rachat proposé et devra s'abstenir de faire tout autre rachat aux termes de l'offre publique de rachat jusqu'à la fin du jour civil au cours duquel il réalise le rachat proposé;

c) Le prix de rachat (i) sera à escompte par rapport au prix de la dernière transaction indépendante sur un lot régulier d'actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé et (ii) sera à escompte par rapport au cours en vigueur des actions subalternes à la TSX et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé;

d) Les acquisitions d'actions subalternes par l'émetteur effectuées par ailleurs dans le cadre de l'offre publique de rachat seront effectuées conformément à l'avis et aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, le cas échéant, y compris au moyen d'achats de blocs de gré à gré conformément à une dispense émise par une autorité en valeurs mobilières;

e) À la suite du rachat proposé, l'émetteur déclarera immédiatement à la TSX le rachat proposé;

f) Au moment du rachat proposé, ni l'émetteur, ni l'actionnaire vendeur n'aura connaissance d'un fait important ou d'un changement important, au sens de la Loi, relativement à l'émetteur qui n'a pas été diffusé au public;

g) L'émetteur diffusera un communiqué de presse avant le rachat proposé annonçant (i) son intention de procéder au rachat proposé et (ii) que l'information visant le rachat proposé, incluant le nombre d'actions subalternes acquises et le prix de rachat total, sera disponible sur SEDAR suite à la conclusion du rachat proposé;

h) Au plus tard à 17 heures (heure de Montréal) le jour ouvrable suivant le rachat proposé, l'émetteur déposera un avis au moyen de SEDAR indiquant notamment le nombre d'actions visées acquises et le prix de rachat;

i) L'émetteur n'acquerra pas, dans le cadre d'achats de blocs de gré à gré, au total plus du tiers de la limite globale annuelle maximale imposée à l'offre publique de rachat, soit 7 063 521 actions subalternes, sauf que le nombre d'actions subalternes acquises par des achats de gré à gré effectués en vertu de programmes spécifiques ne seront pas pris en compte dans le calcul de cette limite du tiers si les porteurs de l'émetteur ne perdent aucune opportunité de vendre leurs actions subalternes sur le marché de la TSX et sur d'autres marchés publics au Canada en raison de ces programmes spécifiques et que tout actionnaire qui désire vendre ses actions subalternes ne les vende à l'émetteur, dans le cadre de tout programme spécifique, que dans la mesure où il a acheté, ou une personne a acheté en son nom, un nombre équivalent d'actions subalternes sur ces marchés;

j) L'émetteur transmettra à l'Autorité le communiqué de presse qu'il publiera à l'égard de tout programme spécifique et, immédiatement après la fin de ce programme spécifique, rapportera à l'Autorité le nombre total d'actions subalternes acquises en vertu de ce programme spécifique et le montant total en dollars payé pour ces actions subalternes; et

k) L'émetteur ne procédera pas au rachat proposé à moins d'avoir précédemment obtenu la confirmation écrite de l'actionnaire vendeur que celui-ci n'a pas acheté et que personne n'a acheté en son nom d'actions subalternes afin de rétablir sa détention d'actions subalternes qui sera réduite en conséquence de la vente d'actions visées en vertu du rachat proposé entre la date des présentes et la date à laquelle ce rachat proposé doit être complété.

Fait à Montréal, le 14 septembre 2017.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2017-SMV-0043

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ALTIUS MINERALS CORPORATION	2017-07-31
BROMPTON CORP.	2017-07-31
DISCOVERY AIR INC.	2017-07-31
EMPIRE COMPANY LIMITED	2017-08-05
EXACTEARTH LTD.	2017-07-31
GROUPE ADF INC.	2017-07-31
ORACLE CORPORATION	2017-08-31
SIGMA INDUSTRIES INC.	2017-07-29
SLAM EXPLORATION LTD.	2017-07-31
SOBEYS INC.	2017-08-05

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CORBY SPIRITUEUX ET VINS LIMITÉE	2017-06-30
GLUSKIN SHEFF + ASSOCIES INC.	2017-06-30
STUDENT TRANSPORTATION INC.	2017-06-30
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	2017-06-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CORBY SPIRITUEUX ET VINS LIMITÉE	2017-06-30
GLUSKIN SHEFF + ASSOCIES INC.	2017-06-30
STUDENT TRANSPORTATION INC.	2017-06-30
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	2017-06-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
CORBY SPIRITUEUX ET VINS LIMITÉE	
EVERTZ TECHNOLOGIES LIMITED	
GAZIT-GLOBE LTD.	
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
CORBY SPIRITUEUX ET VINS LIMITÉE	2017-06-30

NOTICE ANNUELLE	
	Date du document
RETURN ENERGY INC.	2016-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI

1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres
2 : Filiale de l'émetteur assujetti
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (*Loi sur les valeurs mobilières* du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié

NATURE DE L'OPÉRATION

Généralités

00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat
35 : Dividende en actions
36 : Conversion ou échange
37 : Division ou regroupement d'actions
38 : Rachat – annulation
40 : Vente à découvert
45 : Contrepartie d'un bien
46 : Contrepartie de services
47 : Acquisition ou aliénation par don
48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs

Dérivés émis par l'émetteur

50 : Attribution d'options
51 : Levée d'options
52 : Expiration d'options
53 : Attribution de bons de souscription
54 : Exercice de bons de souscription
55 : Expiration de bons de souscription
56 : Attribution de droits de souscription
57 : Exercice de droits de souscription
58 : Expiration de droits de souscription
59 : Exercice au comptant

Dérivés émis par un tiers

70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers

Divers

90 : Changements relatifs à la propriété
97 : Autres
99 : Correction d'information

NATURE DE L'EMPRISE

D : Propriété directe
I : Propriété indirecte
C : Contrôle

AUTRES MENTIONS

O : Opération originale
M : Première modification
M' : Deuxième modification
M" : Troisième modification, etc.
R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
01 Communique Laboratory Inc.								
Options								
Stringer, Brian	5	O	2017-09-18	D	52 - Expiration d'options	(80 000)	0.2200	ON
		O	2017-09-18	D	52 - Expiration d'options	(187 500)	0.2300	ON
A.I.S. Resources Limited								
Actions ordinaires								
Element, Martyn	4	O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2000	BC
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2200	BC
Absolute Software Corporation								
Actions ordinaires								
Wakerley, Todd	5	O	2015-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Droits Phantom Share Units								
Wakerley, Todd	5	O	2015-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2015-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2015-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 222		BC
		O	2017-09-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	303		BC
		O	2017-02-28	D	59 - Exercice au comptant	(2 705)		BC
		O	2017-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 369)		BC
Droits Restricted Share Unit								
Wakerley, Todd	5	O	2016-08-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		BC
		O	2016-08-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	290		BC
		O	2017-02-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		BC
		O	2017-09-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	693		BC
		O	2017-08-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 250		BC
Options								
Wakerley, Todd	5	O	2015-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2015-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-08-23	D	50 - Attribution d'options	8 000		BC
		O	2017-08-25	D	50 - Attribution d'options	15 750		BC
Advantage Oil & Gas Ltd.								
Actions ordinaires								
Blackwood, Donald Craig	5	O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	8.0000	AB
		O	2017-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	8.1670	AB
Mah, Andy	5	O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	8.0100	AB
Agrium Inc.								
Actions ordinaires								
Frank, Michael John	5	O	2017-09-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Droits Performance Share Units (PSUs)								
Frank, Michael John	5	O	2017-09-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 164	105.1200USD	AB
Droits Stock Appreciation Rights (SARs)								
O'Donoghue, Leslie	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000	74.0700USD	AB
		O	2017-09-15	D	59 - Exercice au comptant	(8 000)	74.0700USD	AB
Options								
O'Donoghue, Leslie	5	O	2017-09-15	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	74.0700USD	AB
AIRBOSS OF AMERICA CORP.								
Actions ordinaires								
Flatt, James Gordon	3							
Skky Capital Corporation Limited	PI	O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	170 100	12.0000	ON
Alamos Gold Inc.								
Actions ordinaires Class A								
Kennedy, Claire Marie Catherine	4	O	2015-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.0500	ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.0050	ON
Porter, James	5	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.9050	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Alimentation Couche-Tard Inc.								
Actions à droit de vote subalterne Catégorie B								
Fortin, Richard	4, 7, 6, 5	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	60.0000	QC
Fondation Lise et Richard Fortin	PI	O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	60.1170	QC
Unité d'action différée								
Bourque, Nathalie	4	O	2017-09-14	D	46 - Contrepartie de services	209	60.3700	QC
D'Amours, Jacques	4	O	2017-09-14	D	46 - Contrepartie de services	406	60.3700	QC
Élie, Jean André	4	O	2017-09-14	D	46 - Contrepartie de services	238	60.3700	QC
Fortin, Richard	4, 7, 6, 5	O	2017-09-14	D	46 - Contrepartie de services	406	60.3700	QC
Kau, Mélanie	4	O	2017-09-14	D	46 - Contrepartie de services	510	60.3700	QC
Leroux, Monique F.	4	O	2017-09-14	D	46 - Contrepartie de services	452	60.3700	QC
Plourde, Réal	4, 7, 6, 5	O	2017-09-14	D	46 - Contrepartie de services	406	60.3700	QC
Rabinowicz, Daniel	5	O	2017-09-14	D	46 - Contrepartie de services	210	60.3700	QC
Turmel, Jean	4	O	2017-09-14	D	46 - Contrepartie de services	576	60.3700	QC
Altius Minerals Corporation								
Actions ordinaires								
Gaumond, André	4	O	2017-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
9163-9971 Québec inc.	PI	O	2017-09-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
Joanne Boucher	PI	O	2017-09-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
Mincor Québec Inc.	PI	O	2017-09-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
Altus Group Limited								
Deferred Share Units								
Brown, Angela Louise	4	O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	368	27.8900	ON
FARRELL, CARL	4	O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	144	27.8900	ON
Gaffney, Thomas Anthony	4	O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	145	27.8900	ON
MacDiarmid, Diane	4	O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	368	27.8900	ON
Mikulich, Raymond	4	O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	437	27.8900	ON
		O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 902	23.2700	ON
Slavens, Eric W.	4	O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	368	27.8900	ON
Woodruff, Janet Patricia	4	O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	145	27.8900	ON
American Hotel Income Properties REIT LP								
Parts								
McAuley, Ian	5	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97 800	9.2000	BC
Amerigo Resources Ltd								
Actions ordinaires								
Dean, Steven G	4, 5							
Dean Holdings Trust	PI	O	2017-09-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.7442	BC
		O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.7400	BC
Toor, Nauman (Nick)	3							
Luzich Partners LLC	PI	O	2017-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135 500	0.7500	BC
		O	2017-09-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	64 500	0.7400	BC
Amex Exploration inc.								
Actions ordinaires								
Cantore, Victor	4, 5	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0850	QC
ARC Resources Ltd.								
Actions ordinaires								
Jahangiri, Armin	5							
Solium ESPP	PI	O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	565	17.7400	AB
Performance Share Units (PSU) (Cash based only)								
Anderson, Terry Michael	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 340)		AB
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 652	17.2000	AB
Baldwin, Christopher David	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 992)		AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 396	17.2000	AB
Berrett, Ryan Victor	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 826)		AB
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 814	17.2000	AB
Bibby, Kristen Jon	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 843)		AB
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 721	17.2000	AB
Calder, Sean Ross Allen	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 317)		AB
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 268	17.2000	AB
Conrad, Larissa Marianne	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 317)		AB
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 594	17.2000	AB
Dafoe, P. Van R.	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 107)		AB
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 256	17.2000	AB
Jahangiri, Armin	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 626)		AB
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 396	17.2000	AB
Lentz, Wayne	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 473)		AB
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 594	17.2000	AB
Olsen, Lisa Ann	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 967)		AB
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 396	17.2000	AB
Stadnyk, Myron Maurice	4, 5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(29 437)		AB
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 512	17.2000	AB
Wirzba, Bevin Mark	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 535	17.2000	AB
Restricted Share Units (RSU) (Cash based only)								
Baldwin, Christopher David	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(722)		AB
Berrett, Ryan Victor	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(694)		AB
Jahangiri, Armin	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(737)		AB
Olsen, Lisa Ann	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(467)		AB
Argex Titane Inc.								
Bons de souscription								
Alnaimi, Mazen	4, 5, 3	O	2017-09-14	D	53 - Attribution de bons de souscription	2 439 024		QC
Artis Real Estate Investment Trust								
Deferred Units								
Jack, Bruce William James	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	18	13.1300	MB
Martens, Cornelius	4, 5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	13.1300	MB
Rimer, Ronald Albert	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	125	13.1300	MB
Ryan, Patrick Gowan	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	196	13.1300	MB
Thielmann, Victor	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	13.1300	MB
Townsend, Kenneth	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	13.1300	MB
Warkentin, Edward	4, 5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	13.1300	MB
Restricted Units								
Green, James	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	200	13.1300	MB
Johnson, David Lyall	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	44	13.1300	MB
Martens, Armin	4, 5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	537	13.1300	MB
Martens, Philip	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	22	13.1300	MB
Sherlock, Stephen Francis Patrick	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	44	13.1300	MB
Wong, Dennis San	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	52	13.1300	MB
ATCO LTD.								
Actions sans droit de vote Class I								
Nielsen, Karen Ann	7							
CWTC	PI	O	2017-09-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	45.1400	AB
Sentgraf Enterprises Ltd.	3	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7778	AB
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7494	AB
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7500	AB
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.6994	AB
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7000	AB
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	44.7500	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	44.7498	AB
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	44.5495	AB
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	44.5533	AB
Southern, Margaret E	3							
Trustee (Spousal Trust)	PI	O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7778	AB
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7494	AB
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7500	AB
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.6994	AB
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7000	AB
		O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	44.7500	AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	44.7498	AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	44.5495	AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	44.5533	AB
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5							
Trustee (Spousal Trust)	PI	O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7778	AB
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7494	AB
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.6994	AB
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7500	AB
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7000	AB
		O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	44.7500	AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	44.7498	AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	44.5495	AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	44.5533	AB
Southern-Heathcott, Linda A.	7, 6							
Trustee (Spousal Trust)	PI	O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7778	AB
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7494	AB
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7500	AB
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.6994	AB
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	44.7000	AB
		O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	44.7500	AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	44.7498	AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	44.5495	AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	44.5533	AB
Droits 45.14 (SAR 2017-09-15								
Nielsen, Karen Ann	7	O	2017-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		AB
Options 45.14 (2017-09-15)								
Nielsen, Karen Ann	7	O	2017-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-15	D	50 - Attribution d'options	1 500		AB
Athabasca Oil Corporation								
Options								
Avery, Angela Rae	5	O	2017-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-11	D	50 - Attribution d'options	360 000	0.9200	AB
Performance Award (Common shares or cash payout)								
Avery, Angela Rae	5	O	2017-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 000	0.9200	AB
Restricted Share Units (2015 Plan)								
Avery, Angela Rae	5	O	2017-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000	0.9200	AB
Atlantic Gold Corporation (previously Spur Ventures Inc.)								
Actions ordinaires								
Beedie, Ryan K	4, 3							
Beedie Investments Ltd.	PI	O	2017-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	261 900	1.4836	BC
		M	2017-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.4502	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Avigilon Corporation								
Actions ordinaires								
Saptharishi, Mahesh	5	O	2017-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 333		BC
Schuster, Joel	5	O	2017-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 666		BC
Restricted Share Units								
Saptharishi, Mahesh	5	O	2017-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 333)		BC
Schuster, Joel	5	O	2017-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 666)		BC
Ballard Power Systems Inc.								
Actions ordinaires								
COLBOW, KEVIN MICHAEL	5	O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	20 000	20000.0000	BC
		M	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	20 000	2.1000	BC
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	5.6768	BC
HILLIER, KERRY BRENT	5	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	5 000	2.9800	BC
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.5000	BC
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	2.9800	BC
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.0000	BC
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	10 000	3.7300	BC
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.0000	BC
Murray, Jay Francis	5	O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	5 000	2.9800	BC
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.3500	BC
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.5000	BC
		M	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	5 000	2.9800	BC
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.5000	BC
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	2.9800	BC
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.8100	BC
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	3.7300	BC
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.2900	BC
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	3.7300	BC
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.5418	BC
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	3.7300	BC
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.0000	BC
Options								
COLBOW, KEVIN MICHAEL	5	O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.1000	BC
HILLIER, KERRY BRENT	5	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.9800	BC
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.9800	BC
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	3.7300	BC
Murray, Jay Francis	5	O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.9800	BC
		M	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.9800	BC
		O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.9800	BC
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.9800	BC
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	3.7300	BC
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	3.7300	BC
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	3.7300	BC
Banque de Montréal								
Actions ordinaires								
Huber, Linda Susan	4	O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	166	75.4400USD	QC
Banque Royale du Canada								
Actions ordinaires								
McGregor, Alex Douglas	5	O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	10 000	58.6480	QC
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	93.1013	QC
vandal, thierry	4	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	729	91.9100	QC
Actions ordinaires - Share Purchase Plans (RESSOP, DSSP, DSPP etc.)								
Tory, Jennifer Anne	5	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 347		QC
		M	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 347		QC
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 400)	91.9700	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Options								
McGregor, Alex Douglas	5	O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	58.6480	QC
Barkerville Gold Mines Ltd.								
Actions ordinaires								
John, William Murray	6	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.9000	BC
Baytex Energy Corp.								
Actions ordinaires								
Brussa, John Albert	4	O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.4800	AB
Birchcliff Energy Ltd.								
Actions ordinaires								
Humphreys, David	5							
RBC Dominion Securities RRSP Account - DH	PI	O	2017-09-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.0000	AB
Boardwalk Real Estate Investment Trust								
Deferred Units (Convert to TU and/or cash)								
DEWALD, James Richard	4	O	2017-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 434)	38.9400	AB
Parts de fiducie								
DEWALD, James Richard	4	O	2017-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 434	38.9400	AB
Bonavista Energy Corporation								
Actions ordinaires								
Robinson, Lynda Julie	5	O	2017-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.0200	AB
Brio Gold Inc.								
Options								
Clausen, Gilmour	4, 5	O	2016-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-18	D	50 - Attribution d'options	241 884		ON
Stevens, Mark	5	O	2016-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-12	D	50 - Attribution d'options	117 420		ON
Restricted Shares								
Clausen, Gilmour	4, 5	O	2017-09-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	375 851		ON
Stevens, Mark	5	O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	182 452		ON
Brookfield Business Partners L.P.								
Parts de société en commandite								
Hamill, David John	4							
Auraway Pty Ltd.	PI	O	2017-09-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	30.9801USD	ON
Brookfield Infrastructure Partners L.P.								
Parts de société en commandite								
Manios, Bahir	7	O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	365	41.9500USD	ON
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	220	51.1500	ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 605	51.0600	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	310	52.7500	ON
RE LP Units (BILP)								
Brookfield Asset Management Inc.	3							
BIP REU Holdings (2016) LP	PI	O	2017-09-15	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 432 000	40.4160USD	ON
Brookfield Renewable Partners L.P.								
Options								
Di Cesare, Walter	7	O	2017-09-14	D	59 - Exercice au comptant	(6 500)		ON
Calfrac Well Services Ltd.								
Actions ordinaires								
Wilks Brothers, LLC	3	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 453 000	4.2500	AB
Canadian Natural Resources Limited								
Actions ordinaires								
Edwards, Norman Murray	4, 5	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(99 714)	40.3707	AB
Frankiw, Allan E	5							
Solium Capital	PI	O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	40.0300	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Laut, Stephen W.	5	O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	39.1100	AB
McKay, Timothy Shawn	5	O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	20 000	28.0600	AB
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	40.4000	AB
Mendes, Paul Martin	5							
Solium	PI	O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 817)	40.0500	AB
Peterson, William Robert	5	O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	10 000	28.7400	AB
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	40.6000	AB
Stagg, Kendall W.	5	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	10 000	28.7400	AB
		M	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	28.7400	AB
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	40.0500	AB
Options								
McKay, Timothy Shawn	5	O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	28.0600	AB
Peterson, William Robert	5	O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	28.7400	AB
Stagg, Kendall W.	5	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	10 000	28.7400	AB
Canadian Utilities Limited								
Actions sans droit de vote Class A								
Booth, Robert T.	4	O	2017-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117	38.1720	AB
Kathie Booth	PI	O	2017-09-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	38.1720	AB
Francis, Robert, B	4	O	2017-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	38.1721	AB
Nielsen, Karen Ann	7							
CWTC	PI	O	2017-09-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	38.8700	AB
Normand, Robert John	4	O	2017-09-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(600)	37.9700	AB
RRSP	PI	O	2017-09-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	600		AB
Rayfield, Michael	4	O	2017-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	118	38.1721	AB
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5							
Akito Holdings Inc.	PI	O	2017-09-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 545	38.1720	AB
Southern-Heathcott, Linda A.	4							
Halo Holdings Inc.	PI	O	2017-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	124	38.1700	AB
Droits 38.87 (SAR 2017-09-15)								
Nielsen, Karen Ann	7	O	2017-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		AB
Options 38.87 (2017-09-15)								
Nielsen, Karen Ann	7	O	2017-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-15	D	50 - Attribution d'options	1 500		AB
Canadian Western Bank								
Actions ordinaires								
Bowling, James Jeffrey	5	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	244	31.0600	AB
Christensen, Lars Kurt	5	O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	519	30.9000	AB
Graham, Carolyn Joan	5	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	1 045	28.0870	AB
		O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	1 569	28.4700	AB
Harding, Gail Linda	5	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	1 216	28.0870	AB
Droits Deferred Share Units								
Bellstedt, Albrecht Wilhelm Albert	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	404	30.9120	AB
Bibby, Andrew John	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	404	30.9120	AB
Hohol, Linda Margaret Owerri	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	404	30.9120	AB
Manning, Robert Adrian	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	808	30.9120	AB
Morgan-Silvester, Sarah Alyson	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 213	30.9120	AB
Mulligan, Margaret Jean	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	404	30.9120	AB
Phillips, Robert L.	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	808	30.9120	AB
Protti, Raymond Joseph	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	545	30.9120	AB
Reid, Ian MacNevin	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	586	30.9120	AB
Options								
Bowling, James Jeffrey	5	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(2 556)	28.0870	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Christensen, Lars Kurt	5	O	2017-03-10	D	50 - Attribution d'options	5 582		AB
		O	2017-06-16	D	52 - Expiration d'options	(4 827)		AB
		O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	(5 705)	30.9000	AB
Graham, Carolyn Joan	5	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(10 923)		AB
		O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	(14 984)		AB
Harding, Gail Linda	5	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(12 712)	28.0870	AB
Canfor Pulp Products Inc.								
Actions ordinaires								
Canfor Pulp Products Inc.	1	O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 575	13.0000	BC
Canlan Ice Sports Corp.								
Actions ordinaires								
The Article 6 Marital Trust created under the First Amended	3	O	2017-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	3.5500	BC
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.6900	BC
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	3.7000	BC
Canoe EIT Income Fund								
Parts de fiducie								
Canoe EIT Income Fund	1	O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(730 448)		AB
Canso Select Opportunities Fund								
Parts Class A								
Canso Investment Counsel Ltd.	7							
Canso Partners II Fund	PI	O	2017-09-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.4100	ON
Canuc Resources Corporation								
Actions ordinaires								
Berlet, Christopher James	4	O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.1000	ON
		O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	80 000	0.0600	ON
		O	2017-09-12	D	54 - Exercice de bons de souscription	140 000	0.1000	ON
Waddington, Dennis Howson	7	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	90 000	0.1000	ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.4550	ON
Bons de souscription								
Berlet, Christopher James	4	O	2017-09-12	D	54 - Exercice de bons de souscription	(140 000)	0.1000	ON
Options								
Berlet, Christopher James	4	O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.1000	ON
		O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	(80 000)	0.0600	ON
		O	2017-03-03	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.5000	ON
Waddington, Dennis Howson	7	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(90 000)		ON
Capital LGC Ltée								
Actions ordinaires								
Ghafari, Mohammed	4	O	2017-09-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.1000	QC
Haddad, Mazen	4, 5, 3	O	2017-09-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 576 360	0.1000	QC
Lenigas, David	4, 5, 3	O	2017-09-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 443 840	0.1000	QC
McMullen, John A. D.	5	O	2017-09-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	279 800	0.1000	QC
Bons de souscription								
Ghafari, Mohammed	4	O	2016-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-09-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000		QC
Haddad, Mazen	4, 5, 3	O	2017-09-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 576 360		QC
Lenigas, David	4, 5, 3	O	2016-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-09-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 443 840		QC
McMullen, John A. D.	5	O	2017-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-09-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	279 800		QC
Caribbean Utilities Company, Ltd.								
Actions ordinaires Class A Ordinary Shares								
Dilbert, Jennifer Pearl	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	13.2400USD	ON
Ebanks, Sheree	4							
Sheree Ebanks and Davy Ebanks	PI	O	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	13.2400USD	ON
Sheree Ebanks ITF Erica Ebanks	PI	O	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	13.2400USD	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Powell, Eddinton M.	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	13.2400USD	ON
Ritch, David E.	4							
Ashley Kim Ritch	PI	O	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	13.2400USD	ON
Valerie K. Ritch	PI	O	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	13.2400USD	ON
Thomson, Peter A.	4							
Peter A. Thomson for Christina Marie Thomson	PI	O	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	13.2400USD	ON
Peter A. Thomson for Victoria Joy Thomson	PI	O	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	13.2400USD	ON
Valley Field Investments Ltd.	PI	O	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	13.2400USD	ON
Tibbetts, Sacha Nikolai	5	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	230	13.2400USD	ON
Watler, David	5	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	13.2400USD	ON
DAVID C. WATLER CUSTODIAN FOR ISABELA M. WATLER	PI	O	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	13.2400USD	ON
Monica Watler and David Watler	PI	O	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	13.2400USD	ON
Carrus Capital Corporation								
Actions ordinaires								
Shynkaryk, Chester	5	O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	1.0200	BC
Barbara Shynkaryk	PI	O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.0200	BC
Carube Copper Corp. (formerly Miocene Resources Limited)								
Actions ordinaires								
Ackert, Jeff	4, 5	O	2017-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0705	ON
Cathedral Energy Services Ltd.								
Options								
Zammit, Jay	4	O	2017-09-19	D	50 - Attribution d'options	21 000		AB
Centerra Gold Inc.								
Actions ordinaires								
Kwong, Dennis	5	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	12 900	4.8100	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 900)	9.2100	ON
		M	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	9.2100	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	9.2000	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	9.2200	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	9.2500	ON
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	20 424	4.8100	ON
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	9.0600	ON
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 924)	9.0700	ON
Lang, Stephen A.	5	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	8.9800	ON
		M	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	8.9800	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	8.9400	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	8.9500	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	8.9600	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	8.9700	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	8.9900	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	9.0000	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	9.0100	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	9.0200	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	9.0300	ON
		O	2017-09-15	D	51 - Exercice d'options	3 600	4.8100	ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	9.1000	ON
		O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	22 400	4.8100	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	8.9200	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	8.9300	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	8.9000	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	8.8700	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	8.8400	ON
		O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	26 702	4.8100	ON
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	8.9300	ON
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	8.9400	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 100)	8.9500	ON
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 702)	8.9600	ON
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	8.9700	ON
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	8.9800	ON
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	8.9900	ON
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.0000	ON
Pearson, John William	5	O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	17 372	5.0400	ON
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	8.9900	ON
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 772)	8.9800	ON
Reid, Gordon Dunlop	7	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	35 000	7.2900	ON
		O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	62 754	6.7800	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97 754)	9.0400	ON
		M	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	9.0400	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62 654)	9.0000	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	9.0100	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	9.0200	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	9.0300	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	9.0500	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	9.0600	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	9.0700	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.0800	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	9.0900	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	9.1000	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	9.1100	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	9.1200	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	9.1400	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.1500	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	9.1700	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	9.2000	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	9.2100	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	9.2200	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	9.2300	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	9.2400	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	9.2500	ON
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	44 400	6.7800	ON
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	30 000	5.0400	ON
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 000)	9.0200	ON
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	9.0300	ON
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 300)	9.1000	ON
Options								
Kwong, Dennis	5	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(12 900)	4.8100	ON
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(20 424)	4.8100	ON
Lang, Stephen A.	5	O	2017-09-15	D	51 - Exercice d'options	(3 600)	4.8100	ON
		O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	(22 400)	4.8100	ON
		O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	(26 702)	4.8100	ON
Pearson, John William	5	O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	(17 372)	5.0400	ON
Reid, Gordon Dunlop	7	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	7.2900	ON
		O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(62 754)	6.7800	ON
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(44 400)	6.7800	ON
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	5.0400	ON
Centric Health Corporation (formerly Alegro Health Corp.)								
Restricted Stock Units								
DesLauriers, Josephine Antonia Jonita	5	O	2017-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000		ON
Rakowski, Paul	5	O	2017-09-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Cervus Equipment Corporation								
Actions ordinaires								
Cervus Equipment Corporation	1	O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	13.4000	AB
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	13.1900	AB
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(197 019)		AB
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	13.3677	AB
		M	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	13.3677	AB
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	21 319	13.5000	AB
CES Energy Solutions Corp.								
Actions ordinaires								
Simons, Thomas James	4, 5							
LIRA	PI	O	2010-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	5.8200	AB
RSP	PI	O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	5.8200	AB
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée								
Actions ordinaires								
Pitz, Laird Joseph	5	O	2014-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	400	116.8000USD	AB
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	157.5400USD	AB
		O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	600	116.8000USD	AB
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	157.5300USD	AB
		O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	200	116.8000USD	AB
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	157.5200USD	AB
		O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	609	116.8000USD	AB
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(609)	157.5100USD	AB
Options								
Pitz, Laird Joseph	5	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(400)	116.8000USD	AB
		O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(600)	116.8000USD	AB
		O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(200)	116.8000USD	AB
		O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(609)	116.8000USD	AB
Chorus Aviation Inc.								
Class B Voting Shares								
Osborne, Gary James	7	O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	50 000	4.5000	NS
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	8.5000	NS
Droits (Ongoing Long-Term Incentive Plan)								
McQueen, Rory	7	O	2017-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Options								
Osborne, Gary James	7	O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	4.5000	NS
Cipher Pharmaceuticals Inc.								
Actions ordinaires								
Beaudet, Mark	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 304	4.0200	ON
Godin, Christian	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	4.0200	ON
Lemieux, Stephen	5	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	4.0200	ON
Wolkin, Harold Morton	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	899	4.0200	ON
Options								
Watters, Chris	5	O	2017-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-15	D	50 - Attribution d'options	35 370	5.2400	ON
Restricted Share Units								
Watters, Chris	5	O	2017-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 604		ON
		M	2017-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 604		ON
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.								
Actions à droit de vote subalterne								
Spruce House Investment Management LLC	3							
The Spruce House Partnership LP	PI	O	2016-07-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 119 179		ON
Options								
Kenny, John W.	5	O	2015-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	40 000	50.1500USD	ON
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée								
Actions ordinaires								
Exxon Mobil Corporation	3							
Roytor & Co.	PI	O	2017-09-11	I	38 - Rachat ou annulation	(119 313)	37.5200	AB
		O	2017-09-12	I	38 - Rachat ou annulation	(118 745)	37.9200	AB
		O	2017-09-13	I	38 - Rachat ou annulation	(117 255)	37.9800	AB
		O	2017-09-14	I	38 - Rachat ou annulation	(116 930)	37.8700	AB
		O	2017-09-15	I	38 - Rachat ou annulation	(117 788)	37.8900	AB
Imperial Oil Limited	1	O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	52 114	37.4877	AB
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(52 114)	37.4877	AB
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	51 866	37.8716	AB
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(51 866)	37.8716	AB
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	119 313	37.5200	AB
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(119 313)	37.5200	AB
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	118 745	37.9200	AB
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(118 745)	37.9200	AB
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	51 215	37.9912	AB
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(51 215)	37.9912	AB
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	51 073	37.7584	AB
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(51 073)	37.7584	AB
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	51 448	37.8602	AB
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(51 448)	37.8602	AB
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	117 255	37.9800	AB
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(117 255)	37.9800	AB
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	116 930	37.8700	AB
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(116 930)	37.8700	AB
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	117 788	37.8900	AB
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(117 788)	37.8900	AB
Copper North Mining Corp.								
Actions ordinaires								
Meade, Harlan Donnley	4, 5	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 666 667	0.0600	BC
Ramsey, Douglas James	5	O	2017-09-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 666 667	0.0600	BC
Corporation Aurifère Monarques (auparavant RESSOURCES MONARQUES INC.)								
Actions ordinaires								
Bouchard, Michel	4	O	2017-09-15	D	54 - Exercice de bons de souscription	50 000	0.1400	QC
Bons de souscription								
Bouchard, Michel	4	O	2017-09-15	D	54 - Exercice de bons de souscription	(50 000)	0.1400	QC
Corporation Cott								
Actions ordinaires								
Ausher, Jason	5	O	2017-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	15.3500USD	ON
Monahan, Gregory Rush	4	O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	15.2700USD	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	15.4000USD	ON
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	15.2300USD	ON
Crescita Therapeutics Inc.								
Actions ordinaires								
Bussiere, Yves	5	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.5800	ON
Crew Energy Inc.								
Actions ordinaires								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 600	3.1700USD	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-09-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	3.1600USD	AB
Bay Resource Partners LP	PI	O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 400	3.1700USD	AB
		O	2017-09-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 300	3.1600USD	AB
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	119 300	3.1700USD	AB
		O	2017-09-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 000	3.1600USD	AB
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	3.1700USD	AB
		O	2017-09-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.1600USD	AB
Thomas Claugus	PI	O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	3.1700USD	AB
		O	2017-09-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	3.1600USD	AB
DAVIDsTEA INC.								
Actions ordinaires								
Salvaggio, Lorenzo	4	O	2017-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Droits (Restricted Share Units)								
Salvaggio, Lorenzo	4	O	2017-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		QC
Diagnos Inc.								
Actions ordinaires								
Dundee Corporation	3							
Dundee Resources Limited	PI	O	2017-06-12	I	36 - Conversion ou échange	3 333 333		QC
Débentures convertibles 12 1 Year Term								
Dundee Corporation	3							
Dundee Resources Limited	PI	O	2017-06-12	I	36 - Conversion ou échange	($ 200 000.00)		QC
Dollarama Inc.								
Actions ordinaires								
Robillard, Geoffrey Peter	5	O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	133.9850	QC
Dream Office Real Estate Investment Trust								
Parts de fiducie Series A								
Cooper, Michael	4, 7, 5							
Dream Alternatives 2017 Holding LP	PI	O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 400	20.6308	ON
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	210 000	20.8000	ON
Dream Asset Management Corporation	5							
Dream Alternatives 2017 Holding LP	PI	O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 400	20.6308	ON
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	210 000	20.8000	ON
Eagle Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Bund, Jo-Anne Michelle	5	O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 681		AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 593)	0.3394	AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 227		AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 531)	0.3394	AB
Clark, Richard W.	4, 7, 5	O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	47 671		AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 083)	0.3394	AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	31 781		AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 388)	0.3394	AB
Fitzpatrick, David Michael	4	O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 197		AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 906)	0.3394	AB
Gibson, Bruce Kenneth	4	O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 197		AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 906)	0.3394	AB
Glass, Glen	5	O	2017-09-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 454		AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 062)	0.3394	AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 485		AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 688)	0.3394	AB
Lovett, Michael Scott	5	O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 090		AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 149)	0.3394	AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 727		AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 099)	0.3394	AB
Melton, John Atkins	7	O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 803		AB
Steckley, Warren D.	4	O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 197		AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 906)	0.3394	AB
Tomyn, Kelly Ann	7, 5	O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 049		AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 613)	0.3394	AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 026		AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 792)	0.3394	AB
Wisniewski, James Wayne	7, 5	O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 635		AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 935)	0.3394	AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 090		AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 623)	0.3394	AB
Performance Restricted Share Unit								
Bund, Jo-Anne Michelle	5	O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 227)		AB
Clark, Richard W.	4, 7, 5	O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 400		AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(31 781)		AB
Glass, Glen	5	O	2017-09-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 334		AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 485)		AB
Lovett, Michael Scott	5	O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 727)		AB
Tomyn, Kelly Ann	7, 5	O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 417		AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 026)		AB
Wisniewski, James Wayne	7, 5	O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 000		AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 090)		AB
Restricted Share Units								
Bund, Jo-Anne Michelle	5	O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 681)		AB
		O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		AB
Clark, Richard W.	4, 7, 5	O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 600		AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(47 671)		AB
Fitzpatrick, David Michael	4	O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 667		AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 197)		AB
Gibson, Bruce Kenneth	4	O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 667		AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 197)		AB
Glass, Glen	5	O	2017-09-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 454)		AB
Lovett, Michael Scott	5	O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 090)		AB
Melton, John Atkins	7	O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 803)		AB
		O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 334		AB
Steckley, Warren D.	4	O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 667		AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 197)		AB
Tomyn, Kelly Ann	7, 5	O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 917		AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 049)		AB
Wisniewski, James Wayne	7, 5	O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 000		AB
		O	2017-09-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 635)		AB
Eastmain Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Fazzini, Joseph	5	O	2017-09-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	33 333	0.3550	ON
Lemasson, Claude	4, 5	O	2017-09-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	58 333	0.3550	ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 667	0.3500	ON
McGuinty, William John	5	O	2016-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21 666	0.3350	ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	0.3500	ON
Schultz, Blair	4	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.3500	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Options								
Curtis, Laurence Wilson	4	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
Duguay, George Arthur	5	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	25 000		ON
Fazzini, Joseph	5	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
		M	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
Hoffman, Michael	4	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	75 000		ON
Lemasson, Claude	4, 5	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	175 000		ON
McGuinty, William John	5	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	65 000	0.3550	ON
Schultz, Blair	4	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	75 000		ON
Thiboutot, Herve	4	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.3550	ON
Restricted Share Units (Time-based)								
Fazzini, Joseph	5	O	2016-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		ON
		O	2017-09-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(33 333)	0.3550	ON
Lemasson, Claude	4, 5	O	2015-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	175 000		ON
		O	2017-09-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(58 333)	0.3550	ON
McGuinty, William John	5	O	2016-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 000		ON
		O	2017-09-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 666)	0.3550	ON
ECN Capital Corp.								
Actions ordinaires								
Stoyan, Paul James	4							
Stoyan Family Trust No.2	PI	O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 400)	3.7950	ON
		O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	3.7900	ON
		O	2017-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	3.8000	ON
Electrovaya Inc.								
Securities Lending Arrangement on March 27, 2017								
Das Gupta, Sankar	4, 5, 3	O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-03-27	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	15 000 000		ON
Emera Incorporated								
Actions ordinaires								
Marchand, Bruce	5	O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	16 300	34.8000	NS
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	47.2900	NS
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	47.2700	NS
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	47.2400	NS
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	47.2050	NS
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	47.2000	NS
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	47.1500	NS
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	47.1400	NS
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	47.1300	NS
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	47.1200	NS
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	47.0800	NS
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	47.0700	NS
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	47.0600	NS
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	47.0500	NS
Options								
Marchand, Bruce	5	O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	(16 300)		NS
Enbridge Inc.								
Actions ordinaires								
Monaco, Albert	4, 5	O	2017-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 194	48.9000	AB
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 356	50.0190	AB
Enerflex Ltd.								
Droits Phantom Share Entitlement								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Pyle, Phillip	5	O	2017-09-14	D	59 - Exercice au comptant	(11 334)	11.6900	AB
		O	2017-09-14	D	59 - Exercice au comptant	(9 132)	13.2700	AB
Equitable Group Inc.								
Actions ordinaires								
Moor, Andrew	5	O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	54.2800	ON
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	55.2500	ON
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	55.5900	ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	55.7300	ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	55.4600	ON
Exchange Income Corporation								
Actions ordinaires								
Exchange Income Corporation	1	O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	32.9653	MB
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	32.9900	MB
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	32.9225	MB
Exploration Dios Inc.								
Actions ordinaires								
Girard, Marie-José	4, 5, 3	O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0700	QC
Exploration Knick inc.								
Bons de souscription								
Brunelle, Jacques	4, 5	O	2017-09-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000		QC
		M	2017-09-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000		QC
		M'	2017-09-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000		QC
Exploration Puma Inc.								
Actions ordinaires								
Gagné, Dominique	5	O	2017-09-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	12 500	0.0800	QC
Bons de souscription								
Gagné, Dominique	5	O	2017-09-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	6 250	0.1500	QC
Options								
Slivitzky, Anne	4	O	2017-09-15	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.1000	QC
Extendicare Inc.								
Actions ordinaires								
Lukenda, Timothy Louis	4, 5	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	9.2300	ON
Fiducie dactifs durables non traditionnels Dream								
Parts								
Cooper, Michael	7, 5							
Dream Asset Management Corporation	PI	O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	151 900	5.8742	ON
Dream Asset Management Corporation	5							
Dream Unlimited Corp.	PI	O	2017-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	151 900	5.8742	ON
Filo Mining Corp.								
Options								
Beck, James Andrew	5	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.5000	BC
Bitelli, Alessandro	4	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.5000	BC
Carmichael, Robert Gordon	5	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	100 000		BC
Heppenstall, C. Ashley	4	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	50 000		BC
Lundin, Adam Ian	4, 5	O	2017-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	425 000		BC
Lundin, Lukas Henrik	4, 5	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	50 000		BC
McRae, Paul	4	O	2016-12-05	D	50 - Attribution d'options	100 000		BC
		M	2016-12-05	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.0000	BC
		O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.5000	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Mir, Pablo	4	O	2017-04-06	D	51 - Exercice d'options	11 250	1.4900	BC
		M	2017-04-05	D	51 - Exercice d'options	11 250	1.4900	BC
		M'	2017-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 250)	1.4900	BC
		O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.5000	BC
STOKKE KEMP, JULIE ANN	5	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.5000	BC
Vitaller, Alfredo Omar	5	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.5000	BC
Wodzicki, Wojtek Alexander	4, 5	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	200 000	2.5000	BC
Yip, Jeffrey Patrick	5	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.5000	BC
Fonds de placement immobilier Crombie								
Parts de fiducie Special Voting								
Empire Company Limited	3							
ECL Developments Limited	PI	O	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94 417	12.9175	NS
Fonds de Placement Immobilier Nexus								
Parts de fiducie								
Chiasson, Robert Paul	5							
RRSP	PI	O	2014-01-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 600	2.0000	ON
Lagopoulos, Nicholas Alexander	4							
RESP	PI	O	2017-04-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	2.0000	ON
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
Parts								
Ridgewood Capital Asset Management	3							
Managed Accounts	PI	O	2017-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97	14.9800	ON
		O	2017-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(113)	14.9800	ON
		O	2017-09-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 068)	14.9800	ON
		O	2017-09-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	917	14.9800	ON
		O	2017-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	934	14.9800	ON
		O	2017-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(997)	14.9800	ON
Simpson, John H.	5	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(214)	14.9800	ON
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63)	14.9800	ON
Fortress Paper Ltd.								
Actions ordinaires Class A voting without par value								
Gardner, Ezra	4							
Varana Capital	PI	O	2017-03-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.1600	BC
		M	2017-03-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.1600	BC
		O	2017-03-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.0500	BC
		M	2017-03-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.0500	BC
		O	2017-03-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	8.1600	BC
		M	2017-03-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	8.1600	BC
		O	2017-03-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	8.2500	BC
		M	2017-03-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	8.2500	BC
		O	2017-03-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	8.2900	BC
		M	2017-03-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	8.2900	BC
		O	2017-09-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.1085	BC
		O	2017-09-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	5.1050	BC
		O	2017-09-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	5.1050	BC
		O	2017-09-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.1085	BC
		O	2017-09-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.2500	BC
		O	2017-09-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.3050	BC
		O	2017-09-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	5.2950	BC
		O	2017-09-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.2950	BC
		O	2017-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	5.2050	BC
		O	2017-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	5.2110	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	5.2750	BC
FPI Granite Inc.								
Actions ordinaires (traded as a component of stapled units)								
Granite REIT Inc.	1	O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	13 400	49.9884	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(13 400)		ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	25 900	49.9454	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(25 900)		ON
Deferred Share Units								
Clow, Donald Everett	4	O	2017-09-15	D	35 - Dividende en actions	7	49.4900	ON
Miller, Gerald	4	O	2017-09-15	D	35 - Dividende en actions	34	49.4900	ON
Restricted Share Units								
De Aragon, John	5	O	2017-09-15	D	35 - Dividende en actions	152	49.4900	ON
Forsayeth, Michael Peter	4, 5	O	2017-09-15	D	35 - Dividende en actions	157	49.4900	ON
Konstantopoulos, Ilias	5	O	2017-09-15	D	35 - Dividende en actions	30	49.4900	ON
KUMER, LORNE	5	O	2017-09-15	D	35 - Dividende en actions	53	49.4900	ON
Wierzbinski, Stefan	5	O	2017-09-15	D	35 - Dividende en actions	23	49.4900	ON
Gibson Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Duffee, Sean William	7	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)		AB
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)		AB
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.7000	AB
Wilford, Craig	7	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 904)		AB
Restricted Share Units								
COMTOIS, SHANE	7	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 125)		AB
Glen Eagle Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Lavigueur, Denis	3	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2300	QC
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2250	QC
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2280	QC
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2250	QC
Gluskin Sheff + Associates Inc.								
Actions ordinaires								
Bantis, Jim Demetris	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 846		ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 665)	17.3200	ON
LiChong, Jeannine Nietlan	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 912		ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 912)	17.3200	ON
Mann, Peter McDaniel	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 912		ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 912)	17.3200	ON
Moody, Jeffrey	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 933		ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 388)	17.3200	ON
Morris, David Roy	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	929	929.0000	ON
		M	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	929		ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(498)	17.3200	ON
Quinn, Lindsay	5	O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7)	17.3400	ON
		M	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9)	17.3400	ON
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 662)		ON
		M	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 662		ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(890)	17.3200	ON
Rosenberg, David Aaron	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 173		ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(628)	17.3200	ON
Woodward, John Anthony	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	807		ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(433)	17.3200	ON
Zaltz, Peter Aaron	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 357		ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 221)	17.3200	ON
Restricted Share Units								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Bantis, Jim Demetris	5	O	2017-09-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 799		ON
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 846)		ON
LiChong, Jeannine Nietlan	5	O	2017-09-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	49 893		ON
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 912)		ON
Mann, Peter McDaniel	5	O	2017-09-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 530		ON
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 912)		ON
Moody, Jeffrey	5	O	2017-09-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 342		ON
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 933)		ON
Morris, David Roy	5	O	2017-09-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 765		ON
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(929)		ON
Quinn, Lindsay	5	O	2017-09-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 725		ON
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 662)		ON
Rosenberg, David Aaron	5	O	2017-09-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	846		ON
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 173)		ON
Woodward, John Anthony	5	O	2017-09-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 325		ON
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(807)		ON
Zaltz, Peter Aaron	5	O	2017-09-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	69 624		ON
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 357)		ON
goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
Actions ordinaires								
Ingram, David	4, 5	O	2017-09-15	D	51 - Exercice d'options	70 000	9.6100	ON
Options								
Ingram, David	4, 5	O	2017-09-15	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	9.6100	ON
Goldcorp Inc.								
Actions ordinaires								
BERGERON, BRENT	5	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(720)	16.4800	BC
Golden Share Resources Corporation								
Actions ordinaires								
Zeng, Nick Nianqing	4, 5							
Keystone Associates Inc.	PI	O	2017-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1150	ON
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1150	ON
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1150	ON
Granite Real Estate Investment Trust								
Parts de fiducie (traded as a component of stapled units)								
Granite Real Estate Investment Trust	1	O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	13 400	49.9884	ON
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(13 400)		ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	25 900	49.9454	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(25 900)		ON
Group Forage Major Drilling Group International Inc.								
Actions ordinaires								
Larocque, Denis Joseph	5	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	6.5700	NB
Groupe CGI inc.								
Actions à droit de vote subalterne Classe A								
Groupe CGI inc.	1	O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	147 700	63.6670	QC
		O	2017-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		QC
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	63.2661	QC
		O	2017-09-05	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		QC
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	63.0870	QC
		O	2017-09-06	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		QC
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	146 100	63.3456	QC
		O	2017-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	(297 700)		QC
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	139 100	63.2259	QC
		O	2017-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	63.3052	QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(146 100)		QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	63.4161	QC
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(139 100)		QC
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	63.2342	QC
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 854 368	61.8000	QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		QC
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	62.7333	QC
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		QC
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 854 368)		QC
Groupe DMD connexions santé numériques inc. (anciennement Aptilon Corporation)								
Actions ordinaires								
Benthin, Mark	4							
Linda Palmer - POA	PI	O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 500)	0.3200	QC
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	0.3100	QC
Groupe IBI Inc.								
Actions ordinaires								
Kovacevic, Neno	4	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	7.0500	ON
Groupe TMX Limitee								
Droits Restricted Share Units								
Thadaney, Nicholas	5	O	2017-09-15	D	59 - Exercice au comptant	(10 059)	66.5200	ON
HPQ-Silicon Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Levasseur, Patrick	4, 5							
Ice Age Gold Corp	PI	O	2017-09-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(460 000)	0.1000	QC
		M	2017-09-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(460 000)	0.1000	QC
TFSA	PI	O	2009-06-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-09-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	460 000	0.1000	QC
Tourillon, Bernard J.	4, 5							
3245004 Canada Inc.	PI	O	2017-09-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(137 000)	0.1000	QC
SELI	PI	O	2017-09-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	137 000	0.1000	QC
Hudbay Minerals Inc.								
Actions ordinaires								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	87 800	7.5300USD	ON
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	108 800	7.5200USD	ON
		O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 300	7.6000USD	ON
Bay Resource Partners LP	PI	O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	102 100	7.5300USD	ON
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	126 400	7.5200USD	ON
		O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	7.6000USD	ON
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	192 200	7.5300USD	ON
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	238 100	7.5200USD	ON
		O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	64 000	7.6000USD	ON
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	7.5300USD	ON
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 400	7.5200USD	ON
		O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	7.6000USD	ON
Thomas Claugus	PI	O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 700	7.5300USD	ON
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 900	7.5200USD	ON
		O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	7.6000USD	ON
Tavchandjian, Olivier	5	O	2017-09-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Droits Share Units								
Tavchandjian, Olivier	5	O	2017-09-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Iconic Minerals Ltd.								
Actions ordinaires								
Simco Services Inc.	3	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0450	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Imperial Metals Corporation								
Actions ordinaires								
Miller-tait, James	5	O	2017-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Options								
Miller-tait, James	5	O	2017-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.								
Actions ordinaires								
Laflamme, Renée	5	O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	32.0800	QC
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	53.0400	QC
Options								
Laflamme, Renée	5	O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	32.0800	QC
Innergex énergie renouvelable Inc.								
Actions ordinaires								
Trudel, Jean	5	O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 700)	15.6000	QC
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	15.6100	QC
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	15.4800	QC
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	15.4000	QC
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	15.4100	QC
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	15.4200	QC
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	15.4300	QC
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	15.4400	QC
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	15.3700	QC
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	15.3800	QC
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	15.3900	QC
Input Capital Corp.								
Actions ordinaires								
Farquhar, Bradley Douglas	4, 5							
GMP Securities L.P.	PI	O	2017-09-14	C	51 - Exercice d'options	300 000	1.7000	ON
Nystuen, Gordon	5	O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	150 000		ON
Options								
Farquhar, Bradley Douglas	4, 5	O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	1.0000	ON
Nystuen, Gordon	5	O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	1.0000	ON
INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.								
Actions ordinaires								
Patient, Andrew	5	O	2017-09-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
InterRent Real Estate Investment Trust								
Deferred Units								
Awrey, Brian	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		ON
Bouzanis, Paul	4	O	2017-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 900)		ON
Cutsey, Bradley	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		ON
Drewniak, Osbert	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		ON
Millar, Curt	5	O	2017-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)		ON
		O	2017-09-13	D	59 - Exercice au comptant	(18 209)		ON
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		ON
Parts de fiducie								
Bouzanis, Paul	4	O	2017-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	32 900		ON
Millar, Curt	5	O	2017-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000		ON
Reçus de versement								
Bouzanis, Paul	4	O	2009-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	7.6700	ON
Clancy, Michael Robert	5	O	2009-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	7.6700	ON
Pangborn, Cheryl Anne	4	O	2017-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	7.6700	ON
Stone, Victor Reginald	4	O	2007-02-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	7.6700	ON
Ivanhoe Mines Ltd.								
Actions ordinaires Class A								
Makhesha, Setha Patricia	7	O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	136 600	1.7400	BC
		O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	88 400	1.4500	BC
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	4.1700	BC
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	4.1701	BC
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	4.1750	BC
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	4.1901	BC
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	4.2000	BC
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	4.1802	BC
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	4.2100	BC
		O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	36 600	1.4500	BC
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	4.2500	BC
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 600)	4.2150	BC
Options								
Makhesha, Setha Patricia	7	O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	(136 600)	1.7400	BC
		O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	(88 400)	1.4500	BC
		O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	(36 600)	1.4500	BC
Journey Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Shay, Ryan	4	O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175 000	1.7500	AB
Just Energy Group Inc.								
Actions ordinaires								
KASIVISWANATHAN, KRISHNAN	5	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 810)	5.6287USD	ON
MCCULLOUGH, PATRICK	5	O	2017-09-18	D	36 - Conversion ou échange	12 107		ON
Droits 2010 Restricted Share Grant Plan								
MCCULLOUGH, PATRICK	5	O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 559)		ON
		O	2017-09-18	D	36 - Conversion ou échange	(12 107)		ON
Kingsway Financial Services Inc.								
Actions ordinaires								
Baqar, Hassan Raza	5	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	170	5.9273USD	ON
Fitzgerald, John Taylor Maloney Fitzgerald	4, 5	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	282	5.9273USD	ON
Hickey, William A.	5	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	252	5.9273USD	ON
Stilwell, Joseph David	4							
Stilwell Activist Fund LP	PI	O	2017-09-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	550	5.9000USD	ON
		O	2017-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	672	5.9483USD	ON
Stilwell Activist Investments LP	PI	O	2017-09-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 950	5.9000USD	ON
		O	2017-09-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	5.9460USD	ON
		O	2017-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 020	5.9490USD	ON
		O	2017-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 914	5.9483USD	ON
		O	2017-09-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	5.9500USD	ON
		O	2017-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 794	5.9500USD	ON
Swets, Jr., Larry Gene	4, 5, 3	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	351	5.9273USD	ON
La Banque de Nouvelle - Ecosse								
Droits Performance Share Units (PSU)								
Arellano, Ian	5	O	2017-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 394	77.4700	ON
La Societe Canadian Tire Limitee								
Actions sans droit de vote Class A								
Canadian Tire Corporation, Limited	1	O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	146.0628	ON
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	146.6385	ON
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	147.6853	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	147.3253	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	148.0953	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
Le Groupe Intertape Polymer Inc.								
Actions ordinaires								
Intertape Polymer Group, Inc.	1	O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	35 900	19.1003	QC
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	35 600	19.1713	QC
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	35 800	18.9825	QC
Le Groupe Stars Inc.								
Actions ordinaires								
Tang, Hao	3							
Discovery Key Investments Limited	PI	O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	119 700	21.2654	ON
Les Aliments Maple Leaf Inc.								
Actions ordinaires								
Maple Leaf Foods Inc.	1	O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	33.9453	ON
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	33.7900	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	33.8688	ON
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	33.9661	ON
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	33.8957	ON
		O	2017-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
Les Compagnies Loblaw Limitee								
Actions ordinaires								
Dufresne, Richard	6, 5	O	2017-09-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	250	66.5000	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	66.5000	ON
Performance Share Units								
Dufresne, Richard	6, 5	O	2017-09-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(125)	66.5000	ON
Restricted Share Units								
Dufresne, Richard	6, 5	O	2017-09-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(125)	66.5000	ON
Les Entreprises Cara Limitée								
Actions à droit de vote multiple								
Fairfax Financial Holdings Limited	3							
Allied World Assurance Company, Ltd	PI	O	2015-04-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-11	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 306 006	21.5300	ON
Fairfax (Barbados) International Corp.	PI	O	2017-02-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(499 300)	26.3100	ON
		O	2017-09-11	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 306 006)	21.5300	ON
TIG Insurance (Barbados)	PI	O	2015-04-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-02-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	499 300	26.3100	ON
Deferred Share Units								
Gunn, Stephen	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	21.5600	ON
Hodgson, Christopher Douglas	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	21.5600	ON
Norris, Michael John	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	21.5600	ON
Regan, Sean Paul	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	21.5600	ON
Rothschild, John	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	21.5600	ON
Les propriétés Genius Ltée								
Actions ordinaires								
Goulet, Guy	4, 5	O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1560	QC
Leucrotta Exploration Inc.								
Options								
Brussa, John Albert	4	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.7800	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Chicoine, Nolan Gregory	5	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.7800	AB
Cochrane, Peter James Roy	5	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.7800	AB
Cowie, Donald	4	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.7800	AB
Eckert, Helmut	5	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.7800	AB
Gilbert, Daryl Harvey	4	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.7800	AB
Johnston, Kelvin	4	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.7800	AB
Krausert, Brian Murray	4	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.7800	AB
Medvedic, Tom	4	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.7800	AB
Peterson, Greg	5	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.7800	AB
Sereda, Richard Douglas	5	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	250 000	1.7800	AB
Trudeau, Terry	5	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	375 000	1.7800	AB
Zakresky, Robert John	5	O	2017-09-13	D	50 - Attribution d'options	375 000	1.7800	AB
LiCo Energy Metals Inc.								
Actions ordinaires								
LOEWEN, RON	3	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0950	BC
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0950	BC
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.								
Actions ordinaires Class A Voting								
Crawford, Gordon	4	O	2017-09-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	825		BC
Evrensel, Arthur	4	O	2017-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(63)	30.3800USD	BC
		O	2017-09-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	825		BC
		O	2017-09-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(102)	30.1900USD	BC
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(54)	30.1400USD	BC
Fine, Emily	4	O	2017-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	407		BC
Paterson, G. Scott	4	O	2017-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(63)	30.3800USD	BC
		O	2017-09-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	825		BC
		O	2017-09-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(102)	30.1900USD	BC
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(54)	30.1400USD	BC
Rachesky, Dr. Mark H.	4, 6, 3	O	2017-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	253		BC
		O	2017-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	407		BC
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	216		BC
Simm, Daryl	4	O	2017-09-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	825		BC
SIMMONS, HARDWICK	4	O	2017-09-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	825		BC
Actions sans droit de vote Class B								
Crawford, Gordon	4	O	2017-09-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	862		BC
Evrensel, Arthur	4	O	2017-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(74)	29.2500USD	BC
		O	2017-09-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	862		BC
		O	2017-09-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(102)	28.8500USD	BC
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(54)	28.7300USD	BC
Fine, Emily	4	O	2017-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	407		BC
Paterson, G. Scott	4	O	2017-09-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(74)	29.2500USD	BC
		O	2017-09-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	862		BC
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(54)	28.7300USD	BC
		O	2017-09-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(102)	28.8500USD	BC
Rachesky, Dr. Mark H.	4, 6, 3	O	2017-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	253		BC
		O	2017-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	407		BC
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	216		BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Simm, Daryl	4	O	2017-09-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	862		BC
SIMMONS, HARDWICK	4	O	2017-09-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	862		BC
Units - Restricted Shares								
Fine, Emily	4	O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	825		BC
		O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	862		BC
		O	2017-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(407)		BC
		O	2017-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(407)		BC
Rachesky, Dr. Mark H.	4, 6, 3	O	2017-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(253)		BC
		O	2017-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(253)		BC
		O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	825		BC
		O	2017-09-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	862		BC
		O	2017-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(407)		BC
		O	2017-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(407)		BC
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(216)		BC
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(216)		BC
Lithium Americas Corp.								
Actions ordinaires								
Epshtein, Eduard	5	O	2017-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	1.3700	BC
Droits								
Hodgson, William Thomas	4	O	2017-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	272 409	0.9800	BC
Kanellitsas, John	4	O	2017-07-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	133 625	0.9237	BC
Droits Restricted Stock Unit								
Hodgson, William Thomas	4	M	2017-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	272 409	0.9800	BC
		M"	2017-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	272 409	0.9800	BC
		O	2015-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		BC
Greenbrook Capital Partners Inc,	PI	M'	2017-04-04	I	56 - Attribution de droits de souscription	272 409	0.9800	BC
		O	2015-09-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-07-26	I	56 - Attribution de droits de souscription	200 000		BC
Kanellitsas, John	4	M	2017-07-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	133 625	0.9237	BC
		O	2015-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-09-14	D	55 - Expiration de bons de souscription	100 000		BC
		M	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		BC
Options								
Cohn, Gary Michael	4	O	2017-06-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	300 000		BC
Deak, David	5	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	300 000		BC
Epshtein, Eduard	5	O	2017-09-18	D	50 - Attribution d'options	400 000	1.6100	BC
Evans, Jonathan David	4	O	2017-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	300 000		BC
Gill, Deepak Singh	5	O	2017-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	200 000		BC
Hodgson, William Thomas	4	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	800 000		BC
Ireland, George R.	4, 6	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	500 000		BC
Kanellitsas, John	4	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	800 000		BC
Kovavisarach, Chaiwat	4	O	2017-07-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	300 000		BC
Manternach, Myron	5	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	275 000		BC
Mignacco, Franco	4, 7	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	300 000		BC
Rubacha, Gabriel	4, 5	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	500 000		BC
Wang, Xiaoshen	4	O	2017-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	300 000		BC
Zawadzki, Alexi Illya	5	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	500 000		BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Logistec Corporation								
Actions à droit de vote subalterne Class B								
Loiselle, Réjean	7	O	2017-09-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(16 832)		QC
Les Investissements Camlau inc.	PI	O	2011-09-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-09-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	16 832		QC
Lucara Diamond Corp.								
Droits Share Units								
Armstrong, John Patrick	5	O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 168		BC
Kondo, Glenn	5	O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 563		BC
Lamb, William	4, 5	O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 581		BC
Lecour, Jennifer Elizabeth	5	O	2017-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 703		BC
Mason Graphite Inc.								
Actions ordinaires								
Marcotte, Simon	5	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.7580	QC
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.8370	QC
moore, geoffrey scott	4							
otami-yew management corp	PI	O	2017-09-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)		QC
		M	2017-09-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.7554	QC
		O	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)		QC
		M	2017-09-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	1.8784	QC
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 300)		QC
		M	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 300)	1.7495	QC
MBN Corporation								
Parts								
MBN Corporation	1	O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	5.8500	AB
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		AB
MCAN Mortgage Corporation								
Actions ordinaires								
Beaudry, Martin	5							
Computershare (ESOP)	PI	O	2017-02-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	15.0000	ON
		O	2017-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	15.0213	ON
		O	2017-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	15.0937	ON
		O	2017-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	14.6612	ON
		O	2017-04-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	14.9369	ON
		O	2017-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	15.0038	ON
		O	2017-05-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	14.5000	ON
		O	2017-05-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	14.3000	ON
		O	2017-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	14.1402	ON
		O	2017-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	14.5852	ON
		O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	14.6141	ON
		O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	14.9700	ON
		O	2017-07-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	14.9904	ON
		O	2017-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	14.9983	ON
		O	2017-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	14.8419	ON
		O	2017-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	15.3771	ON
Jandrisits, William John	4, 7, 5							
Computershare (ESOP)	PI	O	2017-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	202	14.6612	ON
		O	2017-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	15.0937	ON
		O	2017-04-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96	14.9369	ON
		O	2017-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	15.0038	ON
		O	2017-05-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	14.5000	ON
		O	2017-05-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100	14.3000	ON
		O	2017-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	14.1402	ON
		O	2017-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	98	14.5852	ON
		O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	234	14.6141	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	14.9700	ON
		O	2017-07-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	14.9904	ON
		O	2017-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	14.9983	ON
		O	2017-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96	14.8419	ON
		O	2017-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93	15.3771	ON
		O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	14.6141	ON
		O	2017-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	14.6612	ON
RBC Action Direct (RSP)	PI	O	2017-07-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	14.6141	ON
Restricted Share Units								
Bouganim, Jeffrey Joseph	5	O	2017-09-10	D	59 - Exercice au comptant	(3 631)	15.3380	ON
Horton, Robert	5	O	2017-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	14.9448	ON
		O	2017-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	14.9448	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	14.9606	ON
		O	2017-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	14.9606	ON
		O	2017-09-10	D	59 - Exercice au comptant	(1 015)	15.3378	ON
Jandrisits, William John	4, 7, 5	O	2017-09-10	D	59 - Exercice au comptant	(6 597)	15.3378	ON
Pinto, Sylvia	5	O	2017-09-10	D	59 - Exercice au comptant	(1 192)	15.3378	ON
Mercer International Inc.								
Actions ordinaires								
Lee, Jimmy S.H.	4, 5	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	10.8177USD	BC
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	10.9425	BC
		M	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	10.9425USD	BC
		O	2017-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	10.8695USD	BC
Metaux Russel Inc.								
Droits Deferred Share Units (cash settled)								
Benedetti, Alain	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	624		ON
Clark, John	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	419		ON
Dinning, James Francis	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	419		ON
Hanna, John	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	419		ON
Jeremiah, Barbara	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	49		ON
Laberge, Alice D.	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	321		ON
Lachapelle, Lise	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	419		ON
O'Reilly, William Michael	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	343		ON
Tulloch, John Russell	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	165		ON
Droits Restricted Share Units (cash settled)								
Britton, Marion Eleanor	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	255		ON
Bryant, Gregg Edward	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	23		ON
Coleman, Lesley Margaret Seppings	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	72		ON
Halcrow, David	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	88		ON
Hedges, Brian Robie	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 189		ON
Kelly, Maureen Ann	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	94		ON
MacDermid, Ryan Wallace	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	64		ON
MacLean, John	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	65		ON
Mangialardi, Giuseppe	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	33		ON
Mooser, Sherri Lynn	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	11		ON
Reid, John Gregory	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	599		ON
Robb, Lloyd Bruce	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	94		ON
Vaillancourt, Michel	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	56		ON
Wallewein, Kenneth Gilbert	5	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	58		ON
Methanex Corporation								
Droits Share Appreciation Rights								
BACH, WENDY	5	O	2017-09-14	D	59 - Exercice au comptant	(6 000)	28.7400USD	BC
Meubles Leon Ltee								
Actions ordinaires								
Leon, Graeme	5	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.0000	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Middlefield Healthcare & Life Sciences Dividend Fund								
Parts de fiducie								
Brasseur, Jeremy	6	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.7860	AB
Lauzon, Robert	7, 6	O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	9.8100	AB
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.7770	AB
RESP	PI	O	2017-07-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	9.6500	AB
		O	2017-09-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	9.6500	AB
TFSA	PI	O	2017-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	9.8200	AB
Middlefield Healthcare & Life Sciences Dividend Fund	1	O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	9.8000	AB
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	9.7370	AB
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.7500	AB
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	9.7000	AB
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	9.7000	AB
Orrico, Dean	6	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.7840	AB
Middlefield Healthcare & Wellness Dividend Fund								
Parts de fiducie								
Brasseur, Jeremy	6	O	2017-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.6040	AB
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.6187	AB
Lauzon, Robert	7, 6	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.5830	AB
Middlefield Healthcare & Wellness Dividend Fund	1	O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	9.5997	AB
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.5500	AB
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	9.5464	AB
		O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	9.6150	AB
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	9.5525	AB
Orrico, Dean	6	O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.6052	AB
MINES ABCOURT INC.								
Bons de souscription								
MESTRALLET, FRANCOIS JOSEPH PIERRE MARIE	4, 3							
SARL MF	PI	O	2017-09-18	I	55 - Expiration de bons de souscription	(4 000 000)	0.1300	QC
Mines Agnico Eagle Limitée								
Actions ordinaires								
McCombe, Deborah	4	O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	58.2400	ON
Mitel Networks Corporation								
Actions ordinaires								
Hiscock, Gregory	5	O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	625	3.8000USD	ON
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(625)	8.1217USD	ON
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	8.1450USD	ON
McBee, Richard	4, 5	O	2017-09-11	D	51 - Exercice d'options	80 000	5.1600USD	ON
		O	2017-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	7.9800USD	ON
		O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	50 000	5.1600USD	ON
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	8.1200USD	ON
		O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	55 000	5.1600USD	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 000)	8.0700USD	ON
		O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	25 000	5.1600USD	ON
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	7.9400USD	ON
Options								
Hiscock, Gregory	5	O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(625)	3.8000USD	ON
McBee, Richard	4, 5	O	2017-09-11	D	51 - Exercice d'options	(80 000)	5.1600USD	ON
		O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	5.1600USD	ON
		O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	(55 000)	5.1600USD	ON
		O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	5.1600USD	ON
Mobi724 Global Solutions Inc.								
Actions ordinaires								
Beauchemin, David-Lee	7							

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
9199-5886 Québec Inc.	PI	O	2017-09-13	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(192 417)		QC
Léger, Claude	7							
8601283 Canada Inc.	PI	O	2017-09-13	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(112 243)		QC
Tardif, Daniel	7							
Cyberpro Stratégie Conseil Inc.	PI	O	2017-09-13	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(224 485)		QC
Molson Coors Canada Inc.								
Contrat à terme de vente hors bourse 321,000 Class B Exchangeable Shares, settlement Dec. 6, 2019								
Molson, Eric H.	6							
Pentland Securities (1981) Inc.	PI	O	2017-09-11	I	72 - Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	(1)	3266743.5800	QC
Nemaska Lithium Inc.								
Actions ordinaires								
Nadeau, Steve	5	O	2017-09-15	D	51 - Exercice d'options	300 000	0.4250	QC
Options achat d'actions								
Nadeau, Steve	5	O	2017-09-15	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	0.4250	QC
New Flyer Industries Inc.								
Actions ordinaires								
Tobin, Brian Vincent	4	O	2017-09-15	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(600)		ON
New Gold Inc.								
Actions ordinaires								
Estey, James	4	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(68 000)	4.7708	BC
Allyson Jean Taylor Estey (Trust)	PI	O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	4.7708	BC
Joanna Claire Paige Estey (Trust)	PI	O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	4.7708	BC
Kathryn Margaret Grace Estey (Trust)	PI	O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	4.7708	BC
Noront Resources Ltd.								
Options common shares								
MAH, GEORGE PETER	4	O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	0.3000	ON
		O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(183 333)	0.1700	ON
North American Energy Partners Inc.								
Actions ordinaires								
North American Energy Partners	1	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	5.1000	AB
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust								
Parts de fiducie								
Dalla Lana, Paul	4, 5							
NorthWest Value Partners Inc.	PI	O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	11.0437	ON
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.0500	ON
		O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	11.0580	ON
Nouveau Monde Graphite Inc. (auparavant Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc.)								
Actions ordinaires								
Tarte, Charles-Olivier	5	O	2017-09-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.3000	QC
TURPIN, ARMAND	3							
Les Placements Charles-Armand Turpin Inc	PI	O	2017-09-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 333 334	0.3000	QC
Bons de souscription								
Tarte, Charles-Olivier	5	O	2017-09-19	D	53 - Attribution de bons de souscription	25 000		QC
		M	2017-09-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	25 000		QC
TURPIN, ARMAND	3							
8056188 Canada Inc	PI	O	2017-09-11	I	55 - Expiration de bons de souscription	(625 000)	0.3000	QC
Les Placements Charles-Armand Turpin Inc	PI	O	2017-09-19	I	53 - Attribution de bons de souscription	3 333 334	0.4000	QC
		M	2017-09-19	I	53 - Attribution de bons de souscription	1 666 667	0.4000	QC
Novelion Therapeutics Inc.								
Actions ordinaires								
Harshbarger, Benjamin	5	O	2017-09-17	D	36 - Conversion ou échange	337		BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-09-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(109)	7.0800USD	BC
Restricted Stock Unit								
Harshbarger, Benjamin	5	O	2017-09-17	D	36 - Conversion ou échange	(337)		BC
Nuinsco Resources Limited								
Actions ordinaires								
Galipeau, René Réal	4	O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	167 700	0.0030	ON
NUVISTA ENERGY LTD.								
Options								
Andreachuk, Ross Lloyd	5	O	2017-09-15	D	59 - Exercice au comptant	(7 302)	7.4300	AB
Asman, Kevin Garth	5	O	2017-09-14	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)	7.3000	AB
Lawford, Michael	5	O	2017-09-14	D	59 - Exercice au comptant	(6 000)	7.4345	AB
McDavid, Douglas Christopher	5	O	2017-09-14	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	7.4300	AB
		O	2017-09-18	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	7.5300	AB
		O	2017-09-18	D	59 - Exercice au comptant	(5 049)	7.5000	AB
Steeves, Sheldon Brooks	4	O	2017-09-19	D	59 - Exercice au comptant	(8 000)	7.6545	AB
Wright, Jonathan Andrew	5	O	2017-09-14	D	59 - Exercice au comptant	(37 749)	7.3800	AB
Obsidian Energy Ltd. (formerly Penn West Petroleum Ltd.)								
Actions ordinaires								
French, David	4, 5	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 900	1.2300	AB
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 100	1.2300	AB
ONEX CORPORATION								
Options								
Wright, Nigel Stewart	7	O	2017-09-15	D	59 - Exercice au comptant	(8 334)	35.2000	ON
Orca Gold Inc.								
Options								
Chase, Robert	4	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4700	BC
Clark, Richard Peter	4, 5	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.4700	BC
Davidson, Alexander John	4	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4700	BC
Field, David	4	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4700	BC
Jackson, Lawrence Simon	5	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4700	BC
Ross, Kevin John	5	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.4700	BC
Stuart, Hugh David	4, 5	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.4700	BC
White, Derek Christopher	4	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4700	BC
Yip, Jeffrey Patrick	5	O	2017-09-14	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.4700	BC
Orsu Metals Corporation								
Actions ordinaires								
Corra, Mark	4	O	2017-09-15	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(227 250)		BC
Bons de souscription								
Corra, Mark	4	O	2017-09-15	D	55 - Expiration de bons de souscription	(125 000)		BC
Options								
Corra, Mark	4	O	2017-09-15	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 350 000)	0.2000	BC
Pages Jaunes Limitée								
Droits Rights Share Appreciation Rights Plan								
Eckert, David Alan	4	O	2017-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	701 875	7.9700	QC
Options								
Eckert, David Alan	4	O	2017-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	701 875	7.9700	QC
Restricted Share Unit								
Eckert, David Alan	4	O	2017-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	156 839	7.9700	QC
Pangolin Diamonds Corp.								
Options								
Daniels, Leon Robert Mac	4, 3	O	2017-09-19	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1000	ON
Fenton, Thomas, Armstrong	4	O	2017-09-19	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Harford, Patrick Aloysius	3	O	2017-09-19	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	ON
Penny, Gareth Peter Herbert	4	O	2017-09-19	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	ON
Warren, Graham	5	O	2017-09-19	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	ON
Paramount Resources Ltd.								
Actions ordinaires Class A								
Gobert, Wilfred Arthur	4	O	2017-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Kohut, Michael G	5	O	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
MacDonald, Robert M.	4	O	2014-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2014-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	23.1487	AB
RRIF	PI	M	2017-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	23.1487	AB
		O	2014-09-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2014-09-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
TFSA	PI	O	2014-09-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
MacLeod, Roderick Keith	4	O	2017-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
McMillan, Geoffrey W. P.	5	O	2017-09-12	D	36 - Conversion ou échange	236		AB
RRSP	PI	O	2017-09-12	I	36 - Conversion ou échange	488		AB
Purdy, Darrel S.	5	O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	21 200	8.1700	AB
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 200)	23.5036	AB
Williams, John B.	5	O	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Yester, Gail	5	O	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Options								
Purdy, Darrel S.	5	O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(21 200)	8.1700	AB
Options Other Options								
Gobert, Wilfred Arthur	4	O	2017-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Kohut, Michael G	5	O	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
MacDonald, Robert M.	4	O	2014-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
MacLeod, Roderick Keith	4	O	2017-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Riddell, Clayton H.	4, 5, 3	O	2003-03-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-12	D	97 - Autre	127 120		AB
Riddell, James H. T.	4, 5	O	2003-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-12	D	97 - Autre	191 119		AB
Shier, E. Mitchell	5	O	2009-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-12	D	97 - Autre	13 200		AB
Williams, John B.	5	O	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Yester, Gail	5	O	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Park Lawn Corporation								
Deferred Share Units								
Casagrande, Winz Martina	4	O	2017-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	387		ON
		M	2017-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	380		ON
Clark, Andrew	4, 5	O	2017-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	352		ON
		M	2017-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	346		ON
Leeder, James Joseph	4, 5	O	2017-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	352		ON
		M	2017-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	346		ON
Powers, Timothy Ashton	4	O	2017-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	457		ON
		M	2017-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	449		ON
Scott, Steven	4	O	2017-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	773		ON
		M	2017-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	761		ON
Smith, Paul G.	4	O	2017-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	387		ON
		M	2017-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	380		ON
Ward, William John	4	O	2017-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	773		ON
		M	2017-08-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	761		ON
Partners Real Estate Investment Trust								
Parts								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Anthony, Grant	4, 3	O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	350	3.1200	ON
Pason Systems Inc.								
Actions ordinaires								
Smith, Russell	5	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	14.8600USD	AB
Pathfinder Income Fund								
Parts de fiducie								
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1	O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.3100	AB
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.2500	AB
Perpetual Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Riddell Rose, Susan	4, 5	O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.2500	AB
PHX Energy Services Corp.								
Actions ordinaires								
Hooks, John Michael	5	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 700	2.0000	AB
Shafer, Jeffery John	5							
TFSA	PI	O	2010-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-09-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	1.9600	AB
Pinetree Capital Ltd.								
Actions ordinaires								
1388369 Ontario Inc.	3	O	2017-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Tolnai, Peter	4, 5	O	2017-09-12	D	90 - Changements relatifs à la propriété	702 223	2.2300	ON
2507492 Ontario Ltd.	PI	O	2017-09-12	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 808 891	2.2300	ON
		M	2017-09-12	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 808 891)	2.2300	ON
		O	2017-09-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(702 223)	2.2300	ON
Plaza Retail REIT								
Parts de fiducie								
Cipollone, Floriana	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	29	4.3500	NB
Mackenzie, Peter	5	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.2800	NB
Verna Bulley	PI	O	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	4.3500	NB
Penney, Stephen	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	18	4.3500	NB
Petrie, James M.	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	14	4.3500	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	4	4.3500	NB
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3							
Plaza Z-Corp Properties Inc.	PI	O	2017-09-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.3200	NB
		O	2017-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.3700	NB
RSUs								
Cipollone, Floriana	5	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	4.3500	NB
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(29)	4.3500	NB
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	4.3500	NB
		O	2017-09-15	D	59 - Exercice au comptant	(14)	4.3500	NB
Penney, Stephen	5	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	4.3500	NB
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18)	4.3500	NB
Petrie, James M.	5	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	4.3500	NB
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14)	4.3500	NB
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	4.3500	NB
		O	2017-09-15	D	59 - Exercice au comptant	(29)	4.3500	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	4.3500	NB
		O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4)	4.3500	NB
Points International Ltd.								
Actions ordinaires								
Barnard, Christopher	4, 5	O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 617	11.0400	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	894	11.0400	ON
Doulas, Peter	5	O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	918	11.0400	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	505	11.0400	ON
Lockhard, Peter	5	O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 493	11.0400	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 374	11.0400	ON
MacLean, Robert	4, 5	O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 866	11.0400	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 818	11.0400	ON
Malowney, Jay B.	5	O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 111	11.0400	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	730	11.0400	ON
Murdoch, Inez Mary Christine	5	O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	960	11.0400	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	838	11.0400	ON
Thompson, John	4	O	2017-08-15	D	51 - Exercice d'options	3 741	9.7400	ON
		M	2017-08-15	D	51 - Exercice d'options	336		ON
Tran, Owen Nam Van	5	O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	807	8.8700USD	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	807	8.8700USD	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	267	8.8700USD	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 853	8.8700USD	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	678	8.8700USD	ON
Droits Share Units								
Barnard, Christopher	4, 5	O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 985)	11.0400	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 939)	11.0400	ON
Doulas, Peter	5	O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 993)	11.0400	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 100)	11.0400	ON
Lockhard, Peter	5	O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 235)	11.0400	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 977)	11.0400	ON
MacLean, Robert	4, 5	O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 685)	11.0400	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 936)	11.0400	ON
Malowney, Jay B.	5	O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 410)	11.0400	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 588)	11.0400	ON
Murdoch, Inez Mary Christine	5	O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 085)	11.0400	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 819)	11.0400	ON
Tran, Owen Nam Van	5	O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 737)	8.8700USD	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 737)	8.8700USD	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(582)	8.8700USD	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 250)	8.8700USD	ON
		O	2017-08-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 460)	8.8700USD	ON
PrairieSky Royalty Ltd.								
Actions ordinaires								
PROCTOR, CAMERON MACLEAN	5	O	2017-09-15	D	51 - Exercice d'options	6 081	31.8000	AB
Options								
PROCTOR, CAMERON MACLEAN	5	O	2017-09-15	D	51 - Exercice d'options	(27 508)	22.5500	AB
Premier Gold Mines Limited								
Droits Restricted Share Units								
Begeman, John A.	4	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 667)		ON
Chaboyer-Jean, Kerri	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 333)		ON
Downie, Ewan Stewart	4	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 333)		ON
Drake, Shaun Anthony	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(667)		ON
Filipovic, Steven John	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 667)		ON
Kristof, Brenton Andrew	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 000)		ON
McGibbon, Stephen John	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 000)		ON
Ronkos, Charles Joseph	5	O	2017-09-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 000)		ON
Probe Metals Inc.								
Actions ordinaires								
Kingsley Advisors, LLC	3	O	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	606 700	1.3931USD	ON
ProMetic Sciences de la Vie inc.								
Actions ordinaires								
Laurin, Pierre	4, 5	O	2017-09-11	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.1200	QC
		O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.1200	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.1200	QC
		O	2017-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 427)	1.4500	QC
		O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82 738)	1.4500	QC
		O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82 738)	1.4400	QC
Options								
Laurin, Pierre	4, 5	O	2017-09-11	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.1200	QC
		O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.1200	QC
		O	2017-09-13	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.1200	QC
Pulse Seismic Inc.								
Actions ordinaires								
Pulse Seismic Inc.	1	O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	2.8485	AB
		O	2017-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.8400	AB
		O	2017-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	2.8454	AB
Quincaillerie Richelieu Ltée								
Actions ordinaires								
Auclair, Antoine	5							
reer	PI	O	2017-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	30.5800	QC
Dion, Christian	5							
REER	PI	O	2017-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	30.5800	QC
Grenier, Guy	5	O	2017-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	30.5800	QC
REER	PI	O	2017-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	30.5800	QC
Lord, Richard	4, 5	O	2017-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	30.5800	QC
Quevillon, Geneviève	5							
REER	PI	O	2017-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	30.5800	QC
Quinsam Captial Corporation								
Actions ordinaires								
Knebel, Bryan John	5	O	2017-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.1700	ON
		O	2017-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 500)	0.1605	ON
Raging River Exploration Inc.								
Options								
Barlow, Jesse Thor	5	O	2017-09-16	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		AB
Redline Communications Group Inc.								
Actions ordinaires								
Ritchie, Joan Marie	5	O	2017-09-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
RRSP	PI	O	2017-09-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Droits Restricted Share Units - Cash Settled								
Ritchie, Joan Marie	5	O	2017-09-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Options								
Ritchie, Joan Marie	5	O	2017-09-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
REIT INDEXPLUS Income Fund								
Parts de fiducie								
REIT INDEXPLUS Income Fund	1	O	2017-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	12.2100	AB
Ressources Altai Inc.								
Actions ordinaires								
AU, Maria Pui-Ching	5	O	2017-09-15	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.1000	ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 500)	0.2200	ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	0.2150	ON
		O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.1000	ON
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 500)	0.2800	ON
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 500)	0.2750	ON
Options								
AU, Maria Pui-Ching	5	O	2017-09-15	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.1000	ON
		O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.1000	ON
Ressources KWG inc.								
Options								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Sheldon, Donald A.	4	O	2017-09-12	D	50 - Attribution d'options	1 500 000	0.0500	ON
Ressources Minieres Radisson Inc.								
Actions ordinaires Catégorie A								
Bouchard, Mario	4, 5							
Admirio Industriel	PI	O	2017-09-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1400	QC
		O	2017-09-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1450	QC
		O	2017-09-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1500	QC
Lachance, Denis	4	O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1450	QC
Ressources Sirios Inc.								
Actions ordinaires								
Doucet, Dominique	4, 5	O	2017-09-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(175 000)	0.2700	QC
		O	2017-09-11	D	51 - Exercice d'options	250 000	0.2400	QC
Options								
Doucet, Dominique	4, 5	O	2017-09-11	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	0.2400	QC
Retrocom Real Estate Investment Trust (formerly Retrocom Mid-Market Real Estate Investment Trust)								
Débentures convertibles 5.45 Convertible Unsecured Subordinated Debentures								
dato, edward j	4	O	2017-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	($ 17 000.00)	100.2600	ON
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST								
Deferred Units								
Brooks, Bonnie	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	757	23.7726	ON
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	378		ON
Copeland, Clare Robert	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	757	23.7726	ON
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	385		ON
Godfrey, Paul Victor	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	788	23.7726	ON
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	506		ON
Lastman, Dale Howard	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	485	23.7726	ON
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	326		ON
Marshall, S. Jane	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216		ON
Sallows, Sharon	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	914	23.7726	ON
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	441		ON
Vanaselja, Siim A.	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	967	23.7726	ON
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76		ON
Winograd, Charles	4	O	2017-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	862	23.7726	ON
		O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400		ON
Rogers Communications Inc.								
Actions sans droit de vote Class B								
Rogers, Loretta A.	4, 6	O	2017-09-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(600)		ON
ScoZinc Mining Ltd. (formerly Selwyn Resources Ltd.)								
Actions ordinaires								
Lazarovici, Victor	4	O	2017-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 100	1.5272	BC
		O	2017-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.5500	BC
		O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	1.5000	BC
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 800	1.5000	BC
Senvest Capital Inc.								
Actions ordinaires								
Daniel, Frank	4, 5	O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	218.0000	QC
Senvest Capital Inc.	1	O	2017-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	199.9800	QC
		O	2017-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	209.0000	QC
		O	2017-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	208.9960	QC
		O	2017-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	400	208.9675	QC
		O	2017-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		QC
Seven Generations Energy Ltd.								
Actions ordinaires Class A								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Carlson, Patrick Beverley	4	O	2017-09-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	3 418		AB
Sun Life - Employee Stock Purchase Plan	PI	O	2017-09-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 102)		AB
Shopify Inc.								
Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares								
Frasca, Joseph Andrew	5	O	2017-09-11	D	51 - Exercice d'options	3 000	4.2200USD	ON
		O	2017-09-11	D	36 - Conversion ou échange	(3 000)		ON
Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares								
Frasca, Joseph Andrew	5	O	2017-09-11	D	36 - Conversion ou échange	3 000		ON
		O	2017-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 000)	115.5558USD	ON
Jones, Russell Norman	5							
R&J Jones Investment Company	PI	O	2017-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 000)	115.0828USD	ON
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2017-09-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 750)	116.0370USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5							
7910240 Canada Inc.	PI	O	2017-09-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(9 000)	117.1723USD	ON
Options								
Frasca, Joseph Andrew	5	O	2017-09-11	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	4.2200USD	ON
Slam Exploration Ltd.								
Actions ordinaires								
Macdonald, Bruce	3	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 000	0.0400	NB
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0400	NB
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.0400	NB
Sleep Country Canada Holdings Inc.								
Actions ordinaires								
Magee, Christine	4	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	32.2600	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	32.2600	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	32.2600	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	32.2600	ON
Société Financière Manuvie								
Actions ordinaires								
Harrison, Marianne	5	O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	41 373	15.6700	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 273)	24.3000	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	24.2922	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	24.2900	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	24.2800	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	24.3004	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	24.2950	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	24.2844	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	24.2732	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	24.2700	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	24.2720	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 997)	24.2600	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	24.2618	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 703)	24.2616	ON
Options								
Harrison, Marianne	5	O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	(41 373)	15.6700	ON
Société minière Aurvista								
Actions ordinaires								
Lang, Joness	5	O	2017-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.2700	QC
McCarvill, Gerald Patrick	4, 6	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2800	QC
Spin Master Corp.								
Actions à droit de vote subalterne								
Beardall, Chris	5	O	2017-09-18	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(22 851)		ON
SSR Mining Inc. (Silver Standard Resources Inc.)								
Options								
Martin, Gregory John	5	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	12.7300	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
STELMINE CANADA LTÉE								
Actions ordinaires								
Gagné, Hugo	4	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2900	QC
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2950	QC
Stornoway Diamond Corporation								
Options								
Glover, Brian Darrell	5	O	2017-09-11	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.7100	QC
		O	2017-09-01	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.8500	QC
Hopkins, Robin Torrey	5	O	2017-09-11	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.7100	QC
LeBoutillier, John	4	O	2017-09-11	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.7100	QC
Manson, Matthew Lamont	4, 5	O	2017-09-11	D	52 - Expiration d'options	350 000	0.7100	QC
		M	2017-09-11	D	52 - Expiration d'options	350 000	0.7100	QC
		M'	2017-09-11	D	52 - Expiration d'options	(350 000)	0.7100	QC
Nixon, Peter	4	O	2017-09-14	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.7100	QC
Perron, Yves	5	O	2017-09-01	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.8300	QC
		O	2017-09-11	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.7100	QC
Poirier, Ghislain	5	O	2012-09-11	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.7100	QC
		M	2012-09-11	D	50 - Attribution d'options	150 000		QC
		M'	2012-09-11	D	52 - Expiration d'options	150 000		QC
		M"	2012-09-11	D	50 - Attribution d'options	150 000		QC
		M"'	2012-09-11	D	52 - Expiration d'options	150 000		QC
		M""	2012-09-11	D	50 - Attribution d'options	150 000		QC
		O	2017-09-11	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		QC
Scherkus, Ebe	4	O	2017-09-15	D	52 - Expiration d'options	100 000	0.7100	QC
		M	2017-09-11	D	52 - Expiration d'options	100 000	0.7100	QC
		M'	2017-09-11	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.7100	QC
Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)								
Actions ordinaires								
Student Transportation Inc	1	O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	29 700	5.8038USD	ON
		O	2017-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	(29 700)		ON
Suncor Energie Inc.								
Actions ordinaires								
Suncor Energy Inc.	1	O	2017-08-23	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	30 495	31.3268USD	AB
		M	2017-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	30 495	31.3268USD	AB
Supremex Inc.								
Actions ordinaires								
Paradis, Dany	4	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.4000	QC
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.4000	QC
Tamarack Valley Energy Ltd.								
Actions ordinaires								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	2.1000USD	AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 700	2.1400USD	AB
Bay Resource Partners LP	PI	O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 800	2.1000USD	AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 500	2.1400USD	AB
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 200	2.1000USD	AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 600	2.1400USD	AB
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	2.1000USD	AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	2.1400USD	AB
Thomas Claugus	PI	O	2017-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	2.1000USD	AB
		O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	2.1400USD	AB
Technologies Interactives Mediagrif Inc.								
Actions ordinaires								
Duval, Philippe	4	O	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		M	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
The Descartes Systems Group Inc.								
Actions ordinaires								
Verhoeve, Michael	7, 5	O	2003-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	10 000	10000.0000	ON
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	34.3300	ON
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	34.0100	ON
Deferred Share Unit								
Close, Deborah	4	O	2017-09-11	D	97 - Autre	647		ON
Hewat, Christopher Allen	4	O	2017-09-11	D	97 - Autre	468		ON
Maple, Dennis Ray	4	O	2017-09-11	D	97 - Autre	144		ON
O'Hagan, Jane	4	O	2017-09-11	D	97 - Autre	629		ON
Walker, John Joseph	4	O	2017-09-11	D	97 - Autre	640		ON
Options								
Verhoeve, Michael	7, 5	O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	15.3600	ON
Thérapeutique Knight Inc.								
Actions ordinaires								
Goodman, Jonathan Ross	4, 6, 5	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	926	8.7200	QC
Kadanoff, Jeffrey Lorne	5	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	813	8.7200	QC
Lande, Robert Nathaniel	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 147	8.7200	QC
Thomson Reuters Corporation								
Actions ordinaires								
The Woodbridge Company Limited	3							
Thomfam Nominees	PI	O	2017-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	148 786	59.1300	ON
Deferred Share Units								
Bair, Sheila Colleen	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	45.4200USD	ON
		O	2017-09-15	D	46 - Contrepartie de services	688	45.4200USD	ON
Binet, David W.	4, 6	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	45.4200USD	ON
		O	2017-09-15	D	46 - Contrepartie de services	1 101	45.4200USD	ON
Clark, William Edmund	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	45.4200USD	ON
		O	2017-09-15	D	46 - Contrepartie de services	1 376	45.4200USD	ON
Daniels, Michael Elie	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	45.4200USD	ON
		O	2017-09-15	D	46 - Contrepartie de services	1 101	45.4200USD	ON
Olisa, Ken	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	45.4200USD	ON
		O	2017-09-15	D	46 - Contrepartie de services	482	45.4200USD	ON
Opperman, Vance K.	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	826	45.4200USD	ON
		O	2017-09-15	D	46 - Contrepartie de services	1 926	45.4200USD	ON
Peck, Kristin C.	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	45.4200USD	ON
		O	2017-09-15	D	46 - Contrepartie de services	1 101	45.4200USD	ON
Salzberg, Barry	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	45.4200USD	ON
		O	2017-09-15	D	46 - Contrepartie de services	1 376	45.4200USD	ON
Thomson, David Kenneth Roy	4, 6	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	429	45.4200USD	ON
		O	2017-09-15	D	46 - Contrepartie de services	3 302	45.4200USD	ON
Thomson, Peter J.	4, 6	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61	45.4200USD	ON
		O	2017-09-15	D	46 - Contrepartie de services	275	45.4200USD	ON
von Schimmelmann, Wulf	4	O	2017-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	198	45.4200USD	ON
		O	2017-09-15	D	46 - Contrepartie de services	771	45.4200USD	ON
Restricted Share Units								
O'Hagan, Heather Anne	7	O	2017-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		ON
		O	2017-09-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		ON
TORC Oil & Gas Ltd.								
Actions ordinaires								
Brown, Alexander C. (Sandy)	5	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 077)	5.4157	AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85 579	5.4157	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Brussa, John Albert	4	O	2017-09-18	D	36 - Conversion ou échange	18 852	5.4200	AB
Canada Pension Plan Investment Board	3	O	2017-09-15	D	35 - Dividende en actions	1 099		AB
CPP Investment Board PMI-2 Inc.	PI	O	2017-09-15	I	35 - Dividende en actions	174 586		AB
Chan, Raymond Tatsun	4	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 924)	5.4157	AB
Chernoff, M. Bruce	4	O	2017-09-18	D	36 - Conversion ou échange	18 852	5.4157	AB
Herman, Brett	5	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(101 550)	5.4157	AB
		O	2017-09-18	D	36 - Conversion ou échange	211 561	5.4157	AB
Johnson, David Daniel	4	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 762)	5.4157	AB
		O	2017-09-18	D	36 - Conversion ou échange	18 852	5.4157	AB
Manchester, Shane	5	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 715)	5.4157	AB
		O	2017-09-18	D	36 - Conversion ou échange	78 574	5.4157	AB
Shwed, Dale Orest	4	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 946)	5.4157	AB
		O	2017-09-18	D	36 - Conversion ou échange	18 852	5.4157	AB
Tang, Marvin	5	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 530)	5.4157	AB
		O	2017-09-18	D	36 - Conversion ou échange	32 354	5.4157	AB
Wallis, Jeremy	5	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 976)	5.4157	AB
		O	2017-09-18	D	36 - Conversion ou échange	93 699	5.4157	AB
Wihak, Michael	5	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 976)	5.4157	AB
		O	2017-09-18	D	36 - Conversion ou échange	93 699	5.4157	AB
Zabinsky, Jason	5	O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 355)	5.4157	AB
		O	2017-09-18	D	36 - Conversion ou échange	111 158	5.4157	AB
Performance Awards								
Brown, Alexander C. (Sandy)	5	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28 911		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(73 626)		AB
Brussa, John Albert	4	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 301		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(16 158)		AB
Chernoff, M. Bruce	4	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 301		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(16 158)		AB
Herman, Brett	5	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70 704		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(182 010)		AB
Johnson, David Daniel	4	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 301		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(16 158)		AB
Manchester, Shane	5	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26 316		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(67 600)		AB
Shwed, Dale Orest	4	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 301		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(16 158)		AB
Tang, Marvin	5	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 868		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(23 029)		AB
Wallis, Jeremy	5	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31 230		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(80 610)		AB
Wihak, Michael	5	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31 230		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(80 610)		AB
Zabinsky, Jason	5	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37 076		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(95 630)		AB
Restricted Awards								
Brown, Alexander C. (Sandy)	5	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 093		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(12 270)		AB
Brussa, John Albert	4	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 694)		AB
Chernoff, M. Bruce	4	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 694)		AB
Herman, Brett	5	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 508		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(30 334)		AB
Johnson, David Daniel	4	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 694)		AB

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération / Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Manchester, Shane	5	O	2017-09-18	D	36 - Conversion ou échange	944		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(11 264)		AB
Shwed, Dale Orest	4	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 694)		AB
Tang, Marvin	5	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	961		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(9 445)		AB
Wallis, Jeremy	5	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 090		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(13 436)		AB
Wihak, Michael	5	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 090		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(13 436)		AB
Zabinsky, Jason	5	O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 300		AB
		O	2017-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(15 938)		AB
Toromont Industries Ltd.								
Actions ordinaires								
Cochrane, Jennifer	5	O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	5 000	17.1000	ON
		O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	55.2500	ON
Options								
Cochrane, Jennifer	5	O	2017-09-18	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	17.1000	ON
Total Energy Services Inc.								
Actions ordinaires								
Total Energy Services Inc	1							
ITF Employee Plan	PI	O	2017-09-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	12.4200	AB
Transat A.T. inc.								
Action à droit de vote de catégorie B								
Adamo, Joseph	7	O	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	548	9.0200	QC
Beaulieu, Louis-Marie	4	O	2017-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	9.5500	QC
Bussières, Bernard	7, 5	O	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 422	9.0200	QC
Eustache, Jean-Marc	4, 7, 5	O	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 870	9.0200	QC
Godbout, Daniel	7, 5	O	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	769	9.0200	QC
Guérard, Annick	7	O	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	695	9.0200	QC
Hennebelle, Christophe	5	O	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	510	9.0200	QC
Pétrin, Denis	7, 5	O	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 003	9.0200	QC
Unités d'actions liées à la performance (UAP)								
Adamo, Joseph	7	O	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 054	8.7300	QC
		M	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 054	8.7300	QC
		O	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(548)	9.0200	QC
		M	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(548)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	97 - Autre	(627)	9.0200	QC
		M	2017-09-11	D	97 - Autre	(627)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 175)	9.0200	QC
		M	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 175)	9.0200	QC
Bellefeuille, Michel	7, 5	O	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 174	8.7300	QC
		M	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 174	8.7300	QC
		O	2017-09-11	D	59 - Exercice au comptant	(557)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	97 - Autre	(638)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 195)	9.0200	QC
Bussières, Bernard	7, 5	O	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 535	8.7300	QC
		M	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 535	8.7300	QC
		O	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 422)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 422)	9.2200	QC
De Montigny, André	7, 5	O	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 682	8.7300	QC
		M	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 682	8.7300	QC
Eustache, Jean-Marc	4, 7, 5	O	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 221	8.7300	QC
		O	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 870)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(8 870)	9.0200	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Gervais, Andrée	7	O	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 744	8.7300	QC
		M	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 744	8.7300	QC
		O	2017-09-11	D	59 - Exercice au comptant	(368)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	97 - Autre	(422)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(790)	9.0200	QC
Godbout, Daniel	7, 5	O	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 897	8.7300	QC
		M	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 897	8.7300	QC
		M'	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 897	8.7300	QC
		O	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(769)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	97 - Autre	(880)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 649)	9.0200	QC
Guérard, Annick	7	O	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 939	8.7300	QC
		M	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 939	8.7300	QC
		O	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(695)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	97 - Autre	(794)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 489)	9.0200	QC
Hennebelle, Christophe	5	O	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 568	8.7300	QC
		M	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 568	8.7300	QC
		O	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(510)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	97 - Autre	(584)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 094)	9.0200	QC
Lemay, Jean-François	7	O	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 026	8.7300	QC
		O	2017-09-11	D	59 - Exercice au comptant	(702)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	97 - Autre	(802)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 504)	9.0200	QC
Pétrin, Denis	7, 5	O	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 895	8.7300	QC
		M	2015-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 895	8.7300	QC
		O	2017-09-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 003)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	97 - Autre	(1 146)	9.0200	QC
		O	2017-09-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 149)	9.0200	QC
TransCanada Corporation								
Actions ordinaires								
Bertovic, Jasmin	7	O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	201	41.9500	AB
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(201)	62.7900	AB
Yeomans, Mark	7	O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	2 998	49.0300	AB
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 598)	62.6600	AB
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	62.6500	AB
Options Granted Feb. 17, 2012 @ $41.95 CDN								
Bertovic, Jasmin	7	O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(201)		AB
Options Granted Feb. 25, 2014 @ $49.03 CDN Expiry Feb. 25, 2021								
Yeomans, Mark	7	O	2017-09-14	D	51 - Exercice d'options	(2 998)		AB
Transcontinental inc.								
Actions à droit de vote subalterne Catégorie A								
Desaulniers, Christine	7, 5	O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	8 360	16.2000	QC
		O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	10 624	12.4000	QC
Olivier, François	4, 7, 5	O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	74 192	16.2000	QC
		O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	70 932	12.4000	QC
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	27.0000	QC
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 800)	26.8700	QC
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	26.8900	QC
		O	2017-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 724)	26.9000	QC
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	26.9200	QC
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	26.8900	QC
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	26.8800	QC
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	26.8700	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	26.8600	QC
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 300)	26.8500	QC
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	26.8400	QC
		O	2017-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	26.8000	QC
Options d'achat d'actions								
Desaulniers, Christine	7, 5	O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	(8 360)		QC
		O	2017-09-19	D	51 - Exercice d'options	(10 624)		QC
Olivier, François	4, 7, 5	O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	(74 192)		QC
		O	2017-09-12	D	51 - Exercice d'options	(70 932)		QC
TransGlobe Energy Corporation								
Actions ordinaires								
Sinclair, Steven William	4	O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.5300	AB
Trez Capital Mortgage Investment Corporation								
Class A Shares								
George, Zachary R.	4							
FrontFour Master Fund, Ltd.	PI	O	2017-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 559	5.0000	BC
		O	2017-09-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 539	5.0000	BC
		O	2017-09-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 335	5.0000	BC
		O	2017-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 495	5.0000	BC
		O	2017-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 793	4.9989	BC
FrontFour Opportunity Fund	PI	O	2017-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	141	5.0000	BC
		O	2017-09-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	461	5.0000	BC
		O	2017-09-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	165	5.0000	BC
		O	2017-09-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	505	5.0000	BC
		O	2017-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	207	4.9989	BC
Trilogy Energy Corp.								
Actions ordinaires								
Gobert, Wilfred Arthur	4	O	2017-09-12	D	36 - Conversion ou échange	(59 299)		AB
Margaret M. Gobert	PI	O	2017-09-12	I	36 - Conversion ou échange	(19 600)		AB
Kohut, Michael G	5	O	2017-09-12	D	36 - Conversion ou échange	(46 370)		AB
MacDonald, Robert M.	4							
RRSP	PI	O	2017-09-12	I	36 - Conversion ou échange	(10 000)		AB
TFSA	PI	O	2017-09-12	I	36 - Conversion ou échange	(500)		AB
MacLeod, Roderick Keith	4	O	2017-09-12	D	36 - Conversion ou échange	(12 000)		AB
McMillan, Geoffrey W. P.	6	O	2017-09-12	D	97 - Autre	(442)		AB
RRSP	PI	O	2017-09-12	I	97 - Autre	(5 943)		AB
Paramount Resources Ltd.	3	O	2017-09-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	92 566 905		AB
Textor, Donald F.	4	O	2017-09-12	D	36 - Conversion ou échange	(123 750)		AB
Children	PI	O	2017-09-12	I	36 - Conversion ou échange	(121 099)		AB
Spouse	PI	O	2017-09-12	I	36 - Conversion ou échange	(28 550)		AB
Textor Family Foundation	PI	O	2017-09-12	I	36 - Conversion ou échange	(10 000)		AB
Williams, John B.	5	O	2017-09-12	D	36 - Conversion ou échange	(202 292)		AB
Wittenberg, Joerg	6	O	2017-09-12	D	97 - Autre	(2 771)		AB
Spouse	PI	O	2017-09-12	I	97 - Autre	(2 769)		AB
Yester, Gail	5	O	2017-09-12	D	36 - Conversion ou échange	(43 501)		AB
TFSA	PI	O	2017-09-12	I	36 - Conversion ou échange	(725)		AB
Actions sans droit de vote								
Paramount Resources Ltd.	3	O	2017-09-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	14 447 372		AB
Options								
Gobert, Wilfred Arthur	4	O	2017-09-12	D	97 - Autre	(49 500)		AB
Kohut, Michael G	5	O	2017-09-12	D	97 - Autre	(458 400)		AB
MacDonald, Robert M.	4	O	2017-09-12	D	97 - Autre	(49 500)		AB
MacLeod, Roderick Keith	4	O	2017-09-12	D	97 - Autre	(49 500)		AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Riddell, Clayton H.	4, 6	O	2017-09-12	D	97 - Autre	(476 700)		AB
Riddell, James H. T.	4, 6, 5	O	2017-09-12	D	97 - Autre	(716 700)		AB
Textor, Donald F.	4	O	2017-09-12	D	97 - Autre	(49 500)		AB
Williams, John B.	5	O	2017-09-12	D	97 - Autre	(591 700)		AB
Yester, Gail	5	O	2017-09-12	D	97 - Autre	(333 400)		AB
Trinidad Drilling Ltd.								
Actions ordinaires								
Bolster, Lesley Marie	5							
RRSP Payroll Deduction Plan	PI	O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	473		AB
		O	2017-09-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	482		AB
Conway, Brent John	5							
RRSP Payroll Automatic Deduction Plan	PI	O	2017-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 341		AB
		O	2017-09-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 462		AB
Parent, Ronald	5	O	2017-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700		AB
RRSP Payroll Deduction	PI	O	2014-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Spousal Account	PI	O	2014-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Spousal RSP	PI	O	2014-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Tucows Inc.								
Options								
Chase, Robin	4	O	2017-09-20	D	50 - Attribution d'options	2 500	53.5500USD	ON
Vermilion Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Schut, Gerard	5	O	2017-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 239	46.7205	AB
		O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	45.0000	AB
VersaBank								
Actions ordinaires								
Bratton, David A.	4							
RBC - Bratton Consulting	PI	O	2017-09-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.2000	ON
RBC - Cash	PI	O	2017-09-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.5180	ON
Versus Systems Inc.								
Options								
Chin, Kelsey	5	O	2016-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-09-15	D	50 - Attribution d'options	62 500	0.3400	BC
Gahagan, Michelle	4	O	2016-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-09-15	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.3400	BC
Pierce, Matthew	4, 5							
Sandoval Pierce Family Trust, Est.	PI	O	2017-09-15	I	50 - Attribution d'options	250 000	0.3400	BC
Tingle, Brian	4	O	2016-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-09-15	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.3400	BC
Vlasic, Paul	4	O	2016-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-09-15	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.3400	BC
Vista Gold Corp.								
Actions ordinaires								
Sun Valley Gold LLC	3							
Client Accounts	PI	O	2017-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69 829	0.7798USD	BC
West Fraser Timber Co. Ltd.								
Actions ordinaires								
West Fraser Timber Co. Ltd.	1	O	2017-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	69 800	68.2253	BC
		O	2017-09-18	D	38 - Rachat ou annulation	90 751	68.5126	BC
WestJet Airlines Ltd.								
Actions ordinaires - Voting								
Cummings, Robert	5	O	2017-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	25.9700	AB
Westport Fuel Systems Inc.								
Actions ordinaires								
Eprile, Brenda	4	O	2017-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 125	2.6700USD	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		M	2017-09-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	53 125	2.6700USD	BC
Zargon Oil & Gas Ltd.								
Actions ordinaires								
Hansen, Craig Henry	4, 5	O	2017-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4200	AB
ZCL Composites Inc.								
Actions ordinaires								
Morris, Darcy	7							
Ewing Morris & Co. Investment Partners Ltd	PI	O	2017-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	13.2529	AB
		O	2017-09-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	13.2500	AB

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Vous y trouverez une liste des opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») agit à titre d'autorité principale. Ces opérations sont codifiées « R ». Veuillez accéder à SEDI (www.sedi.ca) pour consulter les opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité n'agit pas à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle aux initiés assujettis qu'ils doivent, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »), déclarer en format SEDI leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti de façon exacte et claire, et ce, dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

L'initié assujetti qui ne respecte pas le délai prescrit pour déposer une déclaration d'initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire. La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 de la LVM et à l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50. Une sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés assujettis pour lesquels l'Autorité agit à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle qu'elle prendra les mesures appropriées envers les initiés récidivistes, notamment au moyen de poursuites pénales à l'égard de ces derniers. Un initié qui ne dépose pas sa déclaration en temps opportun commet une faute grave, puisqu'il prive ainsi les investisseurs de renseignements pouvant influencer leur décision d'investissement.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Dundee Corporation				
	Diagnos Inc.	**2017-06-12**	**2017-09-20**	**QC**
Léger, Claude				
	Mobi724 Global Solutions Inc.	**2017-09-13**	**2017-09-19**	**QC**
Senvest Capital Inc.				
	Senvest Capital Inc.	**2017-08-14**	**2017-09-17**	**QC**

ANNEXE 4 - LISTE DES TITRES POUVANT CONSTITUER DES ACTIONS VALIDES POUR L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Acasti Pharma Inc.	Actions inscrites	2014-01-24	Actions ordinaires	2017-12-31
CO_2 Solution inc.	Actions inscrites	2014-11-03	Actions ordinaires	2017-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2014-08-12	Actions ordinaires	2017-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2014-10-16	Actions ordinaires	2017-12-31
Lumenpulse inc.	Actions inscrites	2014-03-19	Action ordinaires	2017-12-31
Mines Richmont Inc.	Actions inscrites	2014-04-10	Actions ordinaires	2017-12-31
Neptune Technologies et Bioressources Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2014-01-21	Actions ordinaires	2017-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2014-02-21	Actions ordinaires	2017-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

8.1 Avis et communiqués
8.2 Réglementation
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
8.5 Autres décisions

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
134366 CANADA LTÉE	Guichet automatique	2017-08-31
9004-1922 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-31
9019-2436 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-09-12
9125-0019 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-31
9209-1404 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-09-12
9210-8265 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-09-14
9218-5784 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-09-06
9252-7944 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-09-06
9257-6172 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-09-14
9279-6556 QC INC.	Guichet automatique	2017-08-31

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
9295-0575 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-31
9302-3521 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-09-01
9310-0147 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-09-14
9323-8863 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-09-12
9337-0674 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-09-12
9337-6614 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-09-06
9340-7641 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-09-14
9355-1489 QUÉBEC INC.	Guichet automatique	2017-08-31
CHEZ RAYMOND PILEY INC.	Guichet automatique	2017-08-31
DANIEL DION	Guichet automatique	2017-09-01
DEPANNEUR VALLIERES INC.	Guichet automatique	2017-09-14
SALON DE QUILLES RAWDON INC.	Guichet automatique	2017-08-31
TECHNOLOGIE IOTPAY INC.	Transfert de fonds	2017-09-14

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date de retrait
9261-6077 QUÉBEC INC.	Change de devises	2017-09-01
MANON DUSSAULT	Guichet automatique	2017-09-12
FOVIMAR LIMITÉE	Guichet automatique	2017-09-12

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

La Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »), prévoit à son article 21.17 qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat ou sous-contrat qui lui est directement rattaché comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité (l'« autorisation »). L'autorisation est valide pour une période de trois ans. L'Autorité peut, par ailleurs, pour les motifs prévus aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP, refuser d'accorder ou de renouveler cette autorisation ou la révoquer.

L'Autorité tient et met à jour un registre public disponible sur son site Web, contenant l'information sur les entreprises autorisées à conclure un contrat ou un sous-contrat public en vertu de la LCOP. Si vous souhaitez vérifier si une entreprise est autorisée à cette fin, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.4.1 vise l'octroi et, le cas échéant, le renouvellement de l'autorisation. La sous-section 8.4.2 vise le retrait volontaire d'une autorisation selon l'article 21.48 de la LCOP. Enfin, la sous-section 8.4.3 concerne la révocation et la suspension de l'autorisation, ainsi que les autres modifications entraînant un changement au registre de l'Autorité, tel que le changement de nom de l'entreprise autorisée.

Veuillez noter que l'entreprise pour laquelle une autorisation est refusée ou révoquée est inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) mis en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

** Le NEQ est le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec aux entreprises qui s'immatriculent au registre des entreprises.*

8.4.1 Autorisations

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000171536	SKY JET M.G. INC.	1164678485	- AIR MÉCATINA - AVIATION SKY JET M.G. INC. - LA LOGE MÉCATINA	2017-09-07
3000313955	2330-6368 QUÉBEC INC.	1143823962	- IMMEUBLES G.E.M. - LES CONSTRUCTIONS GEM ENR. - LOCATION GE.M. - MATERIAUX G.E.M.	2017-09-13
3000568396	LES SERVICES DE CONSTRUCTION DEMO SPEC INC.	1171271209	- DEMO SPEC - DÉMO SPÉCIALISTE	2017-09-12
3000779630	CANON CANADA INC.	1144557643		2017-09-15
3000783144	DESIGN FRANCOIS R. BEAUCHESNE INC.	1144413821	- BEAUCHESNE ARCHITECTURE DESIGN	2017-09-11

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000898388	ENTRETIEN MCGILL INC.	1142318899	- GRUE MCGILL INC. LAVAGE DE VITRES MCGILL INC. SERVICE D'ENTRETIEN MCGILL INC.	2017-09-15
3000945915	SERVICE D'INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA MONTÉRÉGIE INC.	1142378398	- SERVICE IMTM INC.	2017-09-14
3000957616	MALLETTE S.E.N.C.R.L.	3341633439	- GROUPE MALLETTE - GROUPE MALLETTE MAHEU - IDE - IDE CONSEIL - LE GROUPE - MALLETTE MAHEU - LEFRANÇOIS COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ - LEFRANÇOIS MATANE - LEFRANÇOIS RIMOUSKI - MALLETTE MAHEU - MALLETTE, S.E.N.C. - MALLETTE, S.E.N.C.R.L. - MALLETTE, SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF, COMPTABLES AGRÉES - MALLETTE, SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF, SERVICES CONSEILS	2017-09-08
3001054420	TRANSPORT LARIVIÈRE ET FILS INC.	1161698882		2017-09-15
3001063152	INDUSTRIES AMNOR INC.	1166125675	- AMNOR INDUSTRIES INC.	2017-09-13
3001081800	CORTEX MÉDIA INC.	1165717019	- CORTEX - CORTEX MÉDIA - CORTEX MEDIA INC. - MARKETECH STRATÉGIES - NOVAMÉDIA	2017-09-14

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
			- SAMPITEC - STRATÉGIESNET - TECHNONET ENLIGNE - TECHNONET ONLINE	
3001173612	ESRI CANADA LIMITED	1160463304	- ESRI CANADA LIMITEE	2017-09-13
3001183004	GROUPE PERSPECTIVE (QUÉBEC) INC.	1163523625	- GROUPE PERSPECTIVE LÉVIS - GROUPE PERSPECTIVE MONTRÉAL - JURISSEC	2017-09-11
3001231364	PÉPINIÈRE BOUCHER DIVISION PLANTS FORESTIERS INC.	1165448292		2017-09-14
3001277430	EXCEL SANTÉ INC.	1168095165	- EXCEL HEALTH INC.	2017-09-07
3001284770	CTMIR EXCAVATION INC.	1172675242		2017-09-07
3001289061	ÉMILIO SÉGUIN LTÉE	1144244416		2017-09-12
3001289310	XEOS IMAGERIE INC.	1170470919	- XEOS IMAGING INC.	2017-09-14
3001309076	CENTRE RESIDENTIEL COMMUNAUTAIRE DE ROBERVAL	1143967488		2017-09-07
3001309520	CENTRAP INC.	1141873738		2017-09-11
3001309575	COMMÉLÉO INC.	1171491633	- COMMELEO STUDIOS - COMMÉLÉO STUDIOS	2017-09-15
3001311517	CERTIFILTRE INC.	1172310154		2017-09-11
3001313739	LATÉRAL S.E.N.C.	3369915726		2017-09-07
3001318832	RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY	1146494076		2017-09-18
3001324380	9070-1251 QUÉBEC INC.	1148129431	- SERVICE DE PERSONNEL SAGUENAY	2017-09-11
3001325165	VIOLETTE UZAMUKUNDA	2272925308	- MERVEILLEUX	2017-09-12

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3001329385	PELLETIER DE FONTENAY INC.	1171452346	- PELLETIER DE FONTENAY - PELLETIER DE FONTENAY ARCHITECTES	2017-09-07
3001348523	LES ENTREPRISES CRÊTE (1993) INC.	1143619816		2017-09-14

Renouvellements

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
3000167015	BAU-VAL INC.	1161846663	- 3RETC - ASPHALTE HI-TECH - BAU-VAL CMM - BAU-VAL STE-SOPHIE - CARRIÈRE L'ANGE-GARDIEN - CARRIÈRES RÉGIONALES - PAVAGES VARENNES - SABLES L.G. - TECH-MIX	2017-07-31
3000162207	CONSTRUCTION ET PAVAGE BOISVERT INC.	1147044672		2017-05-02

8.4.2 Retraits volontaires d'une autorisation

Aucune information.

8.4.3 Révocations, suspensions et autres modifications

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de la révocation
3000330080	GROUPE TRX INC.	1168495670		2017-09-05

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

9.1 Avis et communiqués
9.2 Réglementation
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite
9.4 Autres décisions

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.